



Deux nappes de fuel lourd menacent la côte atlantique

LA MENACE d'une marée noire sur l'ouest de la France se précise. Mercredi matin 15 décembre, deux nappes de fuel lourd issues du pétrolier *Erika*, qui a sombré au large de la Bretagne dimanche, dérivèrent à une quarantaine de kilomètres de Belle-Ile et menaçaient le littoral des Pays de la Loire. Malgré le dispositif de prévention mis en place après le naufrage de l'*Amoco-Cadiz* en 1978, les autorités restent tributaires de l'amélioration des conditions météo, face à un hydrocarbure particulièrement visqueux. Ce nouveau sinistre relance la polémique sur les pavillons de complaisance. Jean-Claude Gaysot, qui devait se rendre sur place mercredi, en compagnie de Dominique Voynet, réfléchit à la possibilité de demander une modification de la réglementation internationale.

Lire page 14

Pots-de-vin sur gros contrats

LE GOUVERNEMENT a soumis au Parlement un projet de loi visant à inscrire dans le droit français la sanction de la corruption d'agents publics étrangers, prévue par plusieurs traités européens et par une convention de l'OCDE. Les députés ont imposé à Elisabeth Guigou, ministre de la justice, mardi 14 décembre, la rétroactivité de ces sanctions. La nouvelle législation met en cause la pratique française des commissions sur les gros contrats d'armement, d'aéronautique ou de travaux publics. Officiellement « vertueux », le système qui soumet ces pots-de-vin au contrôle du ministère des finances se caractérise par une opacité générale.

Lire page 8
et notre éditorial page 20

Un Français à Manhattan



CHRISTIAN DE PORTZAMPARC

UN ARCHITECTE et un gratte-ciel français ont surpris Manhattan avec la tour construite sur Madison Avenue pour le groupe Louis Vuitton - Moët-Hennessy. La réalisation de ce bâtiment, sous la direction de Christian de Portzamparc, renouvelle l'architecture des hauts immeubles new-yorkais.

Lire page 33

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 140 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 1216 - 7,50 F



MNEF : la défense de M. Strauss-Kahn

- L'ancien ministre de l'économie a été mis en examen, mardi, pour « faux et usage de faux »
- Durant huit heures, il s'est expliqué devant les juges
- Reconnaisant une « accumulation d'anomalies », il assure ne pas avoir voulu cacher la vérité
- « Le Monde » détaille ses arguments

DOMINIQUE STRAUSS-KAHN a été mis en examen, mardi 14 décembre, pour faux et usage de faux dans l'un des dossiers concernant la gestion de la Mutuelle nationale des étudiants de France

(MNEF). Entendu pendant huit heures par les deux juges d'instruction, l'ancien ministre a reconnu qu'une « accumulation d'anomalies » avait entouré la perception, en 1997, des

603 000 francs d'honoraires qui lui avaient été versés par la mutuelle lors d'une négociation avec l'ex-Compagnie générale des eaux (CGE, rebaptisée Vivendi).

Il s'est cependant défendu

d'avoir volontairement altéré la vérité. L'ancien ministre a déclaré aux juges avoir confectionné, « soit en décembre 1995, soit en janvier 1996 », une lettre fausement datée du 19 décembre 1994, dans laquelle il acceptait d'assister la MNEF lors de cette négociation. Il a, selon lui, rédigé ce courrier antidaté à la demande du directeur général de la MNEF, Olivier Spithakis, qui souhaitait opérer une « régularisation administrative interne ». Il avait « oublié » cet épisode, a-t-il ajouté, lorsqu'il a transmis ce document au conseil de l'ordre des avocats, puis aux juges, dans le dossier destiné à attester la réalité de sa prestation. Interrogé au sujet des incohérences des factures adressées à la MNEF, M. Strauss-Kahn a invoqué le caractère « artisanal » de l'activité d'avocat-conseil qu'il exerçait principalement à son domicile, rédigeant ses documents sur son ordinateur portable.

Lire page 12



JUSTICE

Le triomphe des Tiberi

Le tribunal correctionnel d'Evry a décidé de ne pas juger Xavière Tiberi (photo), épouse du maire de Paris, dans l'affaire des emplois fictifs du conseil général de l'Essonne. La procédure a été annulée pour vice de forme. En revanche, Xavier Dugoin, ancien président RPR du conseil général, a été condamné à 18 mois de prison et 3 ans d'inéligibilité. Jean Tiberi a exprimé sa satisfaction « à titre personnel et sur le plan de la justice ».

p. 11

L'assassinat d'un journaliste mobilise les démocrates du Burkina Faso

ABIDJAN

de notre correspondante

Une page noire portant, en bas à gauche, la photo de la voiture carbonisée de Norbert Zongo, journaliste assassiné le 13 décembre 1998, tué par balles avant d'être brûlé, à une centaine de kilomètres de Ouagadougou, au Burkina Faso, ainsi que trois autres personnes. Une courte adresse au président burkinabé, Blaise Compaoré, lui demandant ce que valent ses promesses, dont celle de faire la lumière sur la mort de ce journaliste. Dix-huit quotidiens d'Afrique de l'Ouest, dont des journaux burkinabés, ont publié, lundi 13 décembre, un an après la mort de Norbert Zongo, cette adresse de Reporters sans frontières (RSF) au pouvoir burkinabé.

« Nous ne lâcherons pas. Cette affaire touche tous les journalistes africains. Nous voulons montrer que lorsque l'on veut lutter contre l'impunité, on peut », explique Robert Ménard, secrétaire général de RSF. Un an après, rien n'a bougé, la justice n'a pas avancé. Mais le Burkina n'est plus tout à fait le même. La commémoration du décès a donné lieu, lundi 13 décembre, à un défilé qui s'est étalé sur plus de

deux kilomètres. Une mobilisation exceptionnelle dans ce pays. « Trop, c'est trop ! », scandaient les manifestants qui, depuis un an, répellent qu'ils veulent la fin du règne de l'impunité.

L'assassinat de Norbert Zongo a été le crime de trop. Le règne de Blaise Compaoré a été marqué, à ses débuts, par plusieurs exécutions et crimes politiques. Puis le pouvoir s'est adapté à l'air du temps, celui de la démocratie, qui gagnait un à un les pays africains. Parlement, opposition, presse, chacun semblait pouvoir jouer sa partition dans un Etat de droit. Jusqu'à la mort de Norbert Zongo, qui a réveillé les vieux démons.

Durant les mois qui ont précédé son exécution, Norbert Zongo, directeur de publication et quasiment unique journaliste de l'hebdomadaire *L'Indépendant*, enquêtait sur la mort de David Ouédraogo, chauffeur de François Compaoré, frère cadet du président. Trois cent cinquante mille francs en liquide avaient disparu au domicile de ce « conseiller à la présidence ». David Ouédraogo, désigné comme l'instigateur du vol, aurait évoqué, avant le forfait, l'imminence d'un coup d'Etat, arguant

qu'il fallait se « servir vite avant que le régime tombe ».

C'est en tout cas aujourd'hui la version officielle justifiant que David Ouédraogo ait été interrogé par la garde présidentielle et non par la gendarmerie. Torturé pendant des jours, il est décédé début janvier 1998 à l'infirmerie de la présidence. Depuis, Norbert Zongo, qui avait révélé l'affaire dans son journal, réclamait l'inculpation du frère du président pour « meurtre et recel de cadavre ». Ce fut chose faite, jusqu'à ce que la justice finisse par transmettre le dossier à un tribunal militaire. Trois membres de la garde présidentielle ont été inculpés et incarcérés. François Compaoré, lui, n'a plus jamais été inquiété et le procès n'a toujours pas eu lieu.

Quant à « l'affaire Zongo », elle n'a guère avancé, même si le Burkina a accepté la création d'une commission d'enquête indépendante, qui a conclu à un assassinat et désigné six « sérieux suspects », dont les trois membres de la garde présidentielle en prison dans le cadre de « l'affaire David Ouédraogo ».

Fabienne Pompey



VOYAGES

En mer d'Andaman

Le *Meroja* (photo), ketch de 25 mètres, permet à une dizaine de passagers de naviguer entre les milliers d'îles et d'îlots coraliens de la péninsule thaïlando-malaise. Découverte des peintures rupestres qui ornent les grottes des falaises du cap du Teck, mouillage à proximité des sampans de pêcheurs de crustacés sont au programme de ce périple d'une semaine en mer d'Andaman.

p. 30 et 31

Une certaine idée du cinéma

FIN de la récré, a dit l'ARP, l'association de cinéastes au sein de laquelle s'est développée une polémique contre les critiques qui menaçaient de tourner à l'empoignade entre réalisateurs. Tant mieux. Cette tempête n'avait que trop duré. Ses causes apparaissent clairement ; ses conséquences risquent d'être plus complexes, plus graves.

La cause se résume à la combinaison, soudain devenue détonante, de trois facteurs. D'abord, une protection du monde du cinéma qui a atteint un tel niveau que ses bénéficiaires en sont arrivés à ne plus tolérer la moindre contradiction, le moindre interstice dans une ligne de défense conçue à la fois comme la protection de leur ego d'artiste et comme la ligne Maginot d'une ressource stratégique nationale. Ensuite, le moindre succès du cinéma français à vocation grand public, qui a rendu l'ensemble de la profession extrêmement susceptible. Enfin, de minuscules règlements de comptes personnels, que les circonstances ont transformés en détonateur.

Il reste un goût amer, au bout de ces semaines de polémiques, de diatribes, d'insultes parfois.

Amertume du ridicule, face aux proportions prises par cette affaire au regard des drames du monde, sur lesquels les cinéastes avaient su naguère prendre collectivement position avec un meilleur sens de leur propre place.

Amertume de la vanité d'un faux débat sur une vraie question, celle de l'importance de la critique - et non des critiques. Cette question d'honneur et de démocratie (*Le Monde* du 30 novembre) aura été étouffée dans l'œuf d'avoir été ainsi posée au nom d'intérêts matériels mal dissimulés derrière une posture artistique, au nom d'un orgueil pusillanime difficilement admissible de la part de privilégiés aussi choyés sur tous les terrains - politique, juridique, financier, symbolique et médiatique - que les réalisateurs français.

Amertume, enfin et surtout, du mauvais coup ainsi porté au cinéma. Et en particulier au cinéma français, ou plus exactement à l'idée française du cinéma.

Jean-Michel Frodon

Lire la suite page 20



Maryline Desbiolles

ANCHISE



ENQUÊTE

Qui gouverne la Russie ?

3. L'économie du crime

En 1998, le ministère de l'intérieur russe a comptabilisé 600 assassinats commandités pour des raisons économiques. La mafia et les oligarques liés aux milieux politiques se partagent la richesse du pays. Fin de l'enquête de notre correspondant à Moscou, François Bonnet, à la veille des élections législatives du 19 décembre.

p. 16
et nos informations p. 2 et 3

International.....	2	Tableau de bord.....	24
France.....	8	Aujourd'hui.....	28
Société.....	12	Météorologie, jeux..	32
Régions.....	14	Culture.....	33
Carnet.....	15	Guide culturel.....	35
Horizons.....	16	Kiosque.....	36
Entreprises.....	21	Abonnements.....	36
Communication.....	23	Radio-Télévision.....	37

RUSSIE Les Russes vont voter dimanche 19 décembre pour élire les députés à la Douma dans un climat délétère de déballages et de pressions en tout genre, notamment sur

les médias. ● LE DIRECTEUR du principal centre d'études d'opinion russe, Iouri Levada, explique dans une interview pourquoi le nationalisme et le militarisme progressent dangereu-

sement en Russie. ● LE CENTRE de Grozny subit des bombardements violents et a connu des accrochages, mardi 14 décembre, entre des unités de reconnaissance de l'armée russe

et des combattants tchétchènes. L'état-major russe n'a pas encore dévoilé sa stratégie pour la prise de la ville mais fait état de l'usage de moyens « non orthodoxes », sans

précision. ● LES RÉFUGIÉS vivent dans des conditions qui s'aggravent dans les camps d'Ingouchie. Les plus faibles, notamment des enfants, y meurent. (Lire aussi page 16.)

La guerre électorale fait rage à Moscou

Les Russes vont élire dimanche 19 décembre leurs députés à la Douma, dans un climat délétère. A Moscou, 50 000 manifestants ont dénoncé les manœuvres du Kremlin. En Tchétchénie, l'armée russe poursuit ses bombardements massifs. Des accrochages ont eu lieu au centre de Grozny

MOSCOU

correspondance

« Ils ont peur de nous, car nous disons qu'il est indispensable de poursuivre en justice tous ceux qui ont volé et se sont enrichis illégalement. » Plus grandiloquent que jamais, coiffé de sa traditionnelle casquette de cuir, Iouri Loujkov, le maire de Moscou, s'est adressé, mardi 14 décembre, à des dizaines de milliers de fidèles – entre 50 000 et 70 000 – venus le soutenir derrière la Place Rouge. A quelques jours du scrutin législatif et des élections du maire de la capitale, qui se tiendront simultanément dimanche 19 décembre, ce meeting, organisé par les syndicats de Moscou, était ainsi sensé répondre aux incessantes et violentes attaques du Kremlin contre M. Loujkov et ses camarades du bloc électoral « la Patrie-Toute la Russie » (OVR), désormais qualifiée d'« ennemi n° 1 ».

Car, dans sa dernière ligne droite, la campagne électorale a, de fait, pris l'allure d'un étrange face à face, dont même le Parti communiste est exclu. Il devrait néanmoins, selon les sondages, s'imposer à nouveau comme la première force politique à la Douma d'Etat (la chambre basse du Parlement). Outre la promotion de l'« opération antiterroriste » en

Tchétchénie – le faire-valoir électoral du premier ministre Vladimir Poutine et du bloc « Unité » qu'il soutient –, le clan présidentiel s'est ainsi employé, au cours des dernières semaines, à une seule et même entreprise : saper la crédibilité du bloc électorat OVR et de ses dirigeants, MM. Primakov (l'ancien premier ministre) et Loujkov.

« PROVOCATIONS »

Fin novembre, mobilisant à cet effet les médias qui lui sont fidèles, le Kremlin s'attaquait à la « forte-resser » Moscou. Une « inspection générale », déclenchée fort à propos par le ministère de l'intérieur, s'abattit alors sur la milice de la capitale. Les résultats conclurent à de nombreuses infractions. Nikolaï Koulikov, chef de la milice moscovite, fut alors accusé de réviser à la baisse les chiffres sur la criminalité. On lui reprocha également d'avoir été incapable de mettre sur pied un plan d'action efficace contre d'éventuels attentats terroristes. Le 5 décembre, Boris Eltsine signait un oukase pour le relever de ses fonctions, provoquant la fureur du maire de Moscou qui, dès le lendemain, dénonçait une « action politique » savamment orchestrée.

Quelques jours auparavant, Evgueni Primakov, resté jusqu'alors à

l'écart des polémiques, avait fait savoir qu'il envisageait de reconsidérer son attitude vis-à-vis du gouvernement de M. Poutine si les « pressions » et les « provocations », dirigées comme le maire de Moscou et le bloc OVR, ne cessaient pas immédiatement. L'ancien premier ministre révélait alors qu'un plan secret, visant à acheter certains candidats régionaux de la liste OVR, avait été fomenté par

certaines oligarques proches du Kremlin, dont Alexandre Mamont, le nouveau favori de Tatiana Diatchenko, fille cadette du président. Le but étant d'obtenir que ces candidats (64 personnes) sortent d'OVR, ce qui aurait eu comme effet de rayer la liste toute entière de la compétition électorale.

Mais malgré ces sévères mises en garde, agrémentées de plaintes

déposées devant la justice par MM. Loujkov et Primakov, le clan présidentiel continue son travail de harcèlement. Outre la poursuite d'audits tous azimuts dans la capitale, le Kremlin s'approprierait désormais à ouvrir des instructions judiciaires contre certains hauts fonctionnaires de la mairie de Moscou.

Avec l'espoir que ce déballage de linge sale qui, de fait, occulte

tout débat politique, donne un dernier coup de pouce au bloc « Unité » qui, selon les derniers sondages, arrive en deuxième position derrière les communistes. Créée en septembre par le Kremlin et conduite par Sergueï Choïgou, le ministre des situations d'urgence, cette liste bénéficie de la promotion en continu des deux chaînes de télévision publiques ORT et RTR et du soutien de plusieurs gouvernements. Il y a peu, Vladimir Poutine, le premier ministre, faisait savoir qu'en tant que « citoyen », il voterait pour « Unité ».

Cet engagement sans détour, qui ne fut suivi d'aucune mise en garde de la part de la commission électorale centrale, n'a pas manqué de provoquer de vives réactions parmi les dirigeants d'OVR. La semaine dernière, Iouri Loujkov résumait ainsi la situation : « Les échelons supérieurs du pouvoir et l'administration présidentielle interfèrent de manière sans précédent dans la campagne électorale. Ils poussent en avant certains blocs électoraux et font pression sur d'autres. Ils font appel à des techniques électorales sales et se servent des médias. » « La démocratie a cessé d'exister en Russie (...). Il n'y a plus qu'un régime », a-t-il ajouté.

Agathe Duparc

Des intellectuels français à Moscou contre la guerre

LES ÉCRIVAINS André Glucksmann et Bernard-Henri Lévy, le cinéaste Romain Goupil, ainsi que Galia Ackerman, Alexandre Guinzburg, Gilles Hertzig et Barbara Spinelli ont quitté Paris, mercredi 15 décembre, pour Moscou afin d'y dénoncer la guerre en Tchétchénie. Ils devaient notamment rencontrer le député et défenseur des droits de l'homme Sergueï Kovalev, ainsi que les animateurs de l'association Memorial et du centre Andreï Sakharov, deux organisations qui luttent dans un isolement total contre la guerre.

La journée de jeudi devrait être plus conflictuelle, le journal *Moskovskie Novosti* et l'agence Itar-TASS ayant organisé une « conférence internationale » à laquelle devraient participer, outre de nombreux spécialistes russes du Caucase, le général Valeri Manilov, chef-adjoint de l'état-major, et le ministre de l'information Mikhaïl Lessine.

Dans un bref texte adressé au *Monde* et intitulé « Paris-Moscou », où ils expliquent leur démarche,

les intellectuels français écrivent notamment : « Nous venons, ici, à Moscou, en Européens désireux de parler à des Européens. (...) Nous venons ici en amis d'un peuple qui fut la proie des pires malédictions du XX^e siècle, guerres, camps de concentration, communisme, nazisme, exterminations, misères, mafias, corruptions et mensonges. Un ami, on lui doit la vérité et non la flatterie. Nous venons dire que rien n'excuse le martyre infligé au peuple tchétchène, par les avions, l'artillerie, les tanks, les soldats de l'armée russe. Aucun prétexte de lutte contre "des bandits" ou le terrorisme ne justifie l'anéantissement des populations, bébés, malades, vieillards compris. Au mépris des conventions internationales qu'elle a signées, la Russie se rend coupable de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. (...) Cessez le feu immédiatement, négociez officiellement avec le président légitimement élu, Aslan Maskhadov. Les élections sont d'ores et déjà souillées du sang des Tchétchènes. Ne rééditez pas les exterminations de Staline. »

En Ingouchie, des réfugiés tchétchènes meurent dans les camps

SLEPISOVSKAÏA

de notre envoyée spéciale

Osman Meriev prie debout au milieu des tombes fraîches. Il dit : « Ces gens sont morts alors qu'ils ne

REPORTAGE

A « Severni » et à « Spoutnik », 27 enfants et 36 adultes sont morts ces trois derniers mois

sont coupables de rien. Ils ne demandaient que l'arrêt de la guerre. Maintenant qu'ils sont près de Dieu, que leur prière soit entendue. » Le vieil homme ingouche s'est occupé des enterrements. Avec les anciens, il a organisé des collectes d'argent pour payer les lindeux. Dans le champ boueux, une enfilade de petites tombes, juste des monticules de terre, chacun bordé à sa tête d'une planche en bois plantée dans le sol. Là sont enterrés les enfants et les bébés. Vingt-sept en tout, pour ce seul cimetière. Dans le carré des adultes, on compte trente-six tombes nouvelles. Tous morts au cours des trois derniers mois, depuis le début de la crise des réfugiés. Tous originaires de Tchétchénie. C'est ici que reposent ceux qui finissent par succomber aux condi-

tions de vie des camps « Severni » et « Spoutnik », en Ingouchie.

Dans cette république où ont afflué depuis le début de la guerre plus de 230 000 réfugiés, aucune opération humanitaire d'ampleur n'est visible. Aucun médecin étranger ne travaille, aucune organisation humanitaire occidentale n'est déployée, à l'exception de Médecins du monde, qui dispose d'une petite équipe tchétchène aux moyens assez limités. Les réfugiés sont essentiellement livrés à eux-mêmes et au bon vouloir de l'administration russe, qui distribue de façon bien parcimonieuse quelques vivres.

La tombe la plus récente est celle du petit Magomed Khasakhanov, né le 19 décembre 1998, mort le 12 décembre dernier. Sa famille vit dans une tente de type militaire, trente personnes entassées sur un sol de planches disjointes où l'humidité suinte. Un seul poêle, au milieu de la pièce, qu'il faut alimenter en organisant soi-même le transport de bois, ainsi que la coupe des bûches, avec une hache, dans la boue. A « Spoutnik », on vit dans la boue. C'est une ville de tentes, à l'écart de tout, au milieu des champs, où sont enregistrées 9 600 personnes. On lutte contre le froid et la faim. Les portes en bois des

cabanons qui servent de toilettes ont été taillées à la hache : l'obsession, c'est de trouver du bois de chauffage.

Le gouvernement russe, qui répète qu'il n'y a « pas de catastrophe humanitaire », a oublié de procurer du bois gratuit aux réfugiés, en plein hiver. Il faut donc payer des fournisseurs, des trafiquants. Il faut même payer pour l'essence des camions qui apportent le chargement. On organise des collectes, on mobilise les économies familiales. Ou bien on part à pied sur les routes, à l'assaut des arbres, avec une hache et une carriole.

DÉSOLATION TOTALE

La mère de Magomed, Louisa, raconte que l'enfant a d'abord commencé à avoir des diarrhées. Elle le nourrissait avec du lait en poudre. Elle s'est adressée à une antenne médicale dans le camp, bien pauvrement lotie, et qui n'a rien fait. Elle a décidé de lui donner un peu de la soupe distribuée une fois par jour aux réfugiés. Une lavasse dont chaque tente n'obtient qu'une casserole qu'il s'agit ensuite de rallonger. L'eau est tirée aux quelques robinets répartis sur les arrières de boue qui quadrillent le camp. Magomed s'est mis à vomir. Il était pâle, maigre. Bientôt il ne réagissait plus. Il fallait évacuer le bébé à l'hôpital. Mais là, il a attendu des heures, en pleine nuit, et les soins de réanimation n'ont pas suffi. Il est mort dans l'après-midi, une semaine après être tombé malade, sans avoir reçu le moindre traitement.

Dans la partie du cimetière où gisent les enfants, d'autres noms sont incrits sur les plaques en bois, à côté des petits monticules : Djabrel Pakhaev (né 1999, mort le 15 novembre 1999), Kheda Zamaeva (pas de date de naissance, morte le 4 novembre), Maka Bersenoukaeva (née 9 mars 1999, morte le 18 novembre), Petimat Gissieva (née 1985, morte en novembre 1999), Hussein Khaiakhaev (né 1984, mort 1999), Aminat (née 1999, morte 1999), Djamilia Iakoubova (morte le 1^{er} décembre 1999), Djebrael Tsatsaev (mort le 28 novembre 1999), Kouresh (sans nom de famille, mort le 28 novembre). Les autres tombes n'ont pas d'inscriptions, ou bien elles ont été effacées par la pluie.

Dans une autre tente, une famille de treize personnes, dont quatre enfants en bas âge. Une femme raconte comment son beau-père,

Khassim Chavkhimlov, est mort le 14 novembre après trois mois dans le camp. Ayant eu un premier malaise pendant les bombardements, un matin il ne s'est pas réveillé. A part la distribution quotidienne de soupe, et les quatre pains autorisés, la seule « aide humanitaire » obtenue par cette tente du gouvernement russe, en l'espace de trois mois est : une boîte de 350 grammes de petits pois et un demi-kilo de beurre. L'éclairage électrique, une ampoule, est intermittent.

« L'aide étrangère ? On n'a rien vu. On a entendu parler une fois de distribution de vêtements, mais rien n'est venu », dit une femme. L'administration du camp passe pourtant régulièrement pour demander aux familles de signer des sortes de coupons, comme des bons de reçu, en expliquant qu'un jour, quelque chose leur parviendra. Les réfugiés signent, pour ne pas être rayés des listes. Mais pour tous, il ne fait aucun doute que l'aide du ministère russe des situations d'urgence est largement détournée et disparaît dans des réseaux de corruption. C'est ce même ministère qui insiste pour que l'aide étrangère passe par ses structures.

La désolation totale qui règne parmi les réfugiés en Ingouchie est à l'origine du mouvement de reflux

vers la Tchétchénie observé ces derniers jours. Pour beaucoup, le séjour d'exilés revient trop cher : si l'on veut échapper aux camps, une chambre en ville peut coûter 100 dollars par mois. La relative sécurité de l'Ingouchie, loin des bombardements, ne compense plus les conditions de vie. Moscou encourage ce retour, qui reste toutefois circonscrit : quelques milliers de personnes, la grande masse craignant d'affronter la vie au milieu des soldats russes et de la guerre de partisans que les combattants tchétchènes semblent livrer la nuit dans plusieurs régions.

Soucieuses de montrer que la situation se « normalise », les autorités russes accroissent leur pression sur les réfugiés. L'administration du camp « Spoutnik » a reçu ces jours-ci une directive du commandement militaire, incitant à un retour des populations vers les « zones libérées ». Chaque matin, des bus se garent à l'entrée du camp pour transporter les gens vers la frontière. Une réfugiée raconte avoir surpris une conversation entre l'administrateur d'un camp et un représentant du ministère russe des situations d'urgence. Ils étaient penchés sur une liste de noms de familles : « Ceux-ci ne veulent pas partir », disait l'ad-

ministrateur ; « Alors tu leur coupes les vivres », répondit le fonctionnaire.

A l'approche des élections législatives en Russie, un compte à rebours semble enclenché. Moscou a déclaré que le scrutin devait aussi se tenir en Tchétchénie – il faut donc faire mine de rapatrier les électeurs. Soucieux de montrer que la situation se « normalise », des officiels organisent des transports de journalistes vers les localités où « 90 % des habitants sont rentrés ». Alors que souvent, ceux qui rentrent le font pour surveiller leurs maisons et essayer d'empêcher les pillages par les soldats... Mais une autre explication circule concernant les « incitations » au retour : il s'agirait de canaliser vers la Tchétchénie même, et donc vers les structures politiques que Moscou veut mettre en place dans la République, les cargaisons d'aide officiellement destinées aux réfugiés. Celles-ci rempliraient actuellement des entrepôts en Ossétie du Nord, à Vladikavkaz, Naltchik et Mozdok, en attendant d'obscurer transactions. Les hommes que Moscou voudrait installer au pouvoir en Tchétchénie obtiendraient ainsi leur part du gâteau.

Natalie Nougayrède

L'armée russe compte utiliser des « méthodes non orthodoxes » pour prendre Grozny

(entre 15 000 et 50 000, selon les évaluations) sont pris au piège des bombardements. Si les raids aériens ont cessé depuis plusieurs jours sur la capitale, les pilonnages russes contre la ville et ses abords sont permanents et très peu de civils ont pu emprunter les « corridors de sécurité ».

La stratégie russe quant à un éventuel assaut de Grozny reste floue. Samedi, Valeri Manilov, le numéro deux de l'état-major déclarait : « Dès que les conditions seront réunies pour une action dans Grozny, (...) nous aurons recours à des méthodes non orthodoxes, je répète non orthodoxes, pour libérer la ville sans assaut frontal ni raids massifs. »

Par ailleurs, les forces russes du ministère de l'intérieur ont commencé mardi le « ratissage » de Chali, une localité située à 40 kilomètres au sud-est de Grozny et

tombeée aux mains des Russes après des pourparlers avec ses résidents. L'aviation a poursuivi ses raids sur les villes du sud de la république, notamment les gorges d'Argoun et la ville de Vedeno. Ces bourgs du Sud, qui ont accueilli de nombreux réfugiés ces derniers mois, sont « au bord de la famine », selon Apti Batalov, le bras droit du président tchétchène Maskhadov.

Le président de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Knut Vollebaek, qui se trouvait mardi matin au Daghestan, devait se rendre dans la zone de la Tchétchénie tenue par les Russes. Il a souhaité rencontrer le président tchétchène élu, Aslan Maskhadov, mais, comme l'a indiqué le porte-parole de l'OSCE, cette rencontre « dépend des Russes ». – (AFP, AP, Reuters, Radio-Liberté.)



Le LIVRE de POCHE

La Pochothèque
... des idées cadeaux

HERMANN HESSE
ROMANS ET NOUVELLES
165 F
1878p

KNUT HAMSUN
ROMANS
169 F
1840p

CARDINAL DE RETZ
MÉMOIRES
140 F
1360p

BORIS VIAN
ROMANS NOUVELLES
ŒUVRES DIVERSES
140 F
1344p

RIMBAUD
ŒUVRES COMPLÈTES
130 F
1040p

LES TRAGIQUES GRECS
ŒUVRES DIVERSES
THÉÂTRE COMPLET
170 F
2000p

BEAUMARCHAIS
THÉÂTRE
125 F
766p

« Vache folle » : procédure d'infraction contre la France pour son refus de lever l'embargo

Le président Chirac a été boycotté par les eurodéputés anglais à Strasbourg

Sous le coup d'une procédure officielle pour refus de lever l'embargo sur les importations de viande britannique, la France a réaffirmé, mardi

14 décembre, ses demandes de garanties complémentaires en matière d'étiquetage. Une polémique a éclaté entre l'Ecosse et le gouver-

nement de Londres, qui a refusé une proposition française d'exclure de l'embargo les animaux élevés à l'herbe.

COMME elle l'avait annoncé, la Commission de Bruxelles a adressé au gouvernement français, mardi 14 décembre, un avis motivé notifiant l'ouverture d'une procédure d'infraction contre la France pour non-respect de la décision européenne de lever l'embargo contre la viande bovine britannique. Paris a cinq jours pour y répondre avant la saisine officielle de la Cour de justice européenne. Mais le ministre de l'Agriculture, Jean Glavany, a fait savoir, en marge du conseil agricole qui se tenait le même jour à Bruxelles, que la France ne changerait pas de position avant d'avoir obtenu satisfaction sur les nouvelles garanties demandées, notamment en matière d'étiquetage.

M. Glavany a déclenché une polémique avec le commissaire en charge du dossier, l'Irlandais David Byrne, auquel il a reproché d'avoir manqué à des engagements antérieurs en ne faisant pas de nouvelles propositions sur

« un régime spécial pour l'étiquetage de la viande britannique ». Auparavant, il n'avait pas non plus obtenu gain de cause auprès de ses collègues sur la nécessité d'accélérer l'entrée en vigueur du nouveau règlement prévu en la matière. Le conseil a préféré au contraire reporter d'un an, à 2001, la mise en place du futur régime obligatoire, qui prévoit les mentions des lieux de naissance de l'animal, de l'engraissement et de l'abattage, et pour lequel la majorité des pays n'étaient pas prêts.

M. JOSPIN SE JUSTIFIE

Recevant des journalistes britanniques, le premier ministre, Lionel Jospin, a déclenché une nouvelle polémique en indiquant qu'il avait suggéré de lever l'embargo sur les animaux nourris uniquement à l'herbe mais que les autorités britanniques avaient refusé (lire ci-dessous). Il s'est appliqué à justifier sa décision en soulignant l'importance des

considérations de santé et de sécurité sanitaire. Il a déclaré que l'avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afsa) l'avait « surpris ». « Si nous n'avions pas suivi son avis, nous aurions tué l'agence et nous aurions été crucifiés par l'opinion publique britannique », a expliqué le premier ministre, en estimant que « dans une situation du même type, le gouvernement britannique aurait fait la même chose. »

Pour exprimer leur dépit de la décision française, des députés anglais au Parlement européen ont boycotté le discours de Jacques Chirac lors de l'inauguration, mardi, du nouveau bâtiment de Strasbourg. Dès que le président a pris la parole, une cinquantaine d'entre eux se sont levés et ont quitté le nouvel hémicycle. « Nous allons boire du champagne britannique, affirmaient certains d'entre eux, et ce

ne sera pas à la santé de cet hypocrite de Chirac ! » Seuls les deux députés européens anglais membres du groupe des Verts sont restés ostensiblement à leur place.

RECOURS À L'HUMOUR

Dans les couloirs, la manifestation a tourné à l'humour. Les eurodéputés protestataires avaient choisi de déployer une banderole proclamant en anglais : « Qu'ils mangent de la brioche : Marie-An-toinette - 1789 / Qu'ils mangent du bœuf britannique : députés européens britanniques - 1999. » Face à eux, ils ont trouvé la réponse sous forme de banderole du Parti radical transnational : « Mort aux vaches ! » Pendant ce temps, à la tribune, M. Chirac a souhaité que l'Europe soit « une maison où tous vivent ensemble, solidairement, mais où chacun garde ses repères familiaux ».

Séquence Internationale

Les Ecossais déclenchent une guerre du bœuf... avec Londres

LONDRES

de notre correspondant

La révélation, mardi 14 décembre, par Lionel Jospin que la France avait proposé de lever partiellement l'embargo sur les importations de bœuf britannique à condition qu'il s'agisse d'animaux nourris à l'herbe, a fait l'effet d'une bombe en Ecosse, région d'élevage très peu touchée par la maladie de la « vache folle ». « Comment ?, a vitupéré Alex Salmond, chef de l'opposition indépendantiste (SNP) au Parlement autonome de cette région, les Français, qui étaient les principaux acheteurs de notre bœuf avant la crise de la « vache folle », nous offraient le moyen de reprendre pied sur leur marché et le premier ministre britannique a pris sur lui de rejeter cette offre. C'est inadmissible. » Et Alasdair Morgan, « ministre fantôme » SNP des affaires rurales écossaises, d'évoquer « la trahison à l'égard de l'Ecosse, un véritable outrage » perpétré, selon lui, par Tony Blair qui avait effectivement, catégoriquement et, semble-t-il, discrètement, refusé l'offre de Lionel Jospin au motif, selon son porte-parole, que la chose eût été « techniquement impraticable ».

Les Français « savent très bien », a expliqué Nick Brown, le ministre « central » de l'agriculture britannique, que le système d'exportation de bœuf, mis au point avec la Commission européenne, « est basé sur l'âge des animaux et non sur leur origine régionale ». Qu'un système de traçabilité différent de ce qui se pratique en Angleterre et plus proche de ce que réclame Paris existe en Ecosse - comme d'ailleurs en Irlande du Nord - ne change rien à l'affaire. Pas question de laisser les Français violer les règles européennes et en plus « choisir » quelle viande britannique ils importeraient, a en substance ajouté le ministre, qui a, au surplus, fait part de sa « compréhension » quant au boycottage organisé, mardi à Strasbourg, par plus de quatre-vingts eurodéputés britanniques, du discours du président Chirac.

Apparemment peu partagée par les consommateurs britanniques, qui semblent répondre de manière très partielle aux appels des syndicats d'éleveurs au boycottage des produits de l'Hexagone, l'humeur anti-française reste forte au sein du gouvernement. Deux heures avant que le porte-parole de Tony Blair reconnaisse

la réalité de l'offre faite par Lionel Jospin, le ministre des affaires écossaises au sein du gouvernement « central » londonien, Brian Wilson, affirmait aux Communes qu'il n'y avait « aucune substance » dans les allégations françaises.

Désormais assiéé, à l'instar de son collègue anglais Nick Brown, par les demandes de démission lancées par l'opposition nationaliste, Ross Finnie, le ministre travailliste écossais des affaires rurales, a également nié qu'une offre française d'importer le bœuf local à défaut de l'anglais ait « jamais été faite ». « Cette question, a-t-il affirmé, n'a jamais été soulevée dans les négociations ou durant les conversations privées que nous avons eues avec les Français. » Problème pour M. Finnie : les indépendantistes du SNP croient en la version de Lionel Jospin et réclament la tête du ministre au motif qu'il aurait sacrifié les intérêts spécifiques de l'Ecosse autonome sur l'autel de l'appartenance britannique et de son affiliation politique au parti de M. Blair. A Edimbourg, l'affaire ne fait que commencer...

Patrice Claude

L'« Adolf serbe » condamné à quarante ans de prison par le TPIY

LA HAYE

de notre correspondant

S'il purge la totalité de sa peine, Goran Jeliscic ira sur ses soixante-dix ans lorsqu'il sortira de prison. Mardi 14 décembre, les juges du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) ont en effet condamné l'homme qui se faisait appeler « l'Adolf serbe » à quarante ans d'emprisonnement pour crimes contre l'humanité et violation des lois et coutumes de guerre. Le président de la Cour, le Français Claude Jorda, a souligné « le caractère révoltant, bestial et sadique » de son comportement, son « attitude méprisante à l'égard des victimes » et « l'inhumanité de ses crimes ».

Des crimes, Goran Jeliscic en a reconnu treize, ainsi que la torture de quatre personnes. Ce Serbe, qui

avait vingt-trois ans au moment des faits, se pavait en uniforme dans la municipalité de Brcko, dans le nord-est de la Bosnie. Pendant deux semaines, en mai 1992, cet homme a participé « de façon enthousiaste » à la purification ethnique de la région, où 55 % des 41 000 habitants étaient Musulmans. Les témoins de l'accusation ont dressé l'image d'une brute, prenant par exemple plaisir à couper l'oreille d'un détenu, puis à le laisser souffrir avant de l'abattre d'une balle dans la tête.

L'affaire Jeliscic est une étape importante dans la vie du TPIY. D'une part, elle a débouché sur la condamnation la plus lourde jamais prononcée par la juridiction qui établit, petit à petit, une nouvelle jurisprudence des crimes de guerre, cinquante ans après le pro-

cès de Nuremberg. A ce jour, un seul accusé a été acquitté. Les neuf autres ont écopé entre deux ans et demi et quarante ans de prison.

L'ACCUSATION FAIT APPEL

D'autre part, les magistrats devaient pour la première fois se prononcer sur une inculpation de génocide. Dans son jugement, la Cour se déclare convaincue que « l'élément matériel du génocide, à savoir le meurtre de membres d'un groupe donné, a été établi au-delà de tout doute raisonnable ». Mais, pour les juges, ce n'est pas le nombre qui fait le génocide, mais « l'élément intentionnel du génocide, à savoir la conscience claire par l'accusé de participer à la destruction au moins partielle d'un groupe », pour des raisons raciales ou religieuses. Sur ce point, la

Cour a considéré que « le procureur n'a pas apporté les éléments suffisants permettant d'établir au-delà de tout doute raisonnable que Jeliscic a planifié, incité à commettre, ordonné, commis ou (...) participé en conscience à la destruction, même partielle, de la population musulmane bosniaque ».

Cet acquittement de la charge de génocide a sans doute épargné à Jeliscic une condamnation à vie. Les juges ont vraisemblablement voulu réserver cette peine aux génocidaires, coupables, en quelque sorte, du crime ultime. Mais l'accusation a fait appel. Signe de son intérêt pour le cas, Carla Del Ponte, le procureur général, a siégé, mardi, pour la première fois, en salle d'audience.

Alain Franco

L'Assemblée nationale critique la conduite par l'OTAN des opérations au Kosovo

LA MISE EN AVANT de l'OTAN « comme instrument militaire devant garantir les accords politiques » et l'effacement du rôle de l'ONU dans la crise ont constitué « une difficulté supplémentaire » pour régler au mieux le conflit du Kosovo. C'est l'essentiel des réflexions, lancées dès juin, par une mission d'information, sur le conflit dans les Balkans, de la commission de la défense à l'Assemblée nationale. Le rapport de cette mission, qui a entendu divers responsables, notamment le secrétaire général de l'OTAN et le commandant suprême des forces alliées en Europe, et qui s'est rendu sur place, au Kosovo même et en Macédoine, a été rendu public, mercredi 15 décembre.

Selon les dix parlementaires de la mission, présidée par Paul Quilès, député PS du Tarn et ancien ministre de la défense, « les prin-

cipes qui ont guidé les Occidentaux étaient bons ». Cependant, la mission note que « la mise en avant de l'OTAN, dans les dernières semaines de négociation [ouvertes depuis 1997] pour trouver une solution politique acceptable, comme instrument militaire devant garantir les accords politiques, a constitué une difficulté supplémentaire sur la voie pour obtenir un accord des Russes ». La mission estime que « les dirigeants yougoslaves ont cru pouvoir profiter de cette dissension pour faire monter les enchères dans la négociation, certains qu'ils étaient que l'opposition de la Russie empêcherait l'OTAN d'agir militairement » sur le terrain.

La mission considère que l'OTAN, en maintenant « une certaine ambiguïté » sur la nature de son intervention (l'éventualité d'une opération terrestre avait été publiquement écartée), a amené

Belgrade à croire que l'armée yougoslave supporterait un conflit où les dommages militaires seraient faibles étant donné la prévisibilité de la tactique des Alliés. « Les Serbes ont donc eu tout loisir pour disperser et camoufler leurs troupes et leurs équipements, critique le rapport, ce qui a indiscutablement contribué à accroître la durée du conflit, le nombre de déplacés et les souffrances des Kosovars. »

Finalement, la stratégie militaire de l'OTAN est apparue « autant subie que maîtrisée », observent les parlementaires, et « la victoire a davantage résulté de l'affaiblissement de tout un système que d'un ascendant militaire ». L'opération alliée a été « un pari stratégique risqué », qui est loin d'être « un modèle de règlement des crises ».

Regrettant que l'ONU n'ait pas été davantage appelée à légitimer cette intervention et que le Parle-

ment français ait été aussi peu sollicité de donner son avis, la mission estime que le conflit ne peut que conforter les Européens dans la nécessité de construire une défense collective.

« Le conflit du Kosovo, conclut le rapport, a apporté la preuve que l'influence d'un pays au sein de l'OTAN n'est pas obligatoirement liée à sa position vis-à-vis de la structure militaire intégrée, mais elle dépend plutôt de son poids militaire. C'est ce qui explique que la France n'ait pas été handicapée quand elle a voulu faire entendre son point de vue. C'est ce qui explique aussi que les Etats-Unis ont pu s'affranchir des règles de fonctionnement internes au Conseil atlantique en menant directement des bombardements en dehors du commandement de l'OTAN. »

J. I.

FRANCE

LE MONDE / JEUDI 16 DÉCEMBRE 1999

CORRUPTION Alors que le gouvernement soumet au Parlement un projet de loi visant à introduire dans le droit français les dispositions de plusieurs traités européens

et d'une convention de l'OCDE contre la corruption d'agents publics étrangers, le ministère des finances garde le silence sur les pots-de-vin versés à l'occasion de gros

contrats d'exportation, principalement dans le domaine de l'armement. ● LE « SECRET DÉFENSE » interdit aux fonctionnaires et aux ministres de parler des cas de cor-

ruption dont ils ont eu à connaître et du cheminement de ces commissions, mais certains acteurs commencent à lever le voile sur les ambiguïtés du système français.

● LES DÉPUTÉS ont imposé, contre l'avis d'Elisabeth Guigou, ministre de la justice, la rétroactivité des dispositions de la future loi. (Lire aussi notre éditorial page 20.)

Pots-de-vin et contrats d'exportation : enquête sur un système opaque

Les entreprises versant des commissions lors de marchés d'armement ou d'aéronautique doivent les déclarer au ministère des finances pour les déduire de leurs impôts et bénéficier de l'assurance Coface. Le cheminement de ces versements reste couvert par le « secret défense »

SE SOUVIENT-ON de cette ténébreuse affaire, qui avait déclenché, au sein de la droite alors au pouvoir, un début d'incendie, aussi vite éteint qu'allumé ? Nous sommes le 8 juillet 1996. En milieu de journée, *Le Monde* (daté du 9 juillet) révèle que plusieurs collaborateurs de François Léotard, ancien ministre de la défense du gouvernement Balladur, ont été placés sur écoute, pendant quatre mois, après l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, par la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE). Vers 15 heures, le successeur de M. Léotard à la défense, Charles Millon, publie un communiqué qui confirme ces informations et précise que les écoutes ont été décidées « pour un motif touchant à la sécurité nationale ». A 17 h 30, M. Léotard, président de l'UDF, somme « publiquement » le premier ministre, Alain Juppé, de s'expliquer. A 19 heures, celui-ci s'exécute et fait savoir que les « interceptions » en question ont été rapidement interrompues, « étant devenues sans objet ». Epilogue dans la soirée : le directeur du cabinet de M. Léotard, Renaud Donnedieu de Vabres, aujourd'hui député (UDF) d'Indre-et-Loire, se dit satisfait de ces explications et affirme que « l'affaire est close ».

Quelle « affaire » ? Aucun des protagonistes ne le dit. Une rumeur circule au sujet d'un contrat de vente d'armements à un pays du Golfe et de commissions occultes qui ne se seraient pas toutes évaporées dans les sables de la péninsule

Arabique. L'affaire est close, donc, mais elle reste, trois ans après, révélatrice des soupçons que les grands contrats à l'exportation et les commissions auxquelles ils donnent lieu ont toujours alimentés. D'autres dossiers politico-financiers ont, depuis, relancé les interrogations sur les pratiques commerciales des grands industriels, particulièrement dans le domaine de l'armement, et sur les connexions auxquelles ils donnent lieu entre l'Etat, les partis au pouvoir et les pays acheteurs. En marge de l'affaire de la MNEF, l'Association France-Taiwan, que la mutuelle a longtemps accueillie dans ses murs, a attiré l'attention sur le contrat conclu en 1992, les socialistes étant alors au pouvoir, entre la France et Taiwan – soixante Mirage 2000-5 et des missiles Matra, pour 29 milliards de francs –, qui aurait donné lieu à une fantastique commission.

Tout au long des années 80, les autorités françaises maintiennent une position ambiguë : puisque, dans le monde entier, des commissions sont versées, la France ne doit pas être naïve en interdisant à ses entreprises d'en verser, sous peine de perdre des gros contrats ; mais chaque commission doit faire l'objet d'une demande au ministère des finances, ce qui permet à celui-ci de détecter les cas de corruption les plus scandaleux. Jusqu'en 1986, les entreprises qui veulent verser des commissions sont ainsi dans l'obligation de demander l'autorisation de la direction générale des

douanes, chargée du contrôle des changes. Quand ce contrôle est supprimé, les douanes gardent néanmoins ce rôle de vigie. Les entreprises doivent prendre contact avec elles pour les informer des pots-de-vin qu'elles envisagent de verser. La procédure est toujours la même : sauf pour les toutes petites commissions, le directeur général des douanes adresse au ministre du budget une lettre de transmission. C'est le ministre qui donne son autorisation. A partir de 1989, les entreprises qui font la demande sont dans l'obligation de transmettre à Bercy le nom des bénéficiaires des commissions et leurs domiciliations bancaires.

En fait, le système est beaucoup moins vertueux qu'il n'y paraît. D'abord, depuis 1986, toute la procédure est couverte par le « secret défense », même quand il s'agit de contrats civils. Autrement dit, les personnes qui ont connaissance des commissions ne peuvent en parler sans tomber sous le coup de la loi. Ensuite, la procédure est purement formelle. Dans la majeure partie des cas, raconte un expert, les demandes, au moins jusqu'à la réforme opérée par Pierre Bérégovoy en 1993, « étaient déposées avant le versement des commissions » ; mais elles pouvaient l'être aussi après, pour ratification, sans que personne ne s'en offusque. En outre, de 1986 à 1993, de nombreuses grandes entreprises françaises très réputées, notamment de l'industrie militaire, n'ont jamais déposé la moindre demande. Et tout le

monde, selon le même expert, savait pertinemment pourquoi : « Disposant de fonds secrets dans des paradis fiscaux, ces groupes n'avaient aucunement besoin de demander une autorisation officielle pour verser une commission. Ils pouvaient le faire sans que personne le sache. »

Le ministère des finances, qui connaît les noms des bénéficiaires officiels et leurs numéros de comptes, garde le silence

La procédure officielle, sanctionnée par l'accord ou le refus du ministre du budget, n'avait d'ailleurs pas pour objet de débloquent ou non les commissions, mais seulement de déterminer celles qui étaient éligibles aux aides publiques. Car c'est le paradoxe du système français : le contribuable a toujours financé une partie de ces commissions, l'autorisation ministérielle permettant à l'entreprise de les assimiler à une charge fiscale déductible. L'autorisation ouvre droit, aussi, à la procédure d'assurance-crédit pour les grands contrats couverts par la Compagnie

française d'assurances du commerce extérieur (Coface), pour le compte du Trésor. En cas de défaillance du client étranger, les finances publiques sont donc appelées à la rescousse pour dédommager le manque à gagner des entreprises françaises, commissions comprises.

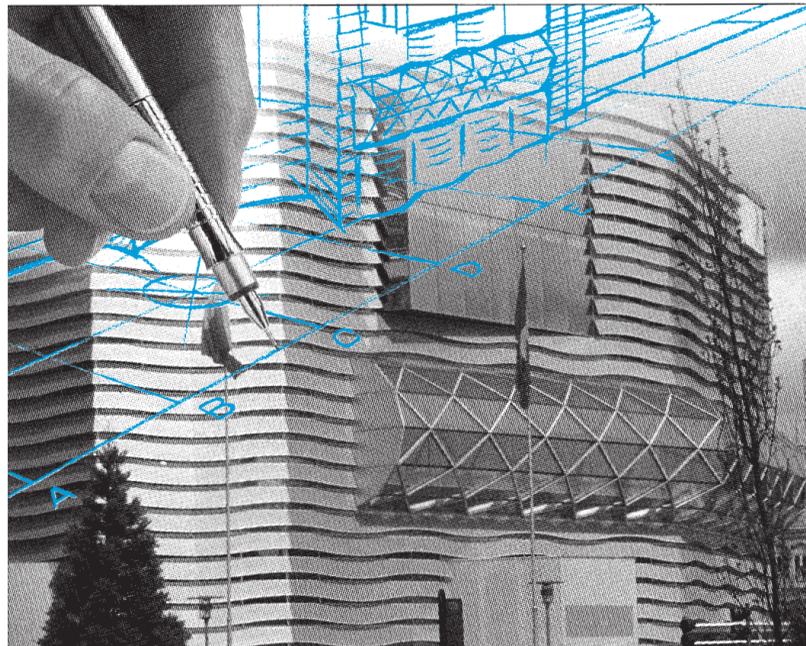
Un éventuel veto du ministre du budget ne valait donc pas interdiction à l'entreprise de verser une commission, mais la privait des réductions fiscales habituelles et des garanties de la Coface. Même si, à cause du « secret défense », il est toujours difficile de percer les mystères des commissions, on sait que Nicolas Sarkozy (RPR), arrivant au ministère du budget, en 1993, avait refusé de donner son agrément aux commissions versées par Elf. Constatant que, l'année précédente, elles avaient atteint la somme de 700 millions de francs, contre une moyenne de 20 millions de francs quelques années auparavant, il avait éconduit le patron du groupe, Loïc Le Floch-Prigent, venu insister pour obtenir son accord.

Quelles commissions, dans le passé, ont obtenu le feu vert de Bercy ? Impossible de le savoir, sauf par des indiscrétions. Même longtemps après, le ministère des finances, qui connaît les noms des bénéficiaires officiels des commissions et leurs numéros de comptes en banque, garde le silence. Il n'est pas même possible de savoir, officiellement, le montant habituel des commissions. « Le taux des commissions, en proportion du montant du

contrat, pouvait aller de 5 %, dans les grands pays industrialisés, jusqu'à 40 % dans certains pays du Moyen-Orient », explique notre expert. Pourquoi le premier grand contrat à destination de Taïwan, en 1991, portant sur des frégates, avait-il donné lieu à une commission de 20 % (soit 3 milliards de francs sur un contrat de 15 milliards), alors que le second grand contrat, un an plus tard, à destination du même pays, celui sur les Mirage 2000-5 et des missiles, c'est-à-dire sur des matériels beaucoup plus sophistiqués, n'avait donné lieu qu'à une commission comprise, selon de bonnes sources, entre 8 % et 9 % (soit, sans doute, autour de 2,5 milliards de francs pour un contrat de 29 milliards de francs) ? Le ministère des finances ne répond pas. La pratique de commissions élevées ne concerne d'ailleurs pas seulement des pays aux mœurs commerciales douteuses. « Il m'est arrivé d'avoir connaissance de commissions importantes pour des contrats sans rapport avec l'industrie militaire, comme pour des Airbus, par exemple, et à destination de pays voisins, réputés très respectables », confie un industriel de l'aéronautique.

Il y a donc une ambiguïté dans la position du ministère des finances. En défendant la convention OCDE de lutte contre la corruption, il milite pour la transparence, mais, dans le même temps, il conserve des secrets qui relèvent davantage de l'omerta que de la démocratie.

Laurent Mauduit



A Orléans les idées qui font les villes de demain

En créant ARCHILAB-URBALAB, premières rencontres internationales de l'Architecture prospective, la ville d'Orléans accueille et soutient les architectes, les créateurs et les urbanistes qui préparent la ville du futur.

Archilab est organisé par la Ville d'Orléans en partenariat avec le Conseil Régional du Centre et le Ministère de la Culture et de la Communication, en collaboration avec le Frac Centre.

Orléans, audacieuse par tradition

ARCHILAB
URBALAB
Mai / Juin 2000



L'Assemblée nationale amende le projet de M^{me} Guigou

À L'UNANIMITÉ, les députés ont voté, mardi 14 décembre dans la soirée, le projet de loi d'Elisabeth Guigou sur la corruption de fonctionnaires étrangers. Michel Hunault (RPR, Loire-Atlantique) l'a dit : « Sur le fond, tous les groupes de l'Assemblée approuvent » ce texte, qui vise à transposer dans la loi française cinq traités européens sur la corruption de fonctionnaires issus de l'Union européenne, et la convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) relative à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers.

Chacun a reconnu que le projet de loi de la ministre de la justice est un premier pas important dans la lutte contre la corruption internationale. Toutefois, cette unanimité n'a pas empêché certains débats entre M^{me} Guigou et la majorité, les députés de gauche, parfois soutenus par leurs collègues de droite, se prononçant à chaque fois contre l'avis de la garde des sceaux.

Premier sujet de polémique : la définition de la corruption. « La chambre criminelle de la Cour de cassation considère que le délit de corruption n'est constitué que lorsque l'offre du corrupteur est

antérieure à l'acte du corrompu. Or il est souvent difficile de démontrer cette antériorité », a expliqué Jacky Darne (PS), rapporteur au nom de la commission des lois, même si la jurisprudence récente permet aux juges de présumer l'existence d'un pacte de corruption au vu de ses manifestations postérieures. M. Darne a donc souhaité faire « disparaître l'exigence d'antériorité du pacte » et a su en convaincre ses collègues.

Deuxième sujet de polémique, la non-rétroactivité de la future loi. L'article 2 du texte précise que « les faits commis à l'occasion de contrats signés antérieurement à l'entrée en vigueur » de la future loi ne seront pas concernés. Pour M. Darne, il est certes « nécessaire de prévoir dans la loi comment régler le problème des contrats signés avant l'entrée en vigueur du texte », car, « si tel n'était pas le cas, les "pots-de-vin" versés après l'entrée en vigueur de la loi seraient répréhensibles même s'ils se rapportaient à des contrats signés auparavant ».

La jurisprudence établit en effet, selon le rapporteur, que le délit de corruption, s'il se traduit par le versement de plusieurs commissions, est constitué alors par une série d'« infractions ins-

tantanées successives, dont la caractéristique est de se renouveler entièrement à chaque acte d'exécution ». M. Darne estime, cependant, que les entreprises pourraient contourner la loi en anticiplant, par exemple, de nouveaux contrats, ou bien en liant à d'anciens contrats le versement de nouvelles commissions. Il a donc proposé deux amendements, selon lesquels ne seront légaux que les commissions qui auront été annoncées au fisc dans un délai d'un an suivant l'entrée en vigueur de la loi.

« PRINCIPE CONSTITUTIONNEL »

A Bercy, on voit d'un mauvais œil la mise en place d'un tel dispositif. Pour M^{me} Guigou, M. Darne se réfère à une jurisprudence qui ne concerne pas la rétroactivité, mais la prescription. La Cour de cassation considère en effet que le délai de prescription de trois ans, qui s'applique à l'infraction de corruption, court, de nouveau, à partir de chaque versement d'un pot-de-vin. En outre, a dit la ministre, les propositions de M. Darne auraient pour effet que « le principe constitutionnel de non-rétroactivité de la loi se trouverait subordonné à une déclaration administrative, ce qui en limiterait de fait l'application dans le temps ». « Une telle disposition, a-t-elle observé, pourrait être jugée anticonstitutionnelle. » Les arguments de M^{me} Guigou n'ont pas porté. Seul le RPR s'est opposé aux amendements de M. Darne.

Dernier sujet de polémique, la date de fin de déductibilité des commissions. Jusqu'ici, les entreprises pouvaient déduire les commissions qu'elles versaient (lire ci-dessus). Pour M. Darne, ce dispositif doit disparaître dès l'entrée en vigueur de la loi. « Si l'on écoute le ministère des finances, les commissions resteront déductibles jusqu'au 31 décembre 2000, a-t-il expliqué. (...) Les versements de commissions seraient pénalement sanctionnés, mais resteraient fiscalement déductibles. » Là encore, contre M^{me} Guigou, M. Darne a été suivi par l'Assemblée.

Virginie Malingre

Divergences d'appréciation à droite après la table ronde sur la Corse

M. Douste-Blazy veut interroger le gouvernement sur les rapports d'enquête

Après le succès de la table ronde réunie, lundi 13 décembre, à Matignon, avec les élus corses, l'opposition est embarrassée. Jean-Louis Debré, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, s'est agacé d'« un coup média-

tiqument bien géré ». Patrick Devedjian, quant à lui, soupçonne le gouvernement d'avoir déjà négocié des concessions aux nationalistes. Philippe Douste-Blazy veut interpellier le gouvernement sur les rapports d'enquête.

ENRÔLÉE, bon gré, mal gré, aux côtés de ses élus corses dans le « processus » lancé par Lionel Jospin, le 13 décembre, la droite se retrouve aujourd'hui un peu sonnée. En recevant à Matignon le premier groupe de l'Assemblée de Corse, le « Rassemblement » (RPR-DL), avec les huit autres, le tout sous les auspices de José Rossi, président (DL) de l'Assemblée de Corse, et du président de l'exécutif de Corse, le RPR Jean Baggioni, le premier ministre a rendu les critiques malaisées, alors que sa démarche est presque unanimement qualifiée de « succès ». Alors que M. Rossi avait appelé, pour Démocratie libérale, à une telle initiative, et que le RPR, divisé entre « républicains » et « progressistes », doit en outre assumer la politique menée sur l'île par l'ancien ministre de l'intérieur Jean-Louis Debré, la marge de manœuvre de la droite est étroite. D'ailleurs, elle n'a posé aucune question sur la Corse, mardi 14 décembre, à l'Assemblée nationale.

De leur côté, les élus RPR de Corse ont timidement fait entendre leur voix. Le député de Corse-du-Sud Roland Francisci, un RPR conservateur hostile à toute évolution, qui a de nouveau félicité, lundi, M. Jospin pour son discours de fermeté tenu dans l'île le 6 novembre, provoquant l'agacement visible du premier ministre, a écrit à M. Jospin pour réclamer « une consultation du peuple » au cas où le gouvernement s'engagerait sur la voie d'une modification du statut de l'île. « Exception faite des nationalistes », écrit-il, les citoyens n[ont]

jamais confié [aux élus corses] un tel mandat. Si vous persistez à réserver à l'Assemblée territoriale, sans le dire expressément, une sorte de pouvoir constituant, alors il faut la renvoyer devant les électeurs. » M. Baggioni a peu apprécié d'être relégué dans l'ombre du président de l'Assemblée, José Rossi, qui a joué les intermédiaires entre le gouvernement et les nationalistes (Le Monde du 14 décembre), et de s'entendre dire par M. Jospin, lundi, à Matignon, que « le gouvernement a besoin d'élus qui travaillent ». « C'est vous qui gouvernez ! », a répliqué M. Baggioni alors que M. Jospin proposait de « placer les élus face à leurs responsabilités ». « Mais je gouverne », a répondu M. Jospin.

M. Debré, qui entretient, depuis la conférence de presse « clandestine » de Tralonca, en janvier 1996, un rapport particulier avec la Corse, n'a pas dissimulé le malaise de la droite, mardi, lors de la réunion du bureau de l'intergroupe de l'Assemblée nationale. « C'est quand même un peu fort ! On ne parle que de Jospin, que de son habileté. Nous aussi, on a "dialogué" avec les terroristes », a lancé le président du groupe RPR. « Mais pas dans les palais nationaux », a soupiré un de ses interlocuteurs. Excédé par ce « coup médiatique si bien géré », M. Debré a recommandé de ne pas oublier « le reste » : les critiques mises au jour par les rapports parlementaires des commissions d'enquête de l'Assemblée nationale et du Sénat sur les forces de sécurité en Corse, les 17 et 18 novembre. Mal placé pour aller lui-même exhumer ces rap-

ports, qui mettent aussi en cause sa politique, le président du groupe RPR s'est publiquement « réjoui », dans les couloirs du Palais-Bourbon, de voir que le gouvernement « change[ait] de position ». « Ce n'était pas la peine de critiquer les gouvernements précédents qui avaient souhaité et voulu ce dialogue avec l'ensemble des représentants élus de l'île », a-t-il ajouté.

Philippe Douste-Blazy, n'est pas tenu à la même réserve. Le président du groupe UDF indique que son groupe continuera à demander au gouvernement quelle suite il entend donner aux « scandales d'Etat » relevés, selon lui, par les rapports parlementaires d'enquête, après le « thé de Matignon ».

Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine) n'a pas pris de telles précautions. « Une chose m'intéresse, a-t-il déclaré dans les couloirs du Palais-Bourbon. M. Jospin n'a absolument rien proposé et les nationalistes corses trouvent ça formidable. Cela veut dire qu'en réalité, dans la clandestinité, on a déjà négocié et que le gouvernement a déjà fait des concessions », a déclaré M. Devedjian, en rappelant que « M. Jospin avait commencé par instituer une police parallèle commettant des actes illégaux, le GPS [groupe de pelotons de sécurité, aujourd'hui dissous] qu'il a institué en mai 1998. Il a continué en posant le préalable de la cessation de tout acte de violence (...). Et aujourd'hui, il n'y a plus aucune condition, plus rien, et tout le monde est content. »

Ariane Chemin

Les députés de l'opposition rechignent à la création de La Chaîne parlementaire

Jean-Louis Debré (RPR) accuse Laurent Fabius (PS), président de l'Assemblée nationale, de vouloir accaparer la programmation que le Palais-Bourbon partagera avec le Sénat

LE PAYSAGE audiovisuel et le paysage politique vont s'enrichir, à partir du 18 janvier, d'un élément qui manque à la démocratie française : La Chaîne parlementaire (LCP), composée de deux sociétés de programme indépendantes, l'une au Palais-Bourbon, l'autre au Palais de Luxembourg. Malgré les virulentes critiques d'une partie de la droite, les députés devraient adopter, jeudi 16 décembre, la proposition de loi du président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius (PS), qui lance un projet maintes fois remanié et repoussé en raison des différends qui opposaient les deux Assemblées. Les sénateurs examineront, le 22 décembre, un texte identique, déposé par le président du Sénat, Christian Poncelet (RPR).

L'accord politique sur cette chaîne, qui se veut « parlementaire » et « civique », est intervenu début juillet entre M. Fabius et M. Poncelet. Sa création butait, depuis 1992, sur plusieurs obstacles, comme le partage des temps d'antenne et le souci du Sénat de créer deux sociétés de programmes distinctes avec un financement distinct. Les deux hommes ont porté le projet, estimant que le Parlement a tout à gagner à la transparence de ses travaux. « Dès qu'il s'agit de garantir ses droits et de revaloriser son rôle, il y a une volonté commune qui dépasse leurs sentiments politiques personnels », souligne-t-on à l'Assemblée nationale et au Sénat. Ce consensus n'avait pas pu être trouvé avec René Monory, le prédécesseur de M. Poncelet.

LCP sera bien une chaîne publique dans son financement

(25 millions de francs en 2000 pour chaque Assemblée) et son cahier des charges. Elle devra agir « dans le respect du pluralisme des groupes » politiques. Elle rendra compte des travaux des Assemblées (séances publiques, auditions en commission, etc.), des débats de société, des initiatives de collectivités locales, ainsi que des travaux du Parlement européen et des Parlements étrangers. L'Assemblée et le Sénat disposeront du même nombre d'heures et de jours de diffusion, les meilleurs créneaux horaires devant être équitablement répartis.

Le fonctionnement, la ligne éditoriale et la nomination des présidents relèveront du bureau des Assemblées

La chaîne, qui n'aura pas de publicité, sera accessible gratuitement, que sa diffusion passe par le câble, la voie hertzienne ou le satellite (notamment les deux bouquets, TPS et Canal-Satellite). En application du principe de la séparation des pouvoirs entre le législatif et l'exécutif, son fonctionnement, sa ligne éditoriale et la nomination des présidents des deux sociétés - Ivan Levaï à l'Assemblée et Jean-Pierre Elkabbach au Sénat - ne relèveront pas du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), mais du bureau des Assem-

blées, où siègent les représentants des partis présents au Parlement. De même, en vertu du principe de l'autonomie budgétaire des Assemblées, la Cour des comptes ne disposera pas de pouvoir de contrôle.

Voilà pourtant que le groupe RPR s'est subitement avisé que « La Chaîne parlementaire, c'est "Télé Fabius" », selon la formule de Jean-Louis Debré, président du groupe. Devant l'intergroupe de l'opposition, mardi 14 décembre, M. Debré a expliqué qu'il ne faut faire aucun cadeau à la gauche. « On votera contre, car ce n'est pas la chaîne du Parlement, mais la chaîne du président, dénonce-t-il. Tout cela a été fait dans la hâte et le secret. La préparation du dossier a été le fait du président, et nous n'avons aucune garantie d'impartialité et d'objectivité de cette chaîne. » François d'Aubert, vice-président du groupe Démocratie libérale, assure que « LCP sera une LCI de gauche ». Nicole Catala (RPR, Paris) s'inquiète du contenu de LCP : « Invitera-t-on des associations contestataires, qui bafouent la loi ? », s'interroge-t-elle.

Au sein de la droite sénatoriale, on s'inquiète de l'« effet de contagion » d'un vote négatif des députés de l'opposition. On souligne qu'il s'agit d'un enjeu institutionnel et que le débat ne doit pas être politisé. M. Fabius regrette cette opposition de « nature politique » et se dit prêt à donner « toutes les garanties possibles ». Après huit ans de gestation, la naissance d'une chaîne parlementaire sans un minimum de consensus de tous les partis serait mal partie.

Jean-Michel Bezat

VOUS AVEZ TOUJOURS RÊVÉ D'UN LIEU CHALEUREUX POUR ACCUEILLIR VOS AMIS.



Rover 75 à partir de 166 900 F⁽¹⁾. 4 motorisations (1.8, 2.0 V6, 2.5 V6, 2.0 CDT turbo diesel "common rail"). Garantie 3 ans ou 100 000 km⁽²⁾. Modèle présenté
Rover 75 2.0 CDT Pack avec option assise des sièges en cuir : 184 800 F. La Rover 75 a été élue World Car 1999, voiture de l'année 1999 par le magazine anglais
"What car ?" et Volant d'or 1999 par les magazines "Bild am Sonntag"



POUR INFORMATIONS ET ESSAI : 0825 00 00 75 (0,99F/mn)

⁽¹⁾ Prix de la Rover 75 1.8. Tarifs au 18/4/99. AM 00. ⁽²⁾ Au 1^{er} des termes échu.

ROVER 75. LE RÊVE CONTINUE.



Elisabeth Guigou tente encore de convaincre la droite de voter la réforme de la justice

Les parlementaires RPR, UDF et DL menacent de rejeter le texte sur le CSM

La ministre de la justice, Elisabeth Guigou, a achevé l'ensemble des consultations avec les parlementaires auxquelles elle s'était engagée

UN NOUVEAU COURRIER aux parlementaires, ainsi qu'au président du Sénat, lundi 13 décembre, une réunion de ministres, mardi 14, une dernière visite aux députés socialistes, mercredi, et l'affaire est « bouclée ». Officiellement, Elisabeth Guigou achève la série de consultations qu'elle a entamée, le 16 novembre, avec les députés et les sénateurs de tous bords (*Le Monde* du 18 novembre), pour préparer le Congrès sur la réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), le 24 janvier. L'adoption de cette révision constitutionnelle, qui nécessite les 3/5^{èmes} des suffrages exprimés, n'est pas acquise, même si elle a déjà été votée dans les mêmes termes par l'Assemblée et le Sénat. Aussi, la garde des Sceaux multiplie les « ouvertures ».

Après avoir dévoilé, le 1^{er} décembre, le contenu de l'avant-projet de loi organique sur le statut des magistrats, M^{me} Guigou a transmis aux parlementaires, lundi 13, des « propositions » pour améliorer le texte sur la présomption d'innocence, qui sera examiné en

deuxième lecture, en février, à l'Assemblée. La ministre de la justice prévoit d'élargir le statut de témoin assisté – qui permet à une personne d'être entendue par un juge en présence de son avocat sans être mis en examen – et souhaite rendre obligatoire, avant toute décision de mise en examen, l'audition par le juge d'instruction de la personne, en présence d'un avocat qui aurait accès au dossier. « La personne mise en cause doit avoir la possibilité de faire valoir des éléments au juge, qui seront de nature à éclairer sa décision, quelle qu'elle soit », explique la ministre.

Votera, votera pas ? Mardi, lors de la réunion des ministres consacrée à la réforme de la justice, le débat a été essentiellement politique, sur l'air du : « On a fait tout ce qu'on a pu. » La cohésion de la majorité est acquise, ont estimé les ministres. A la droite de prendre ses responsabilités, ont-ils ajouté, sans jamais évoquer le nom de Jacques Chirac. Lionel Jospin est intervenu brièvement, en soulignant qu'il se serait difficile pour l'opposition de ne pas voter la réforme. Il a jugé

avant la réunion du Congrès, le 24 janvier, sur la réforme de la justice. Elle a précisé ses propositions sur la présomption d'innocence dans une

important de communiquer, en parallèle, sur l'action du gouvernement en faveur de la justice de proximité : en refusant de voter la réforme du CSM, la droite mettrait à mal tout l'édifice. M^{me} Guigou s'est refusée à envisager l'hypothèse d'un échec de la réforme attendue par l'opinion. Outre Daniel Vaillant, chargé des relations avec le Parlement, les ministres qui ont une expérience parlementaire ont donné leur avis... plus quelques bases aux non spécialistes, qui se sont demandés : « Mais comment on calcule les trois-cinquièmes ? »... Seules les voix des élus présents à Versailles seront pris en compte, leur a-t-on répondu. Le gouvernement espère ainsi que les opposants à la réforme, de droite ou de gauche, ne viendront pas à Versailles.

La droite pourrait venir... mais pour voter contre. Mardi matin, lors de la réunion du groupe RPR, « les députés ont été unanimes pour voter contre », souligne Patrick Devdjian, porte-parole du RPR. Dans l'après-midi, Michèle Alliot-Marie, présidente du RPR, a participé à la

réunion des sénateurs RPR, tous prêts à voter « contre », sauf quatre élus « réservés » : Patrice Gélard (Seine-Maritime), Yann Gaillard (Aube), Jacques Peyrat (Alpes-Maritimes) et Maurice Ulrich (Paris), conseiller proche de Jacques Chirac. Les deux groupes du Sénat et de l'Assemblée se rencontreront la semaine prochaine pour accorder leur position. L'UDF est plus partagée. « La plus grande majorité des parlementaires de l'UDF a l'intention de voter contre », a déclaré, mercredi sur RMC, Renaud Donnedieu de Vabres (UDF, Indre-et-Loire), tout en soulignant que le débat n'était « pas tranché ». Députés et sénateurs centristes devaient se réunir à nouveau, mercredi, pour faire le point. DL doit encore accorder ses violons. Alors que les députés DL entendent tous voter contre, sauf Pascal Clément, leur collègue du Sénat, Jacques Larché, président de la commission des lois, a déclaré, sur RTL, mercredi : « M^{me} Guigou m'a bien écouté. Je vais voir s'il faut recommander à mes amis de voter ».

Clarisse Fabre

Le rapport Massot propose de redéfinir la responsabilité pénale des élus

Il déplore la pénalisation de la vie publique

JEAN MASSOT, président de section au Conseil d'Etat, devait remettre, jeudi 16 décembre, à Elisabeth Guigou, ministre de la justice, la version définitive de son rapport sur la responsabilité pénale des décideurs publics. Commandé en juin par la garde des Sceaux, ce document d'une centaine de pages est attendu avec impatience, Place Vendôme. Composé de cinq magistrats et de deux élus, le « groupe d'étude trentin » avait pour mission de formuler des propositions de réforme pour répondre à « l'important mais » des élus locaux face au risque de « pénalisation excessive de la vie publique », selon M^{me} Guigou. Le gouvernement espère qu'en retenant certaines des réformes proposées, il pourra mieux convaincre l'opposition parlementaire – qui a fait de cette question une sorte de préalable – de voter la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, lors de la réunion du Congrès le 24 janvier.

La « pénalisation » des décideurs publics s'est « fortement accrue au cours des dernières décennies », assure le rapport de M. Massot, avant d'ajouter que, si elle reste « numériquement très marginale », elle « ne peut durer sans risques majeurs pour le bon fonctionnement de la démocratie et de l'appareil judiciaire ». Le document contient huit grands chapitres de réformes qui toutes devront s'appliquer à l'ensemble des justiciables, sans créer une forme « d'immunité pénale » pour les élus, selon le souhait de la chancellerie.

En premier lieu, la commission reprend l'idée défendue depuis longtemps par les associations d'élus de redéfinir, dans le code pénal, l'infraction d'homicide ou de blessure involontaire. Celle-ci ne pourrait plus être retenue que si le dommage résulte « directement » d'un manquement à une « obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou les règlements ». Dans le cas d'une responsabilité indirecte, il faudrait que la personne présumée responsable ait commis une « faute grave » pour être condamnée. Ce serait, propose M. Massot, au juge d'en apprécier la gravité.

Le rapport propose également l'élu ou le fonctionnaire ne soit plus seul responsable pénalement. Les collectivités locales pourraient, elles aussi, être poursuivies, au titre de la responsabilité pénale des personnes morales, sauf s'il est établi que l'homicide ou l'accident a « été commis de façon délibérée ». Là encore, il appartiendrait au juge

d'établir qui, de l'élu et/ou de la commune, devrait être condamné.

Ces propositions prolongent et élargissent les « ouvertures » déjà faites par le gouvernement. Ainsi, le 24 novembre au congrès de l'Association des maires de France, Lionel Jospin avait expliqué qu'il conviendrait que « seule la faute lourde soit retenue pour engager la responsabilité pénale ». Mais il avait écarté l'idée de « substituer la responsabilité pénale de la collectivité à celle de l'élu ou de tout autre décideur public » estimant qu'elle « pourrait conduire à un affaiblissement du sens de la responsabilité personnelle » (*Le Monde* du 25 novembre). Il reste que le gouvernement va pouvoir s'appuyer sur les suggestions du rapport Massot pour préparer une modification du code pénal.

DES SANCTIONS ALTERNATIVES

Le rapport suggère, par ailleurs, « d'introduire des conditions plus strictes de recevabilité des plaintes avec constitution de partie civile ». Pour qu'une plainte soit recevable, il faudrait que l'auteur puisse fournir les éléments permettant d'établir « la réalité d'un préjudice ». Au passage, le rapport souhaite qu'une personne qui a été mise en examen et qui a finalement bénéficié d'un non-lieu ou d'une relaxe puisse faire diffuser cette information dans la presse. S'il préconise de « rendre la mise en examen moins systématique », allant dans le sens des propositions énoncées par Elisabeth Guigou, le rapport rejette la proposition de Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, qui souhaitait instaurer une instance de « filtrage » auprès du procureur général chargé de donner un avis sur la mise en cause d'un élu ou d'un fonctionnaire.

Enfin, dans le souci de « favoriser les modes de règlements des conflits autres que pénaux », la commission Massot propose quelques idées de sanctions alternatives. Ainsi, le rapport suggère de suspendre de son mandat, « même pour une durée brève », l'élu qui se serait rendu responsable d'infractions au code des marchés publics, à la législation sur l'environnement, ou de manquements aux obligations de prudence ou de sécurité dans les bâtiments ou équipements publics. De même, il recommande de mieux appliquer les sanctions disciplinaires à l'encontre d'un fonctionnaire condamné, afin de lutter contre « le sentiment d'impunité de personnes déjà protégées par la pérennité de leur emploi ».

Béatrice Jérôme

Les députés approuvent la création d'un référé administratif

L'ASSEMBLÉE nationale a approuvé, mardi 14 décembre, en première lecture, un projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives, déjà examiné par le Sénat (*Le Monde* du 28 mai). Le RPR et DL se sont abstenus, en raison, notamment, de l'absence de chiffres permettant d'évaluer les moyens nécessaires à l'application de cette réforme. La ministre de la justice, Elisabeth Guigou, a précisé que ce texte, qui institue un juge administratif de l'urgence, analogue au juge civil des référés, devrait mettre fin au sentiment d'« impunité de l'administration » qui résulte de « la longueur des procédures ».

M^{me} Guigou a ajouté que cette réforme permettrait de « mieux résister à la pénalisation croissante de notre société », ainsi que l'avait souhaité le président de la République, lors de l'ouverture du colloque du bicentenaire du Conseil d'Etat (*Le Monde* du 14 décembre). Le fait que ce texte ait été préparé par le Conseil d'Etat « prouve la vitalité de cette institution », a d'ailleurs affirmé la ministre. Aucun député ne l'a contredite, seul Arnaud Montebourg (PS, Saône-et-

Loire) ayant affirmé qu'« la faut ouvrir les portes et les fenêtres de la juridiction administrative », dont il a rappelé que sa lenteur a valu à la France plusieurs condamnations par la Cour européenne des droits de l'homme.

M. Montebourg a vigoureusement défendu un amendement du rapporteur, François Colcombet (PS, Allier), aux termes duquel le juge des référés doit se prononcer « dans les meilleurs délais » : il a affirmé qu'il faut livrer « une bataille culturelle » contre le Conseil d'Etat, « juge et partie », puisque « juge appartenant à l'administration qu'il juge ». Quelques heures plus tôt, au colloque, Bernard Pacteau, universitaire à Bordeaux, avait admis que la juridiction administrative avait été créée pour soustraire l'administration au juge judiciaire. Il avait précisé qu'elle s'était « rachetée de ses péchés originels par ses œuvres et sa foi », mais que ses détracteurs continuaient d'exploiter ces péchés pour réclamer sa disparition. Une appréciation confirmée de façon éclatante à l'Assemblée.

Rafaële Rivais



Le processeur le plus performant au monde.

Le futur n'est plus ce qu'il était.

Le futur. Vous vous rappelez ? Internet, e-mail, messagerie vocale, intranet... de soi-disant gadgets, désormais indispensables au succès des entreprises. De nouvelles technologies se profilent à l'horizon : reconnaissance vocale, graphisme 3D, diffusion vidéo en temps réel, téléconférences sur PC... Ce sont elles qui feront la différence entre les gagnants et les autres. Soyez prêts. Le nouveau processeur AMD Athlon™ est le processeur le plus performant au monde. Il vous permettra d'exploiter immédiatement les technologies émergentes. Avec AMD Athlon, l'avenir vous appartient. Vous ne serez pas dépassé.

AMD Athlon. Le futur tel qu'on en rêve.

www.amd.com/france/futur

© 1999 Advanced Micro Devices, Inc. AMD, le logo AMD Athlon et ses combinaisons sont des marques commerciales de Advanced Micro Devices, Inc.

M^{me} Tiberi échappe au jugement dans l'affaire des emplois fictifs au conseil général de l'Essonne

Xavier Dugoin, ancien président du conseil général, est condamné à dix-huit mois de prison ferme

Le tribunal correctionnel d'Evry a annulé, mardi 14 décembre, la procédure ouverte à l'encontre de Xavière Tiberi dans le dossier des emplois fic-

tifs du conseil général de l'Essonne. Cette décision n'innocente pas l'épouse du maire de Paris, mais sanctionne une erreur de procédure. Xavier

Dugoin (RPR), ancien président du conseil général, a été condamné à dix-huit mois de prison et trois ans d'inéligibilité.

XAVIÈRE TIBERI n'a pas bronché en écoutant le jugement du tribunal correctionnel d'Evry, qui a annulé, mardi 14 décembre, tous les passages de la procédure mentionnant « *M^{me} Xavière Casanova épouse Tiberi* » dans le dossier des emplois fictifs du conseil général de l'Essonne. L'auteur du fameux « rapport » à 205 000 francs échappe à la justice dans ce dossier qui a focalisé, trois années durant, les débats entre autorité judiciaire et pouvoir politique. L'aubaine est d'autant plus grande, pour les époux Tiberi, que les juges d'Evry ont condamné à des peines de prison ferme les autres prévenus d'« abus de confiance », de « détournement de biens publics » ou de « recel », dont l'ancien président (RPR) du conseil général de l'Essonne, Xavier Dugoin.

M^{me} Tiberi n'est ni innocentée ni relaxée, mais simplement non jugée. Selon le tribunal d'Evry, les annulations en sa faveur « *n'ont pas pour conséquence la relaxe (...), la nullité de la procédure à son égard empêchant le tribunal de se prononcer sur le fond* ». Les juges n'ont donc pas suivi le ministère public, qui avait requis six mois d'emprisonnement avec sursis et

200 000 francs d'amende (Le Monde du 23 octobre). Dans leur motivation, ils ont critiqué une décision du procureur de la République d'Evry, Laurent Davenas, à laquelle ils imputent le vice de forme ayant conduit à annuler la procédure.

On se souvient que le « rapport » sur la coopération décentralisée et la francophonie avait été saisi, le 27 juin 1996, lors d'une perquisition au domicile des époux Tiberi par le juge de Créteil (Val-de-Marne), Eric Halphen, chargé de l'affaire des HLM de Paris. Au juge, M^{me} Tiberi avait assuré qu'il s'agissait d'un travail effectué, de mars à décembre 1994, pour le conseil général de l'Essonne. Une ordonnance du juge Halphen, insistant sur la nature fictive de cet emploi, avait été transmise au procureur de la République d'Evry, territorialement compétent. Cela avait amené le procureur à ouvrir, le 6 novembre 1996, contre M^{me} Tiberi une information confiée à un juge d'Evry.

La cour d'appel de Paris avait partiellement annulé, le 4 juillet 1997, sur vice de procédure, le procès-verbal de la perquisition. Elle avait ordonné que le dossier soit retourné au juge d'Evry. Mais

son arrêt avait fait l'objet d'un pourvoi formé par le Syndicat des justiciables, au motif du rejet de sa constitution de partie civile par la cour d'appel. Il avait fallu attendre le 3 février 1998 pour que la Cour de cassation déclare le pourvoi irrecevable. Entre-temps, le procureur d'Evry avait relancé la machine judiciaire, le 10 juillet 1997, en confiant à la police une enquête sur l'ensemble des emplois fictifs de l'Essonne, à la suite d'une dénonciation des faits par le président du groupe socialiste du conseil général, Michel Berson.

« SUR DEMANDE DE M. TIBERI »

C'est précisément là que le bât a blessé : « *Dès qu'un juge d'instruction est saisi, le procureur de la République ne dispose plus de pouvoir d'enquête relativement aux faits dont il a saisi le juge d'instruction* », note le jugement du 14 décembre, en considérant que les faits reprochés à M^{me} Tiberi sont « *les mêmes* » dans les actions diligentes le 6 novembre 1996 et le 10 juillet 1997. Pour M^{me} Jean-Marc Fedida, avocat du conseil général de l'Essonne, présidé depuis 1998 par M. Berson, « *le tribunal a estimé que la procédure était plus condam-*

nable que les faits reprochés à M^{me} Tiberi ».

Les autres prévenus ont écopé de condamnations plus sévères que les peines avec sursis requises par le ministère public. Aujourd'hui sénateur et maire de Mennecey, M. Dugoin avait avoué à l'audience, le 19 octobre, qu'il avait recruté M^{me} Tiberi « *sur demande personnelle de Jean Tiberi, faite début 1994, dans le cadre des prises en charge croisées des emplois politiques au sein du RPR* ». M. Dugoin est condamné à dix-huit mois d'emprisonnement et à trois ans d'inéligibilité. Il avait aussi reconnu avoir recruté à titre fictif Bruno Tellenne, « plume » de Charles Pasqua au conseil général des Hauts-de-Seine. M. Tellenne est condamné à six mois de prison. Enfin, M. Dugoin avait expliqué avoir embauché Alain Aubert, également collaborateur de M. Pasqua, pour un vrai travail de « conseiller politique ». Vice-président du conseil général des Hauts-de-Seine, M. Aubert est condamné à neuf mois d'emprisonnement et deux ans d'inéligibilité. Un total de 2,5 millions de francs devra enfin être retourné aux contribuables de l'Essonne par les trois intéressés, MM. Dugoin et Aubert étant notamment condamnés solidairement à restituer au département 1,45 million de francs. Les avocats de MM. Dugoin, Aubert et Tellenne ont fait appel. Si le parquet d'Evry s'engageait dans la même voie en incluant le cas de M^{me} Tiberi, la cour d'appel pourrait remettre en cause l'intégralité du jugement, y compris la partie épargnant l'épouse du maire de Paris.

Erich Inciyan

La droite unanime adopte le budget de M. Tiberi

MARDI 14 décembre au soir, devant un hôtel de ville illuminé, Jean Tiberi s'est appliqué à ne pas faire de triomphalisme, se limitant à exprimer « *un sentiment de satisfaction* » à la fin d'une « *belle et sympathique journée* » : le budget 2000 de la Ville, après deux journées de discussions et de marchandage (Le Monde du 15 décembre), a été adopté par l'ensemble de la majorité municipale ; son épouse, Xavière Tiberi, échappe, pour vice de forme, à un jugement sur le fond. « *Je faisais confiance à la justice, je savais que la vérité apparaîtrait* », a commenté le maire de Paris. Sans réitérer son acte de candidature à sa propre succession en 2001, M. Tiberi n'a pas nié que le franchissement de ce double obstacle, politique et judiciaire, le « *conforte* ».

« SÉANCE DE MARCHANDAGE »

Mardi matin, le maire de Paris était déterminé à ne pas céder un pouce de terrain à ses partenaires libéraux et centristes. Une première négociation entre Jean-François Legaret (RPR), adjoint aux finances, et Bernard Plasait (DL) avait échoué. Deux heures plus tard, Jacques Dominati, président du groupe DL, sortait du bureau du maire : tous deux convenaient qu'une baisse de la fiscalité de 3 %, au lieu des 2 % initialement prévus, serait soumise aux élus de la majorité. 3 %, c'est ce que réclamait le groupe UDF, présidé par Yves Galland, depuis six mois. C'est aussi le seuil à

partir duquel une partie du groupe DL était prête à céder.

M. Dominati, qui souhaitait poursuivre le combat, a été mis en minorité dans son propre groupe, par 17 voix contre 7. « *Tiberi a calé, inutile de provoquer une crise irrémédiable* », a commenté Patrick Trémège (DL). « *Nous avons perdu, il fallait aller jusqu'au bout de nos amendements* », a regretté Alain Destrem (DL), en faisant état du mécontentement exprimé par Alain Madelin, président de DL, après la reculade de ses troupes parisiennes. « *Triste spectacle* », a commenté Laure Scheiter, élue écologiste. « *Cette séance de marchandage et de troc est indécente* », a souligné Henri Malberg, président du groupe communiste. « *S'ils s'engueulent, qu'ils le fassent au moins sur une crèche ou sur un stade* », a déclaré Bertrand Delanoë au nom du PS, tandis que Georges Sarre (MDC) a ironisé sur le « *large répertoire de la troupe de l'Hôtel de Ville* ». Au sein du clan chiraquien, une certaine amertume a filtré, M. Tiberi ayant, selon Jacques Toubon, Bernard Pons et d'autres encore, cédé une fois de plus au « *chantage* » de M. Dominati. M. Legaret estime qu'en acceptant 105 millions de francs d'économies sur les personnels et les subventions le maire RPR « *n'a rien cédé sur l'essentiel* ».

Pascale Sauvage

Paris rapproche M. Madelin et M. Bayrou

CLAUDE GOASGUEN est fataliste : « *Il est clair que tant que Tiberi n'aura pas été désavoué par le RPR, la tendance naturelle à un rapprochement entre l'UDF et DL sera renforcée*. » Le porte-parole de Démocratie libérale (DL) et député de Paris a quelques réticences à évoquer le récent rapprochement, soigneusement mis en scène, entre François Bayrou, président de l'UDF, et Alain Madelin, président de DL. M. Goasguen estime en effet qu'en dépit de l'impasse stratégique dans laquelle se trouve DL depuis les élections européennes, le parti de M. Madelin aurait « *davantage intérêt à maintenir une relation privilégiée avec le RPR* ». « *C'est le symptôme du renégat* », grince l'un de ses collègues, en faisant allusion au parcours de M. Goasguen, ancien secrétaire général de Force démocrate qui avait quitté M. Bayrou avec pertes et fracas lors de l'éclatement de l'ancienne UDF après les élections régionales de 1998.

Paris vaut bien cette nouvelle messe... Lorsqu'ils se sont retrouvés à Strasbourg dans le même groupe au Parlement européen, MM. Bayrou et Madelin ont trouvé dans la crise de la droite parisienne matière à enterrer la hache de guerre. Entre les deux hommes, l'accord pour soutenir conjointement l'UDF Didier Bariani lors de la législative partielle de la 21^e circonscription de Paris, « *a été conclu à Strasbourg* », raconte ainsi Hervé Novelli, très proche collaborateur de M. Madelin et l'une des chevilles ouvrières de son rapprochement avec M. Bayrou. « *Ils*

ne pouvaient pas continuer à ne pas se parler, comme ils le faisaient depuis longtemps », poursuit le député européen.

Paris est le premier motif de rapprochement entre les deux responsables politiques. Soucieux de contrer toute « *conception patri-moniale de la mairie de Paris* », M. Madelin prône la mise en place de « *pôles non-RPR dans les arrondissements* » parisiens. De son côté M. Bayrou alimente consciencieusement les rumeurs sur une éventuelle candidature UDF à Paris, qu'elle concerne Philippe Douste-Blazy, aujourd'hui grand défenseur d'un rapprochement DL-UDF, ou d'autres.

DES INTÉRÊTS COMMUNS

MM. Bayrou et Madelin, qui se sont retrouvés à la Mutualité, le 9 novembre, pour fêter le dixième anniversaire de la chute du mur de Berlin, ne parlent pas seulement de Paris. Le député des Deux-Sèvres et délégué général de l'UDF, Dominique Paillé, évoque également une « *communauté de vues* » entre les deux hommes sur le principe d'une primaire à droite lors de l'élection présidentielle. La distance prise par les présidents de l'UDF et de DL vis-à-vis de Jacques Chirac – « *l'un par stratégie présidentielle, l'autre par accumulation de déceptions* », explique François Goulard, secrétaire politique de DL – leur fournit un autre terrain d'entente.

Dernier exemple en date, leur hostilité commune à la candidature de la Turquie à l'Union européenne, défendue par Jacques

Chirac. Le temps est donc révolu où le futur porte-parole de l'UDF, Gilles de Robien, déchirait sa carte de DL sur un plateau de télévision pour protester contre l'adhésion au groupe libéral de l'Assemblée nationale de Jacques Blanc, réélu président de la région Languedoc-Roussillon grâce aux voix des élus du Front national. L'apparentement au même groupe, le 28 octobre, de Jean-Pierre Soisson, élu dans les mêmes conditions en Bourgogne, a été accueilli dans l'indifférence générale.

« *C'est du passé. La question de l'extrême droite ne se pose plus* », tranche Laurent Dominati, secrétaire général de DL. « *Nous ne parlons ni avec Blanc ni avec Soisson, mais avec Madelin* », justifie M. Paillé. Selon lui, les deux formations, qui se sont pourtant séparées sur la question des relations avec l'extrême droite, ont aujourd'hui intérêt à un rapprochement, au bénéfice de l'éclatement du RPR. « *Alors que les socialistes et le RPR sont au pouvoir, DL et l'UDF sont sur le trottoir. Ça crée des liens* », note plus abruptement Renaud Donnedieu de Vabres. Le député UDF d'Indre-et-Loire, ancien bras droit de François Létotard au Parti républicain et farouche adversaire de M. Madelin, ne voit pas d'un très bon œil ces prémices de rapprochements. « *L'UDF a vocation à être la force centrale de l'opposition* », martèle-t-il, en soulignant que M. Bayrou « *n'a aucun intérêt à aider Madelin à ressusciter* ».

Jean-Baptiste de Montvalon

Alain Bocquet calme le jeu parmi les députés PCF

LA POIRE a été coupée en deux, mardi 14 décembre, lors de la réunion du groupe communiste de l'Assemblée nationale. Disposant de deux « niches » parlementaires en janvier, les députés communistes ont choisi de consacrer la première à une proposition de loi sur le contrôle des fonds publics, souhaitée par Robert Hue, qui en sera d'ailleurs l'orateur principal. La seconde « niche » sera réservée à un texte sur les licenciements. Il aura pour orateur André Lajoinie et pour rapporteur Maxime Gremetz. Sous la présidence d'Alain Bocquet, mais en l'absence de M. Hue, les députés ont aussi décidé que la question de la liberté de vote au sein du groupe, qui avait été soulevée la veille par M. Gremetz au cours du comité national (Le Monde du 15 décembre), fera l'objet d'une discussion à huis clos, en janvier.

Le Sénat a adopté un projet de budget profondément modifié

LE SÉNAT a adopté, mardi 14 décembre, en première lecture, le projet de budget pour l'an 2000. Si elle n'a pas, comme l'an dernier, présenté de « *contre-budget* », la droite sénatoriale RPR-UDF-DL s'est livrée à un examen très sévère des crédits des différents ministères, au point de rejeter les deux tiers des budgets dépensés. Au bout du compte, le projet de loi de finances ressort de cet examen sénatorial avec un déficit budgétaire ramené de 215,42 milliards de francs à 139,3 milliards de francs. Les sénateurs de l'opposition ont voté « pour », ceux de gauche « contre ». Claude Estier, président du groupe socialiste, a dénoncé « *l'incohérence* » de l'attitude de la majorité sénatoriale.

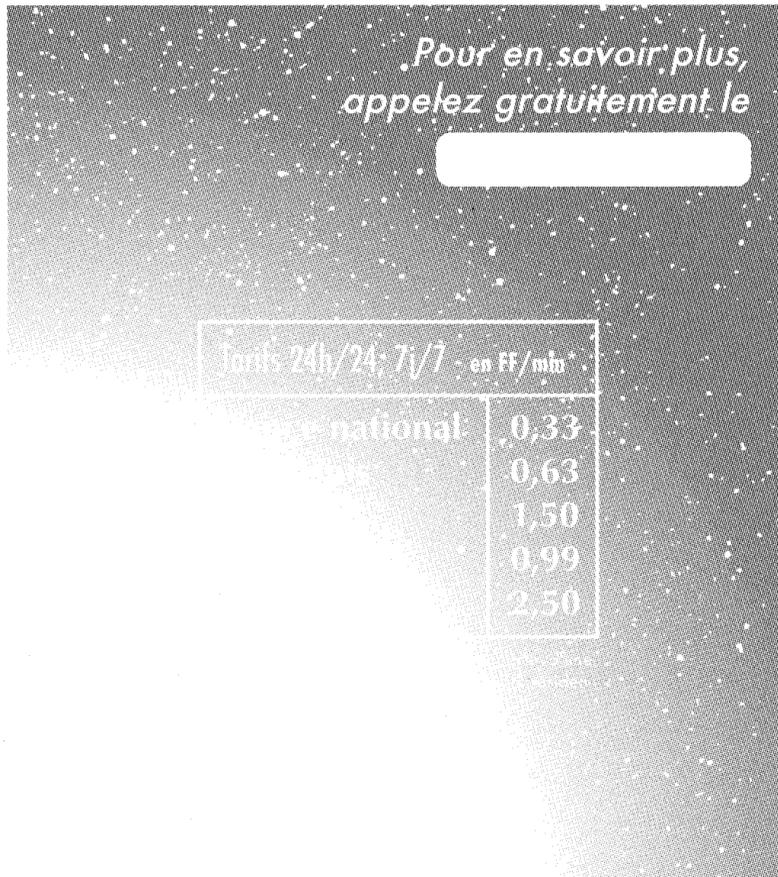
DÉPÊCHES

■ **RÉGIONS : le conseil régional de Bourgogne a voté**, vendredi 10 décembre, le budget proposé par son président, Jean-Pierre Soisson, par 30 voix (RPR, UDF, Chasseurs, Droite indépendante, Front national) contre 24 (PS, PCF, Verts, radicaux de gauche). Les deux élus du Mouvement national républicain et l'ancien président du conseil régional, Jean-François Bazin, se sont abstenus. Dans un communiqué, le conseil régional indique que le préfet de région a signé avec M. Soisson « *la maquette financière du contrat de plan 2000-2006* ».

■ **SONDAGE : les cotes de popularité de M. Chirac et de M. Jospin sont en hausse** de 3 points chacune, selon le dernier sondage de BVA, réalisé du 9 au 11 décembre auprès d'un échantillon de 998 personnes. Le président de la République recueille 60 % de bonnes opinions (contre 27 % de mauvaises) et le premier ministre 62 % de bonnes opinions, contre 28 % de mauvaises. En outre, 73 % des personnes interrogées (en hausse de 3 points) disent avoir bon moral.

■ **PARITÉ : le projet de loi sur l'égal accès des hommes et des femmes** aux mandats électoraux et aux fonctions électives sera examiné en première lecture, mardi 25 janvier à l'Assemblée nationale, selon l'ordre du jour fixé, mardi 14 décembre, par la conférence des présidents.

■ **PCF : plusieurs dizaines de salariés communistes de L'Humanité** ont décidé de constituer une cellule au sein de ce quotidien, qui n'est plus officiellement, depuis mars, le journal du PCF. Ces salariés expliquent qu'ils veulent mettre en pratique les « *nouvelles voies de démocratisation* » annoncées par Robert Hue pour le congrès de mars.



SOCIÉTÉ

LE MONDE / JEUDI 16 DÉCEMBRE 1999

JUSTICE M. Strauss-Kahn a été mis en examen, mardi 14 décembre, pour « faux et usage de faux » dans l'un des dossiers concernant la gestion de la MNEF. L'ancien ministre a reconnu

qu'une « accumulation d'anomalies » avait entouré la perception, en 1997, des 603 000 francs d'honoraires qui lui avaient été versés par la mutuelle lors d'une négociation avec la CGE.

● M. STRAUSS-KAHN a déclaré avoir confectionné fin 1995 ou début 1996 une lettre faussement datée du 19 décembre 1994 parce qu'Olivier Spithakis lui demandait a posteriori une

« régularisation administrative interne ». ● INTERROGÉ AU SUJET DES INCOHÉRENCES de la facturation, l'ancien ministre a invoqué le caractère « artisanal » de l'activité d'avocat-

conseil, qu'il exerçait principalement à son domicile. ● LE VERSEMENT DES HONORAIRES de M. Strauss-Kahn a été entouré, à la MNEF, par une confidentialité inexpliquée.

M. Strauss-Kahn a été mis en examen pour « faux et usage de faux »

Interrogé par les juges pendant huit heures, mardi 14 décembre, l'ancien ministre a reconnu une « accumulation d'anomalies » autour de la perception d'honoraires versés en 1997 par la MNEF, mais il nie avoir voulu tromper la justice

CONVOQUÉ aux premières heures de la matinée, mardi 14 décembre, Dominique Strauss-Kahn, ancien ministre de l'économie et des finances, a été mis en examen pour « faux et usage de faux », ainsi que le laissait présager le réquisitoire du parquet de Paris daté du 28 octobre qui le visait nommément (*Le Monde* du 30 octobre). Sept semaines après sa démission, remise au premier ministre le 2 novembre, sous la pression de « l'affaire », M. Strauss-Kahn a répondu durant huit heures aux questions des juges Armand Riberolles et Françoise Neher, chargés des enquêtes sur les malversations liées à la gestion de la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF). Il a reconnu qu'une « accumulation d'anomalies » avait entouré la perception, en 1997, des 603 000 francs d'honoraires qui lui avaient été versés par la mutuelle, mais s'est défendu d'avoir volontairement altéré la vérité et a produit plusieurs documents pour sa défense. Ses avocats, M^{rs} Lef Forster, Georges Jourde et Jean Veil, ont indiqué au *Monde* qu'il avait été « soulagé de pouvoir enfin s'expliquer ».

M. Strauss-Kahn a évoqué, devant les juges, la situation que son entourage qualifiait de « particulière » et qui lui a interdit, depuis deux ans, de s'expliquer dans un cadre officiel sur les soupçons formés à son encontre. Son appartenance au gouvernement, a-t-il regretté, a conduit les enquêteurs de la Cour des comptes, de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), de la commission de contrôle des mutuelles – tous chargés de vérifications successives sur les comptes de la MNEF –, puis de la police judiciaire à s'abstenir de l'interroger alors qu'une série d'articles de presse le mettaient en cause au sujet d'une négociation sur le rachat, par l'ex-Compagnie générale des eaux (CGE, rebaptisée Vivendi), d'une partie du capital de la société Raspail participation et développement (RPD), filiale gérant les actifs immobiliers de la MNEF. Il avait alors demandé au directeur général de la mutuelle, Olivier Spithakis, des pièces recensant ses interventions. Selon ses explications, c'est parce qu'il se trouvait dans une « logique médiatique » plus que dans une logique judiciaire que le ministre fut ensuite conduit à produire devant le conseil de l'ordre des avocats, puis devant la justice un dossier destiné à attester la réalité de son intervention au service de la MNEF, mais qui incluait plusieurs documents falsifiés.

M. Strauss-Kahn a ainsi assuré qu'il avait « oublié » que figurait, dans ce dossier, une lettre faussement datée du 19 décembre 1994, par laquelle il donnait « [son] accord pour assister la MNEF » dans une négociation financière avec

l'ex-Compagnie générale des eaux (CGE, rebaptisée Vivendi) sur le rachat de Raspail participation et développement (RPD). Ce courrier se présentait comme la réponse à une lettre d'un dirigeant de la MNEF, Philippe Plantagenest, datée du 13 décembre 1994, qui lui confiait cette mission. Or M. Plantagenest a reconnu, devant les enquêteurs, que cette lettre avait été rédigée a posteriori sur l'ordre du directeur général de la MNEF, Olivier Spithakis. « Il est clair que si mon courrier est ant-daté, la réponse l'est également »,

M. Strauss-Kahn a répondu durant huit heures aux questions des juges Armand Riberolles et Françoise Neher, chargés des enquêtes sur les malversations liées à la gestion de la MNEF

avait déclaré aux policiers M. Plantagenest, le 13 octobre, justifiant cette falsification par le souci « d'une régularisation de fond de dossier ».

Mis en examen, l'ex-collaborateur de M. Spithakis a, depuis, affirmé aux juges, le 4 novembre, qu'à ses yeux, « l'intervention de M. Strauss-Kahn [dans la négociation avec la CGE] était avérée ». Situant la confection du document antidaté « soit en décembre 1995, soit

en janvier 1996 », il a précisé qu'« à l'époque, il n'existait nulle polémique ou interrogation quant à la prestation de Dominique Strauss-Kahn ».

Si les défenseurs de l'ancien ministre estiment « dépassée » la controverse sur la réalité de son intervention, l'incertitude demeure sur les raisons qui ont conduit les dirigeants de la MNEF à se livrer à une telle manœuvre. M. Strauss-Kahn a simplement expliqué avoir reçu un appel téléphonique de M. Spithakis – qu'il situe, lui aussi, à la fin de 1995 ou au début de 1996 –

qui lui aurait fait part de la nécessité de fabriquer un échange de courriers fictivement datés de 1994, dans un but de « régularisation administrative interne ». M. Strauss-Kahn a affirmé s'être acquitté de cette tâche sans avoir demandé d'avance d'explications, insistant sur le fait que ce courrier antidaté « correspondait à une réalité » et n'avait donc pas été fait pour tromper la justice. Aussi ses avocats sou-

tiennent-ils que ce document, comme les autres pièces contestées, n'a produit « aucun préjudice à l'égard de quiconque » et ne saurait par conséquent constituer un « faux » au sens du code pénal. Pour attester sa bonne foi, M. Strauss-Kahn a remis aux juges une autre lettre, récemment retrouvée dans ses archives, qui pourrait confirmer son engagement dans la fameuse négociation avec la CGE : datée du 23 septembre 1994, elle lui avait été adressée par M. Spithakis et évoquait un déjeuner de travail sur ce dossier, quelques jours auparavant, avec deux dirigeants de la CGE.

L'ancien ministre a également déclaré qu'il ignorait pourquoi le versement de ses honoraires avait été couvert, au sein de la MNEF, par une extrême confidentialité (*lire ci-dessous*), alors que lui-même avait dûment déclaré au fisc les honoraires perçus. Il s'est en revanche expliqué en détail sur les incohérences constatées dans la facturation émise au titre de son cabinet d'avocats à l'intention de la MNEF. Saisie par les enquêteurs au siège de la mutuelle, la facture de 603 000 francs ayant justifié le paiement de ses honoraires, en février 1997, est en effet datée du 2 novembre 1995 alors qu'elle est accompagnée d'une lettre datée du 2 décembre 1996. Mais chez l'ex-pert-comptable de M. Strauss-Kahn, les policiers ont saisi, durant l'été, un autre exemplaire de la

même facture, daté cette fois du 2 novembre 1996...

Sur cet embrouillamini chronologique, M. Strauss-Kahn a apporté des précisions aussi inattendues que

celles avec la CGE achevées. Il fut convenu de la détruire lorsque M. Spithakis lui indiqua que des difficultés restaient à résoudre, a-t-il ajouté. Un an plus tard, en dé-

Les quatre documents visés par le réquisitoire du parquet

Déjà le 28 octobre par le parquet de Paris, le réquisitoire pour faux et usage de faux visant « Dominique Strauss-Kahn, Olivier Spithakis et tous autres » concerne quatre documents relatifs à la prestation de l'ancien ministre lors de la négociation entre l'ex-Compagnie générale des eaux (CGE, rebaptisée Vivendi) et Raspail Participations et Développement, la filiale gérant les actifs immobiliers de la MNEF. Daté du 13 décembre 1994, le premier document est une lettre d'engagement adressée à Dominique Strauss-Kahn par un dirigeant de la MNEF, Philippe Plantagenest. Le deuxième est un courrier de réponse à cette demande d'intervention, qui est daté du 19 décembre 1994. Adressé au directeur général de la mutuelle, Olivier Spithakis, il porte la signature de Dominique Strauss-Kahn. Le troisième est une facture d'« honoraires de conseil et négociation » portant le numéro 38/961202. Datée du 2 novembre 1995, elle a été adressée à la MNEF par Dominique Strauss-Kahn. Le quatrième est une lettre d'accompagnement à cette facture qui est datée du 2 décembre 1995 et qui est adressée, par Dominique Strauss-Kahn, à Olivier Spithakis.

détaillées. Ces erreurs, a-t-il indiqué, sont imputables au caractère « artisanal » de l'activité d'avocat-conseil, qu'il exerçait principalement à son domicile, rédigeant mémoires, courriers et factures sur son ordinateur portable personnel. L'ancien ministre a révélé avoir émis une première facture à la MNEF – d'un montant de 1 million de francs – dès le 2 novembre 1995, au moment où il pensait les tracta-

tionnements avec la CGE achevées. Il fut convenu de la détruire lorsque M. Spithakis lui indiqua que des difficultés restaient à résoudre, a-t-il ajouté. Un an plus tard, en dé-

tembre 1996, lorsque l'entrée de la CGE dans le capitale de la filiale RPD était acquise, M. Strauss-Kahn émit une deuxième facture. Mais il dit avoir alors simplement repris, sur son ordinateur, le modèle précédent, en corrigeant bien le numéro de facturation mais en oubliant de rectifier la date.

Seul le montant de la facture attirera l'attention de M. Spithakis : il pria M. Strauss-Kahn de revoir ses honoraires à la baisse, dès lors que le montant de l'apport financier de la CGE avait été réduit de moitié par rapport aux espérances initiales. Les deux hommes auraient alors transigé à 500 000 francs hors taxes (soit 603 000 francs). Ce montant fut donc porté sur une troisième facture, sur laquelle M. Strauss-Kahn se contenta, à nouveau, de changer le numéro, mais non la date. Reste à comprendre pourquoi l'exemplaire découvert chez son comptable portait, elle, la date de 1996. M. Strauss-Kahn a expliqué avoir constaté l'erreur au moment de l'adresser à son comptable, une fois le paiement effectué. Il remplaça alors simplement 1995 par 1996, et pensa le problème résolu.

Trahi par son désordre, l'ancien ministre est aussi desservi par sa méthode. Car l'ordinateur dont la mémoire aurait pu démontrer cette chronologie n'est plus en sa possession : il en change tous les dix-huit mois et dispose d'un logiciel pour en « nettoyer » les fichiers avant de les restituer au fabricant, compte tenu des informations confidentielles qu'ils contiennent. Ses avocats ont néanmoins remis aux juges les factures de ces ordinateurs ainsi que les déclarations fiscales confirmant ces remplacements réguliers.

Jacques Follorou et Hervé Gattegno

J. Fo et H. G.

Une confidentialité inexpliquée autour des honoraires de l'ancien ministre

POURQUOI les dirigeants de la MNEF ont-ils entretenu un tel mystère autour des honoraires versés à Dominique Strauss-Kahn ? L'énigme transparait au fil des interrogatoires de plusieurs cadres et responsables de la mutuelle, effectués au cours de l'été par les enquêteurs de la brigade financière. Unanimes, tous ont assuré qu'une consigne de secret avait été donnée, en 1997, par le directeur général de la MNEF, Olivier Spithakis. En l'absence d'explications de ce dernier, qui n'a pas encore été interrogé sur ce point, cette confidentialité imposée paraît peu compréhensible : nul ne semble contester la réalité des prestations de l'ancien ministre et ce dernier a clairement déclaré au fisc, au titre de ses revenus pour 1997, les 603 000 francs d'honoraires versés par la mutuelle.

« Cette facture de M. Strauss-Kahn, en date du 2 novembre 1995, a suivi un circuit administratif pour le moins atypique », a expliqué aux enquêteurs le directeur administratif et financier de la MNEF, Michel Hautekiet. « Compte tenu de la personnalité qui a émis la facture, [M. Spithakis] m'a précisé que la comptabilisation devait avoir un certain caractère de discrétion, a-t-il poursuivi. Il m'a même interdit de faire toute photocopie de cette facture et du justificatif qu'il m'a présenté. Je n'ai pas posé de question et j'ai donc fait enregistrer cette facture avec un libellé neutre. » La sortie des fonds fut ainsi inscrite dans les registres sous l'intitulé « CGE », par simple référence au partenaire de la négociation engagée par la MNEF, avec l'aide de l'ancien ministre.

Elle fut imputée sur un compte baptisé « Autre charge exceptionnelle ». « En principe, a précisé M. Hautekiet, cette facture aurait dû être enregistrée dans le compte "Fournisseurs", avec un compte créé au nom de M. Strauss-Kahn. »

Chef comptable de la MNEF, Robert Forlini a confirmé aux enquêteurs avoir reçu l'ordre de M. Hautekiet d'effectuer « une saisie comptable discrète » de la fameuse facture. « Il est clair que cette demande de discrétion provenait du directeur général, Olivier Spithakis », a-t-il précisé.

« DISSIMULATION "IMBÉCILE" »

L'ombre du secret s'étendit même au-delà des murs de la mutuelle. Le chef-comptable a relaté que sur la Déclaration annuelle de salaires (DAS 2) destinée au fisc et établie au mois de janvier 1998, les honoraires de M. Strauss-Kahn étaient bien mentionnés, mais que « vers le mois d'avril/mai 1998, M. Spithakis [avait] demandé à M. Hautekiet de retirer cette rémunération de la DAS 2 ». « J'ai fait supprimer la ligne où était mentionnée cette rémunération, a-t-il poursuivi, et j'ai envoyé ce document au centre des impôts. J'ai donc exécuté les ordres, en pensant que cela n'était pas très normal mais je ne pouvais pas refuser ces instructions. » A cette époque, M. Strauss-Kahn s'était, certes, installé au ministère des finances. Mais comment imaginer que cette « logique de discrétion » – selon le mot de M. Hautekiet – aurait pu rendre service au ministre, alors qu'elle ne pouvait qu'apparaître compromettante ? Affirmant qu'il ignorait ces

consignes, les avocats de M. Strauss-Kahn disent n'entrevoir que des « motivations internes » qui pourraient avoir conduit, pour des raisons inexpliquées, M. Spithakis à dissimuler qu'il avait fait appel à cet avocat-là dans la négociation.

Lorsque la brigade financière réclama, en octobre 1998, la copie de la DAS incomplète, M. Hautekiet informa le nouveau directeur général de la MNEF, Jacques Delpy, du camouflage imposé. Selon le témoignage du directeur financier, M. Delpy informa à cet instant M. Strauss-Kahn « que cette dissimulation "imbécile" allait être rectifiée. » Une « déclaration rectificative » fut adressée aux services fiscaux. « J'ai informé alors le cabinet de M. Strauss-Kahn [au ministère des finances], a déclaré aux policiers M. Delpy, car cette dissimulation était susceptible de nuire à la fois à l'image de la MNEF, mais aussi à celle de l'intéressé. » Entretemps, les doutes s'étaient fait jour sur les honoraires perçus par le ministre. Selon son entourage, M. Strauss-Kahn envoya alors une lettre à M. Spithakis pour lui reprocher son comportement. Près de deux ans après qu'il eut consenti à établir une lettre antidatée (*lire ci-dessus*), ce deuxième avertissement ne fut pas suffisant pour rappeler le ministre à une plus grande vigilance. « Il était trop occupé par ses activités ministérielles, plaide l'un de ses proches. Et il ne pensait pas qu'une vraie prestation pourrait générer une affaire pareille ».

Interpellations dans les milieux nationalistes corses et bretons

UNE SÉRIE d'interpellations a été conduite dans les milieux nationalistes corses et bretons, lundi 13 et mardi 14 décembre, en liaison avec l'attentat de Porto-Vecchio (Corse-du-Sud), et le vol de 8 tonnes d'explosifs dans une carrière de Plévin (Côtes-d'Armor) (*Le Monde* du 30 septembre).

En Corse, c'est une information parvenue aux renseignements généraux (RG), qui est à l'origine du coup de filet des policiers de la division nationale antiterroriste (DNAT) et du service régional de police judiciaire (SRPJ) d'Ajaccio. Grâce à ce « tuyau », les RG ont acquis la certitude qu'une série d'attentats est en préparation à Porto-Vecchio pour la nuit du dimanche 12 au lundi 13 décembre. Supervisé par le préfet de police Ange Mancini, un dispositif de surveillance est mis en place autour des bâtiments publics, et d'autres cibles potentielles pour d'éventuels poseurs de bombes.

Lundi, vers 0 h 10, une explosion

détruit partiellement les locaux du greffe du tribunal d'instance. Les policiers aperçoivent alors un homme qui s'enfuit vers les maquis. Deux autres engins sont découverts à proximité. L'un a été placé dans un bosquet alentour de la trésorerie, l'autre est retrouvé près d'un local de France Télécom installé dans un centre commercial. Tous les deux se composent d'un bidon en plastique contenant 5 litres d'un mélange de nitrate et de fuel, et sont dotés d'un système de mise à feu pyrotechnique par mèche.

À 0 h 45, les policiers procèdent à l'interpellation de Ricardo Bianco, vingt-trois ans, qu'ils trouvent en possession d'une cagoule. Selon une source proche de l'enquête, celui-ci aurait confié aux policiers, lors de sa garde à vue, qu'un nouveau groupe terroriste se constituait en Corse. Il appartierait à une dissidence du FLNC-canal historique, tout comme l'homme soupçonné

d'avoir posé la bombe au greffe du tribunal d'instance. Ce dernier a réussi à prendre la fuite. Il a été identifié par les enquêteurs qui ont retrouvé à son hôtel, la tenue qu'il portait lors de l'attentat.

MATÉRIEL SOPHISTIQUE

Par ailleurs, en Bretagne, les policiers du SRPJ de Rennes (Ille-et-Vilaine) ont arrêté à Saint-Carreuc (Côtes-d'Armor), un homme de vingt-six ans, Arnaud Vannier, soupçonné d'être un militant de l'armée révolutionnaire bretonne (ARB). La fouille de son véhicule a permis la découverte d'un matériel sophistiqué. Il comprenait notamment deux détonateurs électriques, deux minuteurs de soixante minutes, un boîtier électrique, trois paires de gants en latex, vingt-cinq bâtons de dynamite et plusieurs bombes aérosols. Après cette saisie, les enquêteurs ont pu faire le rapprochement avec le vol de 8 tonnes de dynamite, mardi 28 septembre dans

une carrière à Plévin. Une autre personne, demeurant à Saint-Malo, a également été interpellée. Agé de vingt-deux ans, originaire de la région toulousaine, cet individu a été placé en garde à vue. Un important matériel informatique a été saisi à son domicile.

L'opération menée par un commando de l'ETA basque appuyé par des militants nationalistes bretons avait abouti quelques jours plus tard à l'arrestation de Basques et de Bretons (*Le Monde* daté 3-4 octobre). 5,5 tonnes d'explosifs avaient été retrouvées à Pau (Pyrénées-Atlantiques) et près de Pontivy (Morbihan).

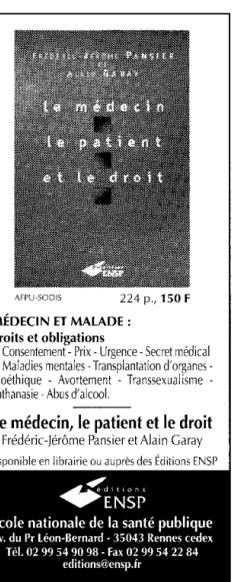
L'interpellation d'Arnaud Vannier a été suivie d'une nouvelle vague d'arrestations, mercredi 15 décembre, à l'aube. Les enquêteurs estiment désormais avoir identifié et arrêté le noyau dur des militants de l'ARB.

Pascal Ceaux

Les plus belles perles du monde



MIKIMOTO
8, place Vendôme, Paris



MÉDECIN ET MALADE : droits et obligations
1. Consentement - Prix - Urgence - Secret médical
2. Maladies mentales - Transplantation d'organes - Bioéthique - Avortement - Transsexualisme - Euthanasie - Abus d'alcool.

Le médecin, le patient et le droit
Frédéric-Jérôme Pansier et Alain Garay
Disponible en librairie ou auprès des éditions ENSP

ÉDITIONS ENSP
École nationale de la santé publique
Av. du Pr Léon-Bernard - 35043 Rennes cedex
Tél. 02 99 54 90 98 - Fax 02 99 54 22 84
editions@ensp.fr

La France condamnée pour violation du droit à un « procès équitable »

La Cour européenne donne raison à M. Khalfaoui

STRASBOURG
(Conseil de l'Europe)
de notre correspondant

La France a été condamnée, mardi 14 décembre, par la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg, parce que la Cour de cassation avait déclaré irrecevable le pourvoi formulé par un homme qui ne s'était pas constitué prisonnier la veille de l'audience, comme le prescrit le code de procédure pénale. Pour cette violation du droit à un « procès équitable », la juridiction de Strasbourg demande à la France de verser à Faouzi Khalfaoui 20 000 francs pour dommage moral et 43 898 francs pour couvrir les frais de justice. C'est la quatrième fois que la France est sanctionnée pour des affaires comparables.

Faouzi Khalfaoui, interne dans un hôpital de Montbéliard, avait été condamné à deux ans de prison ferme pour agressions sexuelles par le tribunal correctionnel de Montbéliard et cette peine avait été confirmée en 1995 par la cour d'appel de Besançon. Avant l'examen de son pourvoi en cassation, il avait demandé à être dispensé de l'obligation de se « mettre en état » avant l'audience du 24 septembre 1996 de la cour. Il avait produit un certificat médical, daté du 2 septembre, diagnostiquant une tuberculose pulmonaire. Comme pour Maurice Papon, la requête avait été rejetée, les juges considérant que cette affection ne suffisait pas à l'empêcher de se rendre à l'audience.

A l'argument du gouvernement français selon lequel la « mise en état » est destinée à assurer l'exécution de la condamnation en cas de rejet du pourvoi, la juridiction de Strasbourg rétorque que cette pratique inflige à l'intéressé une

privation de liberté alors que le pourvoi en cassation a, en droit français, un effet suspensif. Elle ajoute qu'il existe d'autres moyens de s'assurer de la personne condamnée, que ce soit avant ou après l'examen du pourvoi. Les juges européens font observer que « la procédure devant la Cour de cassation est essentiellement écrite et [qu']il n'a pas été soutenu que la présence de l'accusé était nécessaire à l'audience ».

Les juges européens contestent aussi l'argument français selon lequel M. Khalfaoui a renoncé à l'exercice de son droit d'accès à la Cour de cassation en toute connaissance de cause puisque sa demande de dispense de « mise en état » avait été refusée. Ils estiment, au contraire, qu'il a fait usage de la seule voie de droit disponible pour éviter de se constituer prisonnier.

S'agissant de la « déchéance » automatique du pourvoi lorsque le condamné ne s'est pas constitué prisonnier, la cour de Strasbourg rappelle que le code de procédure pénale prévoit que toute personne condamnée a le droit de former un pourvoi en cassation. Aussi, affirme-t-elle, « l'on ne saurait soutenir, comme le fait le gouvernement, que l'obligation de se constituer prisonnier n'est pas, à proprement parler, une condition de recevabilité puisque même recevable, le pourvoi, du fait de sa déchéance, est nécessairement écarté sans examen ». Au bout du compte, elle conclut : « Le respect de la présomption d'innocence, combiné avec l'effet suspensif du pourvoi, s'oppose à l'obligation pour un accusé libre de se constituer prisonnier, quelle que soit la durée, même brève, de son incarcération. »

Marcel Scotto

La Cour de cassation précise les droits des personnes gardées à vue

LA COUR DE CASSATION a, mardi 14 décembre, déclaré en partie irrégulières deux procédures judiciaires pour le même motif : les droits des personnes mises en garde à vue ne leur avaient pas été immédiatement notifiés. La première procédure était conduite dans l'affaire de corruption au conseil général des Yvelines entre 1990 et 1995 ; elle concernait Claude Dumond, vice-président (UDF-FD) du conseil général, et Christian Dufour, directeur général des services du département à l'époque des faits. Dans la seconde, c'est l'un des prévenus dans l'affaire de l'escroquerie du Sentier, Erick Abitbol, qui s'était pourvu en cassation. Dans son arrêt, la Cour de cassation déclare qu'un officier de police judiciaire « a le devoir de notifier immédiatement les droits afférents au placement en garde à vue » et que « tout retard non justifié par des circonstances insurmontables porte nécessairement atteinte aux intérêts de la personne concernée ».

Résultats provisoires des élections professionnelles des enseignants

SELON LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, les résultats provisoires des élections professionnelles des enseignants, qui se sont tenues le 7 décembre (*Le Monde* daté 12-13 décembre), donnent les résultats suivants. Le taux de participation dans le premier degré s'établit à 71,02 %, celui du second degré à 66,67 %. Dans les écoles, le SNUipp-FSU recueille 42,75 % des voix, le SE-FEN 28,28 %, le SGEN-CFDT 10,47 %, le Snudi-FO 8,25 %, SUD-Education 3,49 %, le Sne-csen 2,94 %, l'Unsen-CGT 1,55 %. La commission paritaire nationale du premier degré compte cinq sièges SNUipp, trois sièges SE-FEN, un siège SGEN et un siège Snudi-FO. Dans les collèges et les lycées, où le ministère rapporte les scores des syndicats à l'ensemble des catégories enseignantes, le SNES-FSU obtient 49,6 % de suffrages, le SGEN-CFDT 12,81 %, le Snaic-CSEN 8,73 %, le SNEP-FSU 7,77 %, le SE-FEN 7,53 %, le SNFOLC 7,10 %, SUD-Education 3,19 %, l'Unsen-CGT 1,19 %. Dans les commissions administratives paritaires nationales du second degré, les divers syndicats de la FSU obtiennent 30 sièges sur 43.

DÉPÊCHES

■ **ÉDUCATION** : le ministère a présenté, mardi 14 décembre, aux organisations syndicales la méthode et le calendrier retenus pour la réflexion engagée sur la rénovation des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Des rencontres bilatérales se dérouleront entre janvier et mars, période à laquelle des décisions devraient être arrêtées. Les discussions se dérouleront sous la houlette de Bernard Cornu, directeur de l'IUFM de Grenoble, et Bernard Halluin, ancien président d'université.

■ **HOMICIDE** : une jeune femme, qui voyageait dans le train Calais-Vintimille avec son petit garçon dans la nuit du lundi 13 au mardi 14 décembre, a été retrouvée morte dans les toilettes d'une voiture-couchette. La victime a été tuée à l'arme blanche ; son corps a été découvert par les contrôleurs en gare de Dijon. L'enfant a été retrouvé endormi dans un compartiment voisin. Les gendarmes chargés de l'enquête sur le décès de l'étudiante britannique Isabel Peake, dont le corps avait été retrouvé le long de la voie ferrée à Chabenet (Indre), se sont rendus à Dijon pour rencontrer les enquêteurs de Dijon, un lien pouvant exister entre les deux affaires.

Au procès de l'ex-CDS, les avocats de MM. Barrot, Bosson et Méhaignerie plaident la relaxe

Les rivalités au sein de l'ancien parti sont apparues à l'audience

Le procès des trois anciens dirigeants de l'ex-Centre des démocrates sociaux (CDS), poursuivis pour « recel d'abus de biens sociaux » devant le

tribunal correctionnel de Paris, a pris fin, mardi 14 décembre. Les avocats de Pierre Méhaignerie, Jacques Barrot et Bernard Bosson ont tous plai-

dé la relaxe. Mais les défenses de MM. Méhaignerie et Barrot ont divergé, mettant en lumière les rivalités au sein de l'ex-CDS.

LES AVOCATS des trois anciens ministres poursuivis dans le cadre de l'affaire de financement occulte de l'ex-Centre des démocrates sociaux (CDS) ont tous plaidé la relaxe de leurs clients, mardi 14 décembre, devant la 11^e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Au dernier jour de leur procès, Pierre Méhaignerie, Jacques Barrot et Bernard Bosson n'ont pas souhaité s'exprimer, laissant à leurs défenseurs le soin de développer leurs ultimes arguments à propos du système de financement mis en place au CDS entre 1986 et 1992. Les trois dirigeants tristes avaient été renvoyés devant le tribunal pour « recel d'abus de biens sociaux ».

La peine maximale prévue pour ce type d'infraction est de cinq ans d'emprisonnement. Lundi, le parquet n'avait requis aucune peine précise à l'encontre de sept des huit prévenus, tout en

suggérant qu'ils devraient être condamnés (*Le Monde* du 15 décembre). Anne-Josée Fulgères, substitut du procureur de la République de Paris, avait particulièrement insisté sur la responsabilité de MM. Méhaignerie et Barrot, respectivement président et secrétaire général du CDS au moment des faits.

Selon M^{me} Fulgères, les deux hommes étaient informés de l'existence d'un « circuit » permettant au parti de percevoir des « dons » d'entreprises, via deux comptes bancaires suisses. La représentante du ministère public avait reproché aux anciens ministres de n'avoir pas mis un terme à ces pratiques après l'amnistie du 15 janvier 1990 liée à la nouvelle loi sur le financement des partis.

M^r Jean-François Prat, l'un des avocats de M. Méhaignerie, a admis que l'ancien garde des sceaux avait « peut-être été trop vague dans ses explications » devant le juge d'instruction mais qu'il avait ensuite « assumé ses responsabilités » à la barre du tribunal. Selon M^r Prat, son client avait connais-

sance du système de financement, mais il n'avait pas de « précisions » quant aux divers versements qui lui ont valu d'être poursuivi. « Pierre Méhaignerie est tombé des nues lorsqu'il a appris qu'il y avait eu des versements après la loi d'amnistie de 1990 », a assuré l'avocat.

« PRÉSIDENTIALISATION »

L'autre défenseur de M. Méhaignerie, M^r Eric Dezeuze, insistait sur « l'intégrité totale de cet homme d'origine modeste », a déclaré : « Dans ce dossier, il n'a jamais été question de corruption ou de trafic d'influence, il n'y a aucune trace d'enrichissement personnel. Il s'agissait certes d'un financement parallèle, mais pas d'une entreprise mafieuse ! ». M^r Dezeuze a souligné le fait qu'en 1995, M. Méhaignerie lui-même, alors garde des sceaux du gouvernement Balladur, avait donné ordre au parquet de Paris d'enquêter sur les comptes de son propre parti.

La défense de Jacques Barrot, plusieurs fois malmené au cours du procès, a pris une tournure

beaucoup plus politique. Au cours de l'audience, M. Barrot n'avait nullement invoqué les rapports de force internes du CDS pour justifier son ignorance du système de financement. Son avocat, lui, a clairement mis en avant le « contexte politique ». A en croire M^r Jean-Pierre Mignard, les « responsabilités publiquement assumées » à l'époque des faits ne correspondaient pas nécessairement à la « réalité ».

En d'autres termes, son client n'était pas aussi influent et aussi bien informé que d'autres dirigeants du CDS. « A l'époque, M. Barrot était hostile à la présidentialisation du parti », a insisté M^r Mignard, soulignant les « rivalités importantes » qui agitaient alors cette formation politique. Le reproche visait Pierre Méhaignerie. Les mauvaises relations entre l'ancien garde des sceaux et Jacques Barrot, perceptibles depuis le début du procès, sont alors devenues flagrantes.

Jugement le 23 février 2000.

Philippe Broussard

MÉTAL GLACÉ
DE LONGCHAMP



LONGCHAMP
PARIS

Les autorités tentent d'endiguer la menace d'une nouvelle marée noire

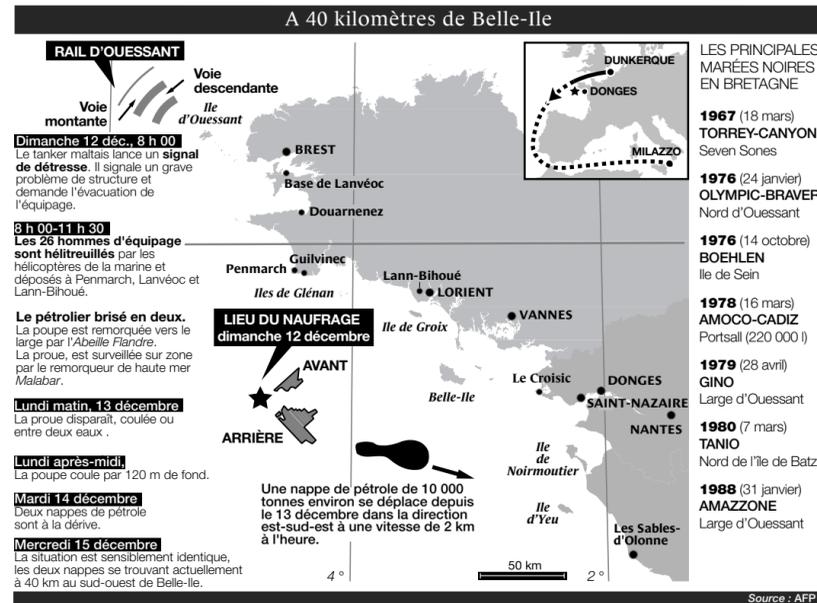
Si le temps ne se calme pas sur la façade atlantique, les gens de l'Ouest pourraient retrouver les seuls remèdes utiles malgré les nouveaux outils de prévention : la pelle et le seau, comme aux pires heures de l'« Amoco Cadiz ». M. Gaysot dénonce les pavillons de complaisance

BREST et RENNES
de nos correspondants

Du sud de la Bretagne aux Pyrénées-atlantiques, les préfets sont en alerte. Le fuel lourd, échappé de l'Erika menace les côtes (Le Monde du 14 décembre). L'optimisme relatif qui prévalait le jour du naufrage, le 12 décembre, est en train de vaciller. La préfecture maritime de Brest indiquait alors que le courant semblait repousser tout danger immédiat de marée noire vers le large. Mardi, elle pensait plus humblement disposer d'un répit jusqu'à cette fin de semaine, comptant sur un renversement des courants. Le vice-amiral Yves Naquet-Radiguet assure que « vendredi ou samedi, tout ce qui est disponible comme navires équipés pour la lutte contre la pollution en Europe » se mettra à l'œuvre.

Mais cette flottille sera impuissante tant que la mer sera forte. De plus, la Marine n'a encore jamais conduit une opération de récupération d'un pétrole aussi épais en haute mer. Les habitants menacés pourraient n'avoir à disposition que les seuls remèdes utiles contre la marée noire : la pelle et le seau, comme aux pires heures de l'Amoco Cadiz en 1978.

L'inquiétude est si forte que l'on a tout juste pensé à féliciter la Marine nationale d'avoir sauvé les vingt-six marins de l'Erika.



L'attention se porte ailleurs : le pétrolier maltais, parti de Dunkerque était-il un bateau-poubelle ? Les cinq officiers ont été placés en garde à vue, mardi, pour

mise en danger d'autrui. Ils ont été relâchés, à l'exception du capitaine. Autre question : sollicité par ce dernier qu'inquiétaient des défaillances techniques, le comman-

dant du port de Saint-Nazaire a-t-il eu raison de refuser d'accueillir le bateau en difficulté chargé de 28 000 tonnes d'hydrocarbure ? Du côté de l'épave de l'Erika, la situation n'a fait qu'aller de mal en pis. La partie arrière, que l'Abeille Flandre tentait de remorquer vers l'ouest, a sombré. L'avant avait déjà coulé. En se gorgeant d'eau, la nappe de fuel lourd-un produit aussi collant que du chewing-gum-a doublé de volume et s'est scindée en deux masses longues d'une douzaine de kilomètres chacune.

Ce sont surtout les pêcheurs, ainsi que les organisations de protection de la nature qui ont exprimé leur mécontentement. « Les premières images d'oiseaux englués dans le mazout, de militaires et de civils en ciré ramassant le sable noirci vont évoquer de trop mauvais souvenirs, rappelle le sénateur du Finistère, ancien ministre de la mer, Louis Le Pen (PS). L'opinion va penser que rien n'a changé en vingt ans. Alors que nous avons fait tellement de progrès ! On y a mis les moyens, de la bonne volonté, mais il n'existe pas de poudre de perlimpinpin capable de dissoudre le fuel lourd »

« Les améliorations essentielles

dans deux coopératives dotée d'équipements très performants pour lutter contre la pollution : l'une à Southampton en Grande-Bretagne et l'autre à Marignane près de Marseille.

3 En cas de marée noire, TotalFi-na est-il prêt à participer à la réparation des dommages et à indemniser les victimes ?

La lutte contre la pollution est du ressort exclusif des préfets et des maires. Nous mettrons notre matériel à la disposition des secours. Pour les indemnités, les conventions internationales sont très claires. Au-delà d'un premier niveau pour lequel l'armateur est responsable, intervient un fonds de compensation, le Fipol, financé par l'ensemble des compagnies pétrolières. Nous participons parce ce biais à tous les dédommagements de marée noire.

Propos recueillis par Dominique Gallois

TROIS QUESTIONS À...

BERTRAND THOUILIN

1 Bernard Thouilin, vous êtes responsable du transport maritime chez Total Fina. Pourquoi les compagnies pétrolières n'assurent-elles plus le transport et comment vérifient-elles les flottes affrétées ?

En vingt ans, l'économie pétrolière a radicalement changé. Le marché basé sur des contrats à long terme est devenu très volatil, avec des transactions au jour le jour. Dans ce nouvel environnement, le transport n'était plus aussi intégré à l'activité des compagnies pétrolières, qui n'avaient plus de raison de le conserver. Toutes se sont désengagées. Leur place a été prise par des armateurs indépendants. Nous nous sommes retirés de la propriété directe, mais pas du suivi et du contrôle des navires. Pour chaque affrètement, nous avons trois niveaux de

contrôle. Nous vérifions que le pétrolier est bien doté d'un certificat de classification en règle fourni par un organisme de contrôle reconnu. Nous nous assurons que le bâtiment n'a pas été détenu par les autorités portuaires à l'occasion de vérifications lors des escales. Enfin, nous avons gardé un service de contrôle composé d'anciens navigateurs chargés d'inspecter les navires loués. L'Erika répondait à ces trois critères.

2 En tant qu'affréteur, vous sentez-vous responsable des dégâts sur l'environnement provoqués par ce naufrage ?

Même si nous avons loué ce navire pour un trajet ponctuel et même si nous n'en sommes pas l'armateur, nous nous sentons solidaires des conséquences de l'accident. Notre engagement dans ce domaine dépasse le cadre de l'Erika et se situe à deux niveaux : prévention avec les contrôles évoqués et intervention. Nous avons investi

concernant la prévention, estime pour sa part Jean-Loup Velut, commissaire en chef à la préfecture maritime de Brest. En vingt ans, nous avons évité une vingtaine d'Amoco Cadiz ! », alors que s'accroît le trafic, notamment de produits chimiques. Cependant, les règlements et les moyens disponibles ont bien changé depuis les sombres années 70. Au large de la Bretagne, le rail d'Ouessant et le dispositif de séparation des trafics entre les navires « montant » vers l'Europe du nord et ceux qui « descendent », éloignent la navigation des côtes. Les commandants qui l'empruntent (150 na-

Brest et Marseille. Quant au Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE), il a vu le jour en octobre 1978. Mais les experts du CEDRE semblent démunis (lire ci-contre). Tout de même, « Casser un pétrolier en deux, en pleine mer. Ce n'est pas banal. Y avait-il défaut dans la structure d'acier ou le chargement ? », s'interroge Louis Le Pensec qui se dit prêt à interpellier le ministre des transports, afin qu'il saisisse les États signataires du Memorandum de Paris, (à savoir l'Union européenne, la Russie, le Canada et la Norvège qui

M. Gaysot : non à la « complaisance »

Jean-Claude Gaysot, ministre des transports, a déclaré mardi 14 décembre, que « le risque d'une catastrophe écologique n'est pas à exclure », étant donné les mauvaises conditions météo, après le naufrage, dimanche, de l'Erika au large du Finistère. « Le risque est réel », a déclaré M. Gaysot : « Même si ce ne sont pas les même proportions que l'Amoco Cadiz » ou d'autres sinistres, « il y a près de 30 000 tonnes de pétrole qui sont concernées, donc il s'agit de prendre toutes les précautions ».

« Le plan Polmar terre sera décidé évidemment en prenant en compte le risque réel, (...) au fur et à mesure que nous évoluons, en fonction du déplacement de la nappe de pétrole », a ajouté M. Gaysot. « La rentabilité et la recherche d'économies à tout prix sur le matériel et sur les hommes ne doit pas être la règle », a souligné le ministre, en affirmant que « ce n'est pas la complaisance qui doit guider le trafic maritime mais la sécurité et la fiabilité des matériels ».

vires par jour en moyenne) ont fini par se discipliner. L'état d'esprit n'était pas le même en 1978. Le 16 mars de cette année-là, l'armateur de l'Amoco Cadiz négociait encore avec une compagnie de remorquage tandis que son navire dérivait tout près des côtes. Du coup, depuis 1979, la marine nationale affrète en permanence le très puissant remorqueur de haute mer Abeille Flandre. Après le naufrage de l'Amoco à Portsall, l'éparpillement des responsabilités avait freiné le nettoyage. L'achat des produits dispersants et des barrages contre le pétrole était à l'époque confié aux services de la marine marchande, le matériel indispensable pour les poser revenait à la direction des ports. Et c'était la Marine nationale qui devait mettre en place l'ensemble...

Dispersants, barrages, pompes, ratisseuses, cribleuses, produits divers : tout le nécessaire est désormais stocké en sept points des côtes françaises, les centres les plus importants se trouvent à

s'étaient réunis en 1982, à l'initiative de M. Le Pensec). Les Etats ne devraient-ils pas être plus sévères et multiplier les contrôles dans leurs ports ? Président du conseil régional de Bretagne, Josselin de Rohan le rejoint. Le président du groupe RPR au Sénat verrait d'un œil favorable se constituer une brigade d'inspecteurs européens. La région serait prête à cofinancer un remorqueur plus puissant encore que l'Abeille Flandre. A condition qu'il soit construit en Bretagne, évidemment. Précisément le groupe Bourbon, dont dépend la société Abeilles internationales est en négociation avec Bercy pour commander deux nouveaux remorqueurs superpuissants.

Au cabinet du ministre des transports, on indique que M. Gaysot envisage de demander une modification de la réglementation internationale sur les pavillons de complaisance.

Vincent Durupt et Martine Valo

Un fuel résistant aux traitements classiques

LES NAPPES DE FUEL issues de l'Erika avancent au gré de la complexité des courants. Mercredi matin 15 décembre, elles se trouvaient à une quarantaine de kilomètres au sud-ouest de Belle-Ile. Elles sont accompagnées de chapelets de taches, plus mouvants, et qui pourraient arriver les premiers sur les côtes. Deux remorqueurs spécialisés devaient se retrouver sur zone, mercredi matin, rejoints par quatre bâtiments, dont un britannique et un norvégien, la France ayant fait appel à l'aide internationale. Deux bateaux plus légers basés à Cherbourg doivent appareiller. Enfin, en tant qu'affréteur, TotalFina devrait mettre à disposition un navire capable de stocker le fuel une fois pompé.

Pour affronter les polluants, la Bretagne dispose du Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE). L'an dernier, on a célébré les vingt ans de cet organisme au service de l'industrie et de la protection de l'environnement, consulté par des responsables du monde entier. Les échantillons du fuel transporté par l'Erika, fournis par TotalFina aux experts du Cedre, se révèlent peu toxiques pour les poissons, mais ne se laissent disperser par aucun produit. Seule solution : les barrages, qui réclament une mer calme. Mercredi après-midi, Dominique Voynet, ministre de l'environnement, et Jean-Claude Gaysot, ministre des transports, devaient se rendre à Lorient.

Tous responsables, tous coupables

L'UNIVERS MARITIME est une tour de Babel dans laquelle les puissants se dissimulent derrière des sociétés-écrans, des paradis fiscaux, des marchands d'hommes - recrutant aux Philippines, en Ukraine, à Bombay ou dans les faubourgs des an-

ANALYSE

Les équipages du tiers-monde sont devenus la force de travail bon marché d'un capitalisme planétaire florissant

ciens comptoirs d'Afrique des équipages cosmopolites, souvent payés mal et avec retard -, des pavillons de complaisance ou des navires pudiquement dénommés « sous normes ». C'est un monde dur - surtout lorsque les taux de fret sont déprimés comme actuellement -, où le profit maximal et le moins-disant social balayent l'élémentaire morale. Comment ne pas mettre en regard la munificence des « majors » du pétrole ou la vie tapageuse de riches armateurs de lé-

gende et le visage hagard de ces rescapés, emmitouflés dans de simples couvertures après un sauvetage héroïque, venus du lointain sous-continent indien et dont certains - un couple ! - ont été placés en garde à vue.

Le pitoyable naufrage du géronte Erika, qui, après être passé de mains panaméennes en registres d'autres nations qui font honte à la communauté internationale, n'est que la partie visible d'un commerce totalement ouvert à la concurrence. La mer n'a pas attendu Seattle pour être le théâtre d'une mondialisation où les équipages du tiers-monde sont devenus la force de travail bon marché d'un capitalisme planétaire florissant.

Un pavillon maltais, des marins de l'océan Indien, un armateur italien, des assureurs londoniens ou asiatiques... L'Erika a fini sa trop longue carrière dans les profondeurs de l'Iroise, pendant que le puissant phare d'Eckmühl, à Penmarc'h, lui envoyait, en vain, un dernier signal dérisoire de vigilance et de vie. Il aurait pu aussi bien connaître le minable sort réservé à toutes les quasi-épaves flottantes : s'échouer volontairement

sur une plage du Pakistan pour y être méthodiquement désossé, dans un chantier de casse spécialisé, par des orfèvres en récupération de pièces détachées. Erika n'aura même pas eu cette élégance, puisqu'il est allé mourir et répandre son poison là où les pêcheurs de Guilvinec vont régulièrement traîner leurs chaluts pour remonter langoustines frétilantes, lottes et cardines, et peut-être demain sur les bancs d'huîtres de la Vendée. Quand ils ne se renvoient pas la balle, assureurs, affréteurs, chargeurs, courtiers, pétroliers, autorités publiques, affirment que, depuis vingt ans, les accidents ont diminué et que la sécurité s'est renforcée. Dans le cadre de l'Organisation maritime mondiale (OMI) des progrès ont été faits. Ce qui n'empêche pas que des tankers à bout de souffle, ou trop souvent rafistolés, continuent de sillonner les mers et de fréquenter nos ports et nos raffineries. Habités aux OPA, commissions, intermédiaires en exil et comptes au Lichtenstein, les majors pétrolières devraient aussi apprendre les codes de bonne conduite.

François Grosrichard

Livres à offrir

Un numéro spécial de 16 pages du « Monde des livres »

jeudi 16 décembre

Le Monde daté 17

L'échec de Bernard Kouchner

par *David Rieff*

BIEN que certains l'aient critiquée, l'intervention de l'OTAN au Kosovo a été accueillie par de nombreux militants des droits de l'homme ou de l'humanitaire comme un pas dans la bonne direction : ils l'attendaient depuis longtemps. Enfin, déclarait-on, l'approbation théorique du droit d'ingérence débouchait – du moins en Europe – sur l'action.

Elle était peut-être tardive, elle avait peut-être démontré de la manière la plus crue l'impossibilité pour un Conseil de sécurité divisé de soutenir ne fût-ce que l'illusion que les interventions militaro-humanitaires ne seraient entreprises qu'avec le mandat des Nations unies. Et ses partisans mêmes se demandaient si une intervention humanitaire ne consistant qu'en bombardements aériens, comparativement peu risqués, tandis que le nettoyage ethnique se poursuivait sans encombre, était une réaction moralement acceptable.

Du moins peut-on affirmer que l'action entreprise au Kosovo a constitué le premier pas dans la mutation tant attendue de l'ordre international prévue par Mario Betati, quand il opposait le droit d'intervention à la conception « *west-phalienne* » traditionnelle de la souveraineté, qu'il qualifia un jour d'« assurance mutuelle des tortionnaires ». Même en Europe, et tout récemment en Bosnie, les normes traditionnelles avaient encore cours. L'humanitaire d'Etat restait, au plus, un raffinement de la conception habituelle de l'humanitaire caritatif.

On peut sans doute soutenir que l'Occident a trop tardé à agir au Kosovo ou que ses actes furent contre-productifs à certains égards. Ce qui est indiscutable, c'est que la simple décision d'intervenir dans une crise qui était, du point de vue du droit international, une affaire intérieure yougoslave, fut une mesure extraordinaire. Rien d'étonnant, donc, si ceux qui avaient souhaité un autre dénouement à la crise bosniaque au début des années 90, comme ceux qui luttèrent pour imposer le droit d'ingérence dans d'autres zones du monde où les Etats maltraitent, assassinent, purifient ethniquement leurs ressortissants, estimèrent que la réaction occidentale à l'affaire kosovare leur donnait enfin raison.

Que Bernard Kouchner, qui avait été le principal théoricien, avec Betati, du droit – sinon du devoir – d'intervention pour des motifs humanitaires et de défense des droits de l'homme, ait été choisi par le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, comme proconsul international au Kosovo semblait souligner la mutation intervenue dans les relations internationales. Le Kosovo devenait le champ d'expérimentation de cette nouvelle conception des rapports internationaux où les droits des gouvernés, presque pour la première fois dans l'histoire humaine, seraient tenus pour plus importants que ceux de leurs gouvernants. Bernard Kouchner lui-même accueillit l'offensive au Kosovo comme une justification de ses théories, et personne n'ignorait à New York qu'il faisait une campagne active pour diriger la mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo, l'UNMIK.

On doit reconnaître, pour être honnête, que, dès ses débuts chez Médecins sans frontières (MSF), Bernard Kouchner n'a cessé d'affirmer que seul l'humanitaire d'Etat permettrait d'atteindre correctement les buts recherchés : aide aux victimes et défense des droits de l'homme. D'ailleurs, son départ de MSF résultait pour une grande part de son insistance pour que la nouvelle génération d'organisations non gouvernementales (ONG), celle d'après le Biafra, noue des partenariats avec les gouvernements. S'il avait connu quelques échecs au plan national, il joua un rôle décisif pour persuader les gouvernements européens d'accepter sa conception de l'action humanitaire.

Quand MSF a reçu le prix Nobel de la paix, Bernard Kouchner a tenu à lier cet hommage rendu au mouvement qu'il avait aidé à fonder et ses propres efforts dans le Kosovo d'après-guerre. Pourtant, on pourrait tirer une leçon fort dif-

férente de l'expérience kosovare. Loin d'être un premier pas bienvenu dans l'établissement du droit d'ingérence et une preuve de l'efficacité de l'humanitaire d'Etat, cette expérience démontre en fait l'incohérence doctrinale du droit d'ingérence comme la nécessité de garder aussi distincts que possible l'humanitaire et l'action militaire, quelles qu'en soient les justifications morales ou l'urgence.

Les difficultés auxquelles se heurtent l'administrateur et le reste de l'équipe de l'UNMIK au Kosovo submergeraient sans doute n'importe quelle administration. Le Kosovo n'est pas la Bosnie. Malgré les efforts méritoires de personnages comme Vettan Surroi, il n'y existe pas de tradition de bon accord interethnique digne de ce nom. La résolution 1244 de l'ONU, qui a marqué la fin du conflit et entériné l'administration de la province par l'ONU, insiste pourtant sur la priorité d'un Kosovo pluriethnique. En réalité, le Kosovo indépendant – que la résolution évite d'envisager – devra très certainement être monoethnique. Qu'on le veuille ou non, les Serbes de la province sont considérés par la plupart des Kosovars comme les Allemands des Sudètes par la plupart des Tchèques en 1945.

Ajoutons-y le fait que l'UNMIK a été privée de fonds et l'on ne s'étonnera pas que Bernard Kouchner et son administration échouent. Par tempérament, c'est un activiste et un enthousiaste. Ce n'est pas un administrateur, ni même, à en croire ses propres collègues, quelqu'un qui sait toujours écouter. Sa force a toujours été son énergie, la force de ses propres convictions et son imagination – qui n'a pas concerné que son succès médiatique – pour trouver de nouveaux débouchés à cet activisme. Ce sont surtout là les qualités d'un opposant ou d'un conseiller des gens au pouvoir. Ce ne sont pas les qualités les plus indispensables dans une tâche qui tient beaucoup de celle de l'administrateur colonial.

L'expérience kosovare démontre l'incohérence doctrinale du droit d'ingérence comme la nécessité de garder aussi distincts que possible l'humanitaire et l'action militaire

Bernard Kouchner lui-même n'exprime plus l'enthousiasme qu'il avait à son arrivée à Pristina. Sa propre évolution rhétorique l'illustre, depuis ses déclarations initiales sur la réconciliation jusqu'à ses formules d'aujourd'hui sur la nécessité d'une « coexistence ». Au quartier général des Nations unies, à New York, des rumeurs récurrentes assurent qu'il est à la veille de démissionner.

Certes, le soutien sans faille qu'il a reçu du gouvernement des Etats-Unis, par-dessus tout de son ambassadeur actuel à l'ONU, Richard Holbrooke – bien qu'on puisse l'attribuer à une volonté américaine de geler la situation présente –, modifie un peu le tableau. Mais les Américains n'étant pas prêts à donner à l'administrateur l'argent indispensable, il semble fort peu probable que leur seul soutien lui suffira pour remplir sa mission avec succès. La résolution 1244 reste lettre morte. Le Kosovo demeurera-t-il une colonie de l'OTAN ? Sinon, comment accédera-t-il à l'indépendance ?

L'échec annoncé du premier régime établi sur la base de la notion d'humanitaire d'Etat et de droit d'intervention nous permet de tirer des leçons plus amples que celles qui tiennent aux seules qualités, nombreuses et indéniables, de Bernard Kouchner comme à ses faiblesses tout aussi indéniables, voire au seul avenir du Kosovo. Cet échec

doit absolument nous faire reconsidérer la conception européenne prépondérante, qui voudrait que cet humanitaire d'Etat soit une doctrine viable.

La réalité du terrain kosovar suggère au contraire que nous avons érigé un système qui n'est pas plus fidèle à l'idéal humanitaire qu'aux impératifs des Etats – en un mot, que nous avons perdu sur les deux tableaux. Les acteurs humanitaires se confondent avec les militaires et les impératifs géostratégiques s'empêtrent dans ceux des droits de l'homme.

Comme la notion de guerre humanitaire, le droit d'ingérence a toujours été un étrange amalgame d'utopie et de désespoir. D'autres acteurs humanitaires, notamment ceux qui sont restés chez MSF après le départ de Bernard Kouchner pour créer Médecins du monde, l'ont compris depuis longtemps. C'est leur conception de l'humanitaire, plutôt que l'autre, qui semble vérifiée par les événements du Kosovo, mal gré qu'on en ait.

David Rieff est écrivain. Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Guillaume Villeneuve.

Compter les corps au Kosovo

Où sont les corps au Kosovo ? La question est au cœur du pourquoi de la guerre.

Nos dirigeants nous y ont conduits, dit-on, pour arrêter le massacre par un Etat européen de ses propres citoyens. Si ces massacres n'ont pas eu lieu, que reste-t-il qui justifie l'intervention ?

Ce type de révisionnisme est apparu en septembre, lorsque les enquêteurs espagnols sur les crimes de guerre ont déclaré aux journalistes qu'ils découvriraient moins de cadavres que prévu. Juan Lopez Palafox, qui dirige l'équipe des médecins légistes, confiait à *El País* qu'avant son arrivée au Kosovo on lui avait demandé d'être prêt à faire quelque deux mille autopsies. Or son équipe n'a trouvé que cent quatre-vingt-sept corps. D'autres enquêteurs rapportent avoir cherché les restes des victimes que les Serbes étaient censés avoir brûlées dans la mine de Treпча, au nord-est du Kosovo, et n'avoir rien trouvé du tout. Le FBI, qui s'attendait à des milliers de cadavres, n'en aurait découvert que deux cents.

Fin octobre, l'hebdomadaire conservateur britannique *The Spectator* affirmait que le « *grossier machisme* » des dirigeants occidentaux les avait amenés à exagérer les crimes du régime serbe. Tony Blair n'avait-il pas écrit dans ce même journal, le 24 avril : « *Seul l'OTAN est habilité à s'opposer à la campagne serbe de nettoyage ethnique – une campagne continue de bruta-*

lités qui a transformé le Kosovo en abattoir, les escouades de Milosevic incendiant, violant et tuant. »

C'est ce type de discours qui a fait exagérer le nombre de tués au Kosovo, à en croire les révisionnistes. L'un d'eux, George Friedman, qui dirige l'agence Stratfor.com, société privée de recherche dont le siège est à Austin (Texas), a relevé une déclaration du secrétaire d'Etat à la défense, William Cohen, au cours de l'émission « Face the Nation », sur CBS, le 16 mai, faisant état de la disparition de cent mille hommes en âge de porter les armes.

L'allégation révisionniste selon laquelle on nous a menti n'est tout simplement pas prouvée

Les révisionnistes ont aussi noté le chiffre de dix mille personnes massacrées donné, le 17 juin, par un représentant du Foreign Office britannique, Geoff Hoon. Lorsque le Tribunal international de La Haye pour l'ex-Yougoslavie a annoncé n'avoir réussi à trouver que

deux mille cent huit corps en cinq mois de recherches au Kosovo, les révisionnistes se sont empressés de clamer que l'Occident avait multiplié par cinq les crimes commis par les Serbes.

En fait, ce sont peut-être eux qui se sont trompés.

Lors de son passage à « Face the Nation », les déclarations de M. Cohen étaient en réalité beaucoup plus complexes. S'il a parlé de cent mille disparus, il a aussi clairement spécifié que, d'après les rapports dont il disposait, quatre mille six cents Kosovars avaient été exécutés, chiffre confirmé par les expertises depuis le mois de juin.

Certes, Jamie Shea, porte-parole de l'OTAN, a comparé le dirigeant serbe Slobodan Milosevic au Cambodgien Pol Pot, mais le chiffre de quatre mille exécutions qu'il avance est prudent. Le discours des responsables de l'OTAN a été extrêmement moraliste, sans, dans l'ensemble, grossir le décompte des corps. L'allégation révisionniste selon laquelle on nous a menti n'est tout simplement pas prouvée.

Les révisionnistes, en outre, ont mal interprété les chiffres du tribunal de La Haye. Le total annoncé – de deux mille cent huit cadavres découverts sur cent quatre-vingt-quinze sites – a d'abord paru confirmer leur point de vue. Mais c'est oublier qu'il reste encore au moins trois cent trente-quatre sites sur lesquels les enquêteurs se rendront au printemps, lorsque le sol aura dégelé et que les fouilles

par Michael Ignatieff

pourront reprendre. Nul ne sait combien de corps seront trouvés, et si l'on ne découvrira pas d'autres sites.

Les estimations actuelles du tribunal – qui s'appuient sur les informations fournies par les services de renseignements occidentaux, par les témoins oculaires et les membres survivants des familles – s'élèvent à onze mille trois cent trente-quatre corps répartis sur cinq cent vingt-neuf sites. Loin d'avoir noirci la situation avec le chiffre de dix mille cadavres donné au mois de juin, le ministère britannique des affaires étrangères se situerait plutôt en deçà de la réalité.

La découverte de ces onze mille trois cent trente-quatre corps dépendra de ce qu'en ont fait les militaires et les policiers serbes – qui se sont efforcés de brouiller les cartes au maximum. Ainsi, à Isbica, où les habitants du village ont déclaré aux enquêteurs avoir enseveli cent quarante-trois corps après le massacre serbe du début avril. Les images du satellite espion, publiées dans la presse occidentale en juin, ont montré les tombes. Or, fin juin, lorsque les enquêteurs du tribunal sont arrivés, les corps avaient été enlevés, et des bulldozers avaient grossièrement et sans succès tenté d'effacer les indices. Le véritable problème dans l'établissement du nombre des victimes au Kosovo n'est pas la propagande occidentale, mais les tentatives serbes de faire disparaître les traces de leurs crimes.

Les grandes questions posées par les révisionnistes, cependant, ne concernent pas les chiffres. Elles portent sur le seuil à partir duquel les atrocités justifient une intervention dans les affaires intérieures d'un Etat. Jusqu'où la violation des droits de l'homme doit-elle aller avant qu'on envoie des avions et des troupes ?

Pour les révisionnistes, ces violations doivent être majeures pour qu'une intervention se justifie, surtout si elle impose qu'on court-circuite le Conseil de sécurité des Nations unies et qu'on passe outre aux clauses des traités, comme la charte de l'OTAN, qui n'autorise pas les opérations offensives. Ils concèdent que l'urgence et la nécessité pourraient autoriser à ne pas tenir compte des lois internationales relatives à l'usage de la force – mais seulement si les crimes sont vraiment flagrants.

Il y a une différence entre oppression et crime de masse, et l'argumentation révisionniste veut que M. Milosevic n'ait pas franchi ce pas. Ses opposants à Belgrade tiennent, incidemment, le même raisonnement. De mauvaise grâce, ils reconnaissent l'oppression : à partir de 1989, M. Milosevic a supprimé les organes du gouvernement kosovar autonome accordé par la Constitution de 1974 ; sa police a sans relâche emprisonné, battu et maltraité les activistes albanais ; durant l'été 1998 et la lutte contre l'Armée de libération

du Kosovo (ALK), ses soldats ont chassé des centaines de milliers d'Albanais de leurs villages.

La vraie leçon à tirer n'est-elle pas qu'il fallait intervenir pendant l'été 1998, quand l'offensive serbe a commencé ?

Ces actes, insistent les révisionnistes en Occident comme à Belgrade, ne relèvent pas du nettoyage ethnique. Il s'agit simplement de déplacements provisoires de populations, le temps pour les forces serbes de liquider les terroristes. Car l'argument-clé des révisionnistes est que M. Milosevic lutait contre l'ALK, un groupe terroriste qui exécutait ses soldats et ses policiers. Il a répliqué de la même façon, sans massacres ni génocide. Les tueries et le nettoyage ethnique ne sont intervenus qu'après les frappes aériennes de l'OTAN.

Ainsi les révisionnistes n'avancent-ils pas seulement que nous n'avons pas su distinguer entre oppression et crime de masse, mais que notre intervention a provoqué les maux qu'elle était censée

stopper. C'est nous reprocher, en fait, non pas l'intervention en soi, mais la façon dont elle fut menée. Nous nous sommes manifestés trop tard, alors que le Kosovo avait explosé, sombrant dans une guerre civile incontrôlable ; et, parce que nous n'avons pas déployé de troupes au sol, M. Milosevic n'a pas compris que nous voulions sérieusement l'arrêter.

Les arguments des révisionnistes pourraient leur être retournés. Ils impliquent que nous ayons dû attendre que l'oppression se transforme en meurtre de masse. Mais le but des interventions est précisément d'arrêter cette spirale infernale.

La vraie leçon à tirer du Kosovo n'est-elle pas qu'il fallait intervenir pendant l'été 1998, quand l'offensive serbe a commencé ? Nous aurions alors déployé des troupes aux frontières albanaise et macédonienne et lancé une campagne aérienne suffisamment vigoureuse pour convaincre M. Milosevic que nous savions, si lui l'ignorait, où se situe la ligne de partage entre oppression et massacre. Si nous l'avions fait, si nous avions mieux accordé les moyens et les fins, peut-être ne débattrait-on pas du nombre des cadavres.

Michael Ignatieff est écrivain, chroniqueur à BBC Radio 3.

Traduit de l'anglais

par Sylvette Gleize

©The New York Times

Prions et VIH : deux poids, deux mesures

par Jean-Paul Moatti et Yolande Obadia

En refusant de lever l'embargo sur le bœuf britannique, en dépit des concessions obtenues en matière de traçabilité, les autorités françaises ont entériné la conception maximaliste du principe de précaution défendue par la toute récente Agence française de sécurité alimentaire dans son estimation de la persistance d'un risque « *plausible mais non quantifiable* » de transmission de l'encéphalopathie spongiforme bovine à l'homme. On peut donc s'étonner que ces mêmes autorités aient, dans le même temps, abandonné la plus élémentaire prudence en matière de surveillance de l'épidémie d'infection à VIH.

Depuis 1982, cette surveillance a reposé sur le recensement exhaustif des déclarations de cas de sida. Du fait du temps de latence de plusieurs années entre la contamination initiale par le VIH et le déclenchement clinique de la maladie sida, cette statistique ne permet cependant qu'une estimation indirecte, entachée des incertitudes inhérentes à toute modélisation mathématique, de la prévalence de la population séropositive, et surtout de l'incidence annuelle de nouveaux cas de contamination qui est l'indicateur le plus pertinent pour appréhender la dynamique de l'épidémie.

La surveillance des cas de sida a donc été complétée par un dispositif d'enquêtes épidémiologiques, réalisées sous le sceau de l'anonymat, répétées à intervalles réguliers, dans différents groupes de population. Lorsqu'elles sont couplées à des recherches socio-comportementales, ces enquêtes épidémiologiques contribuent aussi à l'évaluation des politiques publiques de lutte contre l'épidémie. Elles en mesurent les effets positifs, comme dans le cas de l'obligation, depuis 1993, de proposer systématiquement un dépistage du VIH dans le cadre de la surveillance prénatale, les femmes demeurant bien sûr libres de le refuser.

Elles en soulignent les limites, comme lorsqu'elles pointent la recrudescence, depuis 1997, de certaines maladies sexuellement transmissibles (gonococcies) chez les homosexuels/bisexuels masculins, ou la persistance de retards dans l'accès au dépistage et aux soins en dépit de la gratuité, garantie par notre système d'assurance-maladie, pour les soins médicaux de l'infection à VIH – plus du quart des patients pris en charge dans les hôpitaux en 1997 avaient découvert leur séropositivité à la suite d'un épisode d'infection opportuniste liée au sida, et plus du tiers des patients au stade sida n'avaient pas eu de suivi médical régulier depuis leur diagnostic initial de séropositivité.

Depuis dix-huit mois, les données concernant les cas de sida ne sont plus disponibles du fait d'un mouvement de grève des médecins inspecteurs de l'administration de la santé. Mais, de toute façon, les modifications de l'histoire naturelle de l'infection grâce à la diffusion des multithérapies antirétrovirales avec inhibiteurs de protéase – diminution spectaculaire de l'incidence des infections opportunistes et de la mortalité, ralentissement de la progression des personnes infectées vers le sida qui explique la baisse de moitié des nouveaux cas de sida déclarés entre les premiers semestres 1996 et 1997 – interdisent désormais de faire du suivi des cas de sida l'instrument principal de surveillance

AU COURRIER DU « MONDE »

CONTE ARABO-MONÉGASQUE

Au détour d'une rue, un riche marchand de Samarcande rencontre la Mort qui lui dit : « *Je t'annonce que prochainement nous avons rendez-vous, ne manque pas de t'en souvenir.* » Très effrayé par ce qu'il venait d'apprendre, ce marchand distribua tous ses biens, et, vêtu de haillons, s'en fut mendier dans une ville lointaine, persuadé qu'ainsi il échapperait à sa terrible interlocutrice ; mais un

de l'épidémie. Les pouvoirs publics ont entériné cette évolution en introduisant, en dépit des préoccupations éthiques sur les risques d'aggravation des discriminations à l'égard des personnes atteintes, le principe d'une déclaration obligatoire de tous les cas de séropositivité. Censé devenir la pierre de touche de la future surveillance épidémiologique, le registre des nouveaux cas d'infection fondé sur ces déclarations ne devrait cependant pas être opérationnel avant plusieurs années (2002 ou 2003). Au nom de la plus grande « exhaustivité » de ce futur registre, l'agence « indépendante » à laquelle ont été déléguées les tâches de veille sanitaire (INVS) a interrompu, depuis 1998, toutes les autres enquêtes déjà citées. Le résultat est que la France se trouve à l'heure actuelle totalement dépourvue d'instruments de surveillance de l'épidémie.

La France se trouve à l'heure actuelle totalement dépourvue d'instruments de surveillance de l'épidémie de sida

Outre le gâchis pour la recherche évaluative en santé publique que constitue l'interruption brutale de séries de données sur l'infection à VIH patiemment accumulées au cours du temps, la perspective d'un vide de plusieurs années dans notre connaissance des tendances de l'épidémie intervient au plus mauvais moment. La diffusion massive des multithérapies augmente en effet l'éventualité de transmission de souches virales devenues résistantes aux nouvelles thérapeutiques, comme cela avait été observé avec l'émergence de tuberculoses multi-résistantes chez des patients atteints de sida, et comme le suggèrent les premiers cas documentés de nouvelles infections avec des souches virales VIH multirésistantes. De plus, si l'hypothèse selon laquelle les progrès des traitements pourraient favoriser un sentiment de fausse sécurité et un relâchement de la prévention dans les populations exposées au risque de nouvelles transmissions tend plutôt à être contredite par les sciences sociales, cette vision optimiste demande impérativement à être confirmée par l'observation des faits épidémiologiques.

La « *précaution* » exige que les pouvoirs publics rétablissent sans attendre les dispositifs d'enquête permettant un suivi de l'infection à VIH, et qu'ils s'interrogent sérieusement sur la faisabilité du futur registre national ainsi que sur sa complémentarité avec le recueil d'autres sources de données sur l'épidémie de VIH/sida. Dans le cas contraire, ils révéleraient que leur prétendu attachement au principe de précaution en santé publique s'arrête là où commence la relative versatilité des sondages d'opinion.

Jean-Paul Moatti est professeur de sciences économiques à l'université de la Méditerranée (Aix-Marseille II) et directeur de l'unité 379 de l'Inserm à l'Institut Paoli-Calmette de Marseille. *Yolande Obadia* est directrice de l'observatoire régional de la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur.

jour, au détour d'une ruelle, il se heurta de nouveau à la Mort, qui lui dit : « *Je vois que tu es un homme de parole, car c'est bien ici et à cette heure que nous devons nous rencontrer.* »

Connaissait-il ce conte, le richissime banquier qui vivait dans un véritable *bunker* aux fenêtres et portes blindées sis dans une ville où la sécurité est une obsession ? Toujours est-il qu'il s'enferma si bien dans sa demeure que nul secours ne parvint jusqu'à lui. Mais la mort sut le trouver...

Jean Poujol

Nice.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Combattre la corruption

L faut en donner crédit au gouvernement : en présentant un projet de loi contre la corruption, il fait œuvre utile. Avant lui, le gouvernement Béréngovoy avait déjà pris des mesures en ce sens, mais il était nécessaire de compléter le dispositif. D'autant plus que la France a été, avec l'Allemagne, l'un des pays qui ont le plus milité pour l'élaboration de règles internationales permettant de faire reculer la corruption dans le commerce mondial et plaidé pour que l'OCDE se dote d'une convention en ce sens.

Maintenant que cette convention existe et qu'elle a été ratifiée par tous les grands pays développés, il était urgent que le gouvernement transpose ses dispositions dans le droit français. Ce choix n'est certes pas sans risque. On se doute bien que, dans un système généralisé de commissions, probité rime le plus souvent avec naïveté et que les pays qui commandent à leurs entreprises d'être transparentes sont rarement récompensés de leurs efforts. Il est vrai, de plus, que celles-ci ne se privent pas de détourner les textes ou de se prévaloir des nombreuses exceptions qui leur permettent de s'en accommoder.

La France n'en tourne pas moins une page importante de son histoire commerciale, tant l'argument résigné du « réalisme » a commandé jusqu'à présent tous les comportements et la tolérance pour les pratiques occultes. Mais ne s'agissait-il que de « réalisme », en d'autres termes que d'une adaptation pragmatique aux dures lois d'une concurrence internationale bien

peu morale ? Et est-ce un hasard si, malgré ses bonnes intentions, le gouvernement ne se montre guère plus empressé que ses prédécesseurs à lever le voile sur le passé ?

Or on devine, à de nombreux indices, que cet argument du « réalisme » n'a souvent été qu'un prétexte pour couvrir des actes délictueux. Avec le recul, on se rend même compte que le système français avait des traits maelfeux. Ainsi l'Etat acceptait-il le système des commissions, puisque c'est le ministre du budget, en personne, qui donnait son accord, et cette approbation valait déduction d'impôt. Pis que cela : l'Etat était coorganisateur d'un système de corruption, puisque les entreprises étaient dans l'obligation, à partir de 1989, de lui transmettre les noms et domiciliaisons bancaires des bénéficiaires des commissions. L'Etat savait tout – ou presque tout –, mais ne disait rien. Il se doutait, parfois, qu'une partie des commissions – financées par les contribuables, mais à leur insu – pouvait revenir en France, mais il fermait les yeux.

La vertu nouvelle à laquelle la France s'est progressivement convertie ne suffit pas. Il faut aussi faire le jour sur ce passé, qui apparaît singulièrement trouble. Non seulement, comme le souhaitent les députés, en obligeant les entreprises à déclarer les commissions qu'elles se sont engagées à verser avant le vote de la loi, mais aussi en levant le « secret défense » qui entoure toujours le versement des commissions passées, même quand elles portaient sur des contrats civils. L'Etat doit cesser d'être complice, au moins par son silence.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (Éditoriaux et analyses) ;
Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;
Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;
Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;
Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Pliat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,
Fonds commun de placement des personnels du Monde,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,
Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La SNCF et la traction électrique

L'ÉLECTRIFICATION progressive de notre réseau ferré nous amène à réaliser de notables économies de combustible : la locomotive électrique est d'un bien meilleur rendement que la machine à vapeur ; l'emploi de l'électricité, même d'origine thermique, permet à bien meilleur compte d'obtenir l'énergie nécessaire à la traction. Dans une centrale moderne, 3 000 calories (450 grammes de charbon) produisent 1 kilowatt-heure, alors que pour atteindre la même quantité d'énergie une machine à vapeur consomme trois fois autant. En outre, les foyers de locomotive, en raison de leurs dimensions restreintes, ne peuvent brûler que des charbons de choix ; au contraire, une centrale brûle une forte proportion de bas produits difficilement écoulables sur le marché.

Il en résulte que pour remorquer

un train de 1 000 tonnes sur une distance de 1 kilomètre une locomotive à vapeur consomme 12 kilos de charbon de bonne qualité, alors que la locomotive électrique – par l'intermédiaire des centrales thermiques concourant pour moitié à la production du courant – dépense 7 kilos de charbon, dont 5 kilos de bas produits. L'électrification diminue également les dépenses de personnel et d'entretien. Telles sont les considérations essentielles qui justifiaient, s'il en était besoin, l'électrification de la ligne Paris-Lyon. La section Paris-Laroche sera vraisemblablement mise en service vers la fin de 1950, ce qui permettra d'effectuer sans arrêt les 315 kilomètres du parcours Paris-Dijon, avec un gain de temps appréciable.

P.-A. Salarnier
(16 décembre 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

L'Iran à l'heure du débat public

D'ACCUSATIONS en condamnations judiciaires, les amis du président réformateur iranien, Mohamad Khatami, subissent des revers, mais leur ténacité permet de porter sur la place publique un débat d'idées qui était, jusqu'alors, confiné aux seules sphères des docteurs de la loi et d'une partie seulement des cercles intellectuels et dirigeants.

Ce débat tourne autour des fondements mêmes de la République islamique vingt ans après son avènement, de la relation entre le temporel et l'intemporel, de la laïcité, de la place de l'islam dans la société, de la démocratie. Avec la condamnation à cinq ans de prison ferme d'Abdollah Nouri, l'ancien ministre de l'intérieur et conseiller du président de la République (*Le Monde* daté 28-29 novembre), les réformateurs perdent, bien sûr, un de leurs meilleurs candidats, sinon le meilleur, aux législatives de février 2000. C'est la raison pour laquelle les Iraniens ont vu dans le procès de M. Nouri une manœuvre des conservateurs destinée à affaiblir leurs adversaires avant ce scrutin. Mais, en réalité, plus qu'une éventuelle

défaite électorale, ce qui fait peur aux adversaires du changement, c'est la remise en question d'une vision du monde qui est pratiquement leur raison d'être, et qui en fait les « conservateurs » – comme on parlerait d'un musée – de l'héritage ou de ce qu'ils croient être le legs du père fondateur de la République islamique, l'ayatollah Rouhollah Khomeiny.

La condamnation de M. Nouri est plus éloquente, à cet égard, que celle de journalistes ou de responsables d'organes de presse. Dans la palette d'accusations portées pêle-mêle contre lui, celle de prôner un dialogue avec les Etats-Unis, bien que cela soit considéré politiquement non correct, n'est sans doute pas la plus grave. Ce qui a valu à l'ancien ministre de l'intérieur une condamnation aussi sévère – outre la prison, la fermeture de son journal *Khordad* et l'équivalent de 5 000 dollars d'amende – de la part du tribunal spécial pour religieux, c'est de s'être livré à une « propagande anti-islamique » : en clair, de s'être fait le défenseur de personnalités et d'idées iconoclastes, dont l'influence risque de remettre en question l'en-

semble de la structure actuelle de la République islamique.

En plaidant pour le respect du droit à la parole de l'ayatollah Hossein Ali Montazeri, l'ancien dauphin de l'imam Khomeiny tombé en disgrâce avant le décès de ce dernier, et en acceptant de publier les vues de mouvements politiques tolérés mais non légalisés parce qu'ils ne reconnaissent pas le principe du *velayat e faqih*, c'est-à-dire la suprématie du Guide sur toutes les institutions de l'Etat, M. Nouri s'est rendu coupable, aux yeux des conservateurs, de crime de lèse-République islamique.

MENACES POUR LES CONSERVATEURS

De fait, l'ayatollah Montazeri, qui est en résidence surveillée depuis une dizaine d'années, n'est pas un Iranien ordinaire. C'est le chantage le plus prestigieux – de par son rang, son audience et les fonctions qu'il a occupées jusqu'à sa disgrâce –, de la séparation du politique et du religieux. C'est également un des contestataires les plus anciens et les plus pertinents du *velayat e faqih*. Deux autres célèbres contestataires de ce principe, les penseurs Abdolkarim Sorouch et Mohsen Kadivar, ont eux aussi payé cher leurs convictions.

Le premier est ostracisé depuis des années et harcelé par les groupes ultraviolents. Le second purge depuis le mois d'avril une peine de prison, pour avoir prôné une nette distinction entre les pouvoirs temporel et intemporel. Ils sont jugés d'autant plus dangereux qu'en hommes du sérail ils ont accompagné l'évolution de la République islamique, ses travers et ses échecs, et qu'ils remettent en question l'islam politique, non pas comme le font de simples profanes ni contre l'islam, mais en son nom. Ils ne sont pas les seuls. Le débat au sein de la haute hiérarchie religieuse chiite à ce sujet remonte aux premières années de la République islamique, mais il était jusqu'à maintenant quasi confidentiel.

M. Nouri n'a pas la stature intellectuelle d'un Kadivar. Il ne se livrait pas dans *Khordad* à une analyse méthodologique de la relation entre le politique et le religieux. Mais, en défendant le droit à la parole pour tous, dans un quotidien qui est à la portée du plus grand nombre, il peut paraître plus redoutable. Par rapport aux autres publications réformatrices, le journal dont il est le directeur responsable a franchi un degré important dans la revendication des libertés.

De fait, fondés ou non, les délits reprochés à des dizaines de journalistes et organes de presse jusqu'à maintenant ont été des délits « ordinaires », qui vont de la divulgation de documents secrets à la contestation de l'ordre établi, en passant par des critiques des institutions... et, dans le cas le plus grave, la remise en question du Coran. Certes, quelques-uns des plus célèbres parmi les journalistes sont d'anciens purs et durs de la révolution islamique qui ont fait un chemin remarquable en vingt ans. Mais aucun n'a occupé les fonctions de M. Nouri, n'a participé aussi longtemps que lui à l'exercice du pouvoir ni n'est allé aussi loin que lui dans la contestation.

Il n'empêche : leur contestation et leurs plaidoiries pour le respect des libertés fondamentales, conjuguées aux revendications de ceux qui pensent structurellement le changement, sont perçues comme particulièrement menaçantes par les conservateurs. Ceux-ci tentent, par tous les moyens, y compris des décisions de justice de plus en plus sévères, de les réduire au silence. Pour le moment, ils ont abouti à l'effet contraire à celui qu'ils recherchaient. D'une condamnation à l'autre, les réformateurs parlent de plus en plus haut et fort.

Mouna Naïm

Objectif 2000 par Jean-Paul Lubliner



Mardi 14 décembre. J – 18 : le tailleur de pierre pose un balustre...

Une certaine idée du cinéma

Suite de la première page

Cette idée est construite sur le principe – rhétorique, mais pas plus que le « tous les hommes naissent libres et égaux en droit » des textes fondateurs de la démocratie –, sur le principe, donc, que tous les films relient en droit du même ensemble, qu'on appelle le cinéma. Qu'en droit tous pouvaient être vus dans le même lieu, la salle de cinéma, pour le même prix, au même moment. Et que tous recèlent potentiellement une qualité artistique qui les rend éligibles au regard critique.

Quitte à ce que celui-ci, dans sa subjectivité assumée – et le refus intransigent de l'attaque *ad hominem* –, juge tel ou tel film décevant, nocif, laid, malhonnête. L'exercice critique, qu'il soit favorable ou défavorable à tel objet en particulier, est ce qui lui confère l'appartenance à la catégorie relevant du jugement de goût. Cette idée du cinéma vient d'une tradition qui, des fondateurs Canudo et Delluc aux surréalistes Desnos et Soupault dès les années 10 et 20, mais surtout autour des jeunes critiques des *Cahiers du cinéma* dans les années 50, a construit la légitimité artistique des films selon des critères différents de

ceux qui régissaient les autres secteurs culturels. Ainsi, contre la vulgate alors dominante, un western de John Ford ou un suspense d'Alfred Hitchcock ont été reconnus comme des œuvres esthétiquement plus importantes que de grandes adaptations littéraires à forte valeur culturelle.

Cette idée du cinéma eut de nombreux défenseurs, elle aura eu un prophète en actes – par ses films – autant qu'en verbe – par ses textes : il s'appelait François Truffaut. Alors que d'autres parmi les plus grands créateurs de sa génération (Godard ou Rivette), de la génération précédente (Bresson) ou suivante (Eustache, Garrel) avaient fait leur deuil de cette possibilité d'habiter encore le pays du cinéma comme une république une et indivisée, Truffaut est exemplairement celui qui aura tenté d'en maintenir sinon la réalité, au moins l'horizon vers lequel marcher encore.

Utopie en acte, cette hypothèse féconde est d'une grande importance à la fois sur le terrain artistique et sur le terrain économique. Sur le terrain artistique, c'est elle qui permet la circulation des formes cinématographiques d'un extrême à l'autre de l'éventail des films. Et cette circulation est bénéfique pour tous les films : ceux des auteurs les plus « pointus » sont évidemment des laboratoires de recherche dont les trouvailles sont ensuite recyclées, généralisées – quitte à être édulcorées – par l'ensemble de la production, dans un mouvement perpétuel fécond qui, dans l'inconscient de la

profession, justifie malgré tout l'existence de ce secteur de pointe dont elle n'aime ni les œuvres ni ceux qui les créent.

Mais les films d'auteur les plus ambitieux profitent aussi d'appartenir encore, en principe, au même univers technique, économique, sociologique et culturel que la production grand public. Le paradoxe fertile du cinéma est que les films de Godard et de Resnais, d'Arnaud Desplechin et de Claire Denis seraient moins bons s'ils n'existaient qu'à l'intérieur d'un ghetto, même confortable, délimité par des subventions, Arte, quelques producteurs et exploitants spécialisés. Les exemples de ce volontarisme en vase clos existent, en Allemagne ou en Inde notamment ; ils engendrent des films irragardables qui ne sont d'ailleurs regardés par personne.

« IMPURETÉ ONTOLOGIQUE »

Cette « idée française du cinéma » envisagée comme un tout a été fondée théoriquement par le critique André Bazin à la fin des années 40 autour de la notion d'« impureté ontologique ». Mais, dans ce pays, elle est mise en pratique depuis plus longtemps encore par les professionnels et les pouvoirs publics. Elle fonde le gigantesque dispositif d'aide qui a permis le développement du cinéma en France, son maintien quand, partout dans les pays comparables, il subissait un recul dramatique, sa capacité à être le seul partenaire viable de nombreux artistes de cinéma dans le monde entier. Cette « idée française

du cinéma » est aussi au fondement de ce qu'on a appelé l'exception culturelle, aujourd'hui un des enjeux stratégiques des négociations internationales. C'est elle qui, par extension à partir du noyau dur des œuvres d'art incontestables, définit jusqu'aux confins de la production télé, de l'écriture de logiciels, de la fabrication de disques de variétés ou de jeux vidéo, un immense domaine économique « immatériel » devant relever de réglementations dérogatoires.

Voilà l'immense construction qui a été remise en question par la crise de nerfs des enfants gâtés du cinéma français. Une idée si vaste, si ambitieuse, si généreuse et si originale qu'elle a permis la survie d'un art riche et divers, ici et ailleurs. Une idée qui peut servir de modèle à une approche pas uniquement mercantile des relations humaines dans le monde entier. Et remettre cela en question, oui, c'est grave.

Jean-Michel Frodon

RECTIFICATIF

LAURENT CROCE

Contrairement à ce que nous avons écrit dans *Le Monde* du 14 décembre, page 6, Laurent Croce, conseiller territorial de Corse et premier secrétaire de la fédération socialiste de Haute-Corse, ne fait l'objet d'aucune mise en examen. Nous prions M. Croce et nos lecteurs de nous excuser de cette erreur.

L'intervention supposée de Jean-Claude Trichet dans l'affaire ING-CCF fait baisser l'euro

La monnaie européenne est revenue au niveau de 1 dollar

L'euro est tombé, mardi 14 décembre, jusqu'à 1,0030 dollar. Les opérateurs du marché des changes ont mal réagi à la publication d'un ar-

ticle du *Financial Times* mettant en avant le rôle du gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, dans le retrait de l'offre de la

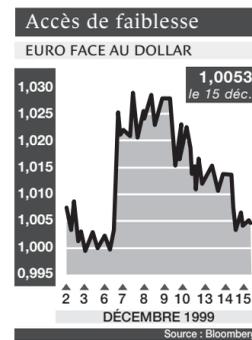
banque néerlandaise ING sur le Crédit commercial de France. Le soupçon d'interventionnisme a été immédiatement sanctionné.

LA FIN D'ANNÉE s'annonce difficile pour l'euro. Après avoir rebondi, il y a une semaine, jusqu'à 1,03 dollar, il a repris, depuis, son mouvement de baisse. Mardi 14 décembre, il est tombé jusqu'à 1,0030 dollar, à quelques fractions seulement de la parité symbolique de 1 euro pour 1 dollar.

Les investisseurs anglo-saxons sont à l'origine de cette rechute. A la « une » de son édition de mardi, le *Financial Times* a affirmé que l'intervention du gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, avait contribué au retrait de l'offre de la banque néerlandaise ING sur le Crédit commercial de France (CCF). M. Trichet aurait émis des réserves sur les conditions dans lesquelles la proposition d'ING avait été présentée, incitant les dirigeants du premier bancassureur des Pays-Bas à abandonner leur projet. Malgré les démentis aussitôt publiés à Amsterdam, les allégations du quotidien financier britannique ont fortement influen-

cé les opérateurs de la City. Ces derniers y ont vu une nouvelle preuve de l'interventionnisme des pouvoirs publics européens dans des affaires privées et de leur incapacité à accepter les règles de l'économie de marché.

Déjà, à la fin du mois de novembre, l'action du chancelier allemand, Gerhard Schröder, dans le sauvetage du groupe de BTP Philipp Holzmann et sa mise en garde solennelle à l'opérateur téléphonique britannique Vodafone dans sa tentative de rachat de Mannesmann avaient été sanctionnées sur le marché des changes. Ces différents événements, auxquels est venu s'ajouter le rejet par Bercy de l'offre du groupe américain Coca-Cola sur Orangina, ont accru la défiance de la communauté financière internationale vis-à-vis de l'euro. Le président de la Banque centrale européenne (BCE), Wim Duisenberg, a abondé dans ce sens, en reconnaissant publiquement que l'intervention de M. Schröder



n'avait pas « amélioré l'image que nous voulons avoir d'une économie dirigée de plus en plus par le marché dans la zone euro ».

A Londres et à New York, les gestionnaires de capitaux considèrent que les pays de la zone monétaire unifiée n'ont pas engagé les réformes de structure de leurs économies (libéralisation du marché du travail, assainissement des finances publiques, baisse des prélèvements obligatoires...) capables de leur offrir une croissance aussi forte et durable que celle des Etats-Unis. Ils jugent que les désaccords de fond entre les pays de l'Union – par exemple sur le dossier de l'harmonisation fiscale –, mais aussi la résistance des gouvernements européens à la mondialisation et à la libre circulation des capitaux et des marchandises, constituent un handicap pour les économies du Vieux Continent. Selon eux, l'euro souffrirait, comme l'économie européenne, d'un déficit de libéralisme.

La mise en avant de causes struc-

tuelles à la faiblesse de l'euro est jugée artificielle par de nombreux analystes. Mardi, ces derniers estiment excessives les réactions des marchés à l'article du *Financial Times* et à l'interventionnisme supposé de M. Trichet dans l'affaire ING-CCF. Ils y voient plutôt une volonté délibérée de la presse britannique de déstabiliser l'euro par tous les moyens et d'en manipuler le cours.

DÉCALAGE DE CROISSANCE

Ces experts considèrent injustifiée, sur le plan économique, la rechute de l'euro. Malgré la publication, mardi, de bons chiffres aux Etats-Unis (ventes au détail en hausse de 0,9 % et faible progression, de 0,1 %, des prix à la consommation en novembre), ils prévoient toujours que le décalage de croissance observé des deux côtés de l'Atlantique se réduira au cours des prochains mois, grâce au redémarrage de l'économie allemande. Sur-tout, ils mettent en avant le déséquilibre croissant des comptes extérieurs américains – le déficit de la balance courante a atteint le niveau record de 89,9 milliards de dollars au troisième trimestre –, qui plaide pour un affaiblissement, à plus ou moins long terme, du billet vert. Le secrétaire d'Etat américain au Trésor, Lawrence Summers, a lui-même reconnu lundi qu'« il est toujours important de garder à l'esprit que la vie économique comporte des incertitudes et que la complaisance peut être source d'inquiétude si elle conduit à des effets de levier irréalistes, des emprunts ou des prêts excessifs ou des programmes de dépenses exagérés ».

Pierre-Antoine Delhommeais

Bercy dresse un bilan plutôt positif

A la veille de son premier anniversaire, la devise européenne donne satisfaction au ministère de l'économie. Du côté des investisseurs, Bercy souligne que l'euro est devenu l'égal du dollar comme monnaie d'émission sur le marché obligataire avec environ 45 % de parts de marché chacun. Si le billet vert demeure, de loin, la principale devise de règlement dans les échanges internationaux, l'euro est utilisé pour 70 % des exportations et 66 % des importations en France. Ces chiffres sont respectivement de 85 % et 70 % en Allemagne.

Du côté des particuliers, le ministère de l'économie remarque que le double affichage des prix en francs et en euros a été mis en place « dans des conditions satisfaisantes ». Il s'élève à 87,1 % dans les hypermarchés, 70,5 % dans les supermarchés et à près de 30 % chez les prestataires de services. Seul bémol, le nombre des paiements en euros, même s'il est en progression (598 000 en septembre), reste faible avec seulement 1 % du total et « les intentions de règlement [en euros] tardent à se manifester », note Bercy.

Création d'un fonds de garantie en assurance-dommages

COMME en assurance-vie, un fonds de garantie va être créé en assurance-dommages pour protéger les assurés en cas de faillite. L'annonce en a été faite, mardi 14 décembre, par Christian Sautter, ministre de l'économie et des finances, lors du discours de clôture des Entretien de l'assurance, organisés par la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA).

Mais la FFSA, comme le Groupement des entreprises mutuelles d'assurances (GEMA), n'est pas favorable à la mise en place d'un tel dispositif. Denis Kessler, président de la FFSA, indiquait quelques minutes avant le discours de M. Sautter, s'agissant des fonds publics de garantie : « il faut limiter, si on ne peut les éviter, les mécanismes susceptibles de déresponsabiliser les acteurs concernés ». Et d'ajouter, montrant un peu plus sa réserve : « Il faut s'interroger, vraiment s'interroger, sur l'opportunité d'un tel mécanisme dans l'assurance de dommages. » « Il n'existe pas de fonds de garantie dans les pays de la zone euro », rappelle M. Kessler, précisant qu'« on ne

peut imposer des obligations nationales aux assureurs français à l'heure où l'on fait l'Europe ». Les dissensions entre les assureurs et Bercy sont fortes sur ce terrain.

Le ministre a pour sa part appelé la profession de l'assurance à trouver « une solution de place » entre les assureurs, après la faillite de la petite compagnie d'assurance-construction ICS, et ce « d'ici à la fin du premier semestre de l'année prochaine ». La faillite

Vers un recours de la FFSA sur la couverture maladie universelle

La Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA) envisage de déposer un recours devant la Commission européenne au sujet de la couverture maladie universelle (CMU), comme l'indiquait La Lettre de "L'Expansion" du 13 décembre. La commission exécutive de la FFSA prendra sa décision en janvier. La Fédération nationale interprofessionnelle des mutuelles (FNIM) avait pour sa part déposé un recours à Bruxelles le 19 juillet pour distorsion de concurrence, et « aide d'Etat » aux caisses primaires d'assurance-maladie (CPAM). La FNIM considère que les CPAM vont distribuer des « vraies complémentaires » santé, entrant à ce titre dans le champ concurrentiel, explique Gilles Marchandon, délégué général de la FNIM. Les assureurs ont certes réaffirmé leur « volonté de participer pleinement à la couverture sante des plus démunis », mais contestent ses modalités d'application.

La justice allemande ne fait pas de cadeau à Jürgen Schneider

FRANCFORT de notre correspondant

Le « roi de l'immobilier » rêvait d'être libéré avant Noël. Jürgen Schneider, dont la faillite et la fuite avaient fait scandale en 1994, devra attendre avant de sortir de prison. Après avoir accompli les deux tiers de sa peine, il aurait pu quitter définitivement sa cellule lundi 13 décembre, mais les autorités judiciaires allemandes ont rejeté sa demande de libération anticipée, pour le placer en... détention provisoire. Condamné en décembre 1997 à six ans et neuf mois de détention pour fraude organisée et fraude au crédit, M. Schneider, soixante-cinq ans, fait l'objet d'une nouvelle instruction pour évocation... fiscale. La justice lui reproche d'avoir transféré discrètement vers les îles anglo-normandes de Jersey et de Guernesey une partie de la succession de son père. Une fortune évaluée à 45 millions de deutschmarks (23 millions d'euros). Le parquet de Francfort entend éviter que l'escroc ne prenne la fuite, comme en avril 1994. Les nouveaux ennuis judiciaires de cet homme moustachu, au front largement dégarni, remettent sur le devant de la scène une affaire des plus rocambolesques, au moment où une

autre entreprise phare de Francfort, le géant du BTP Philipp Holzmann, se débat dans des difficultés financières qui ne seraient pas étrangères aux comportements frauduleux de ses anciens dirigeants.

DES ANECDOTES SUR SA FUITE

Voilà plus de cinq ans, la faillite aussi soudaine que retentissante de M. Schneider – son nom était associé aux projets immobiliers les plus prestigieux du pays – avait déclenché de vives critiques contre la négligence des grandes banques allemandes : le magnat de l'immobilier avait détourné des dizaines de millions de deutschmarks de crédits. Séduits par son aplomb et ses promesses, une cinquantaine d'établissements financiers avaient fait une confiance un peu trop aveugle à l'« ex-Bau-löwe » – le « lion du bâtiment », comme le surnomme la presse. Plusieurs centaines de créanciers, dont de nombreuses entreprises du bâtiment, gardent un souvenir douloureux de cette faillite dont l'ardoise totale avait atteint 5 milliards de deutschmarks.

En avril 1994, M. Schneider et son épouse Claudia avaient fui au nez et à la barbe de la po-

lice allemande, après avoir transféré plus de 256 millions de deutschmarks sur des comptes ouverts à l'étranger. Le couple le plus recherché d'Allemagne à l'époque avait trouvé refuge en Floride. Après plus d'un an de cavale, le fuyard était arrêté, le 17 mai 1995, dans les rues de Miami.

Le promoteur véreux raconte sa fulgurante carrière dans des Mémoires publiés cette semaine. Il donne des précisions sur les préparatifs de sa fuite. « Pour les transferts financiers vers l'étranger, j'avais opéré prudemment, avec des petites sommes, pour ne pas éveiller l'attention », écrit-il, tout en livrant quelques anecdotes : à l'aéroport de Vienne, dans la précipitation du départ, il se souvient avoir emporté par erreur la valise appartenant à une passagère, « remplie de lingerie féminine sales », après l'avoir confondue avec une petite valise de son épouse ! L'ouvrage aurait dû accompagner sa sortie de prison. Jürgen Schneider va disposer d'un « sursis » derrière les barreaux pour ajouter, malgré lui, un nouveau chapitre à ses aventures.

Philippe Ricard

Les conflits autour des 35 heures se multiplient

Des négociations marathon dans les banques

● **France Télécom.** La grève de mardi 14 décembre, lancée à l'appel de l'ensemble des syndicats (CGT, SUD, CFDT, FO, CGC et CFTC) a mobilisé entre 45 % et 50 % du personnel de France Télécom (143 000 salariés) qui protestaient contre les propositions de la direction dans le cadre d'un accord sur les 35 heures. Deux associations de cadres, l'Union des cadres supérieurs et dirigeants (UCSD) et l'Association syndicale des cadres supérieurs et ingénieurs (ASCIT), s'étaient également associées au mouvement. Cette mobilisation intervient cinq jours avant une nouvelle réunion entre direction et syndicats. Si aucun accord n'intervient avant la fin de l'année, France Télécom débutera l'an 2000 avec deux régimes différents : d'un côté les 85 % de fonctionnaires sans accord de réduction du temps de travail (RTT) et de l'autre les 15 % de salariés privés, qui bénéficient des dispositions de l'accord de branche signé dans les télécoms.

La direction rappelle qu'elle a proposé dans le cadre de la RTT, « d'augmenter de 1 000 les recrutements prévus initialement pour la période 2000-2001, soit plus de 20 000 recrutements entre 1996 et 2001 ». Les syndicats, qui jugent ces propositions « insuffisantes », rétorquent que quelque 18 000 emplois vont être supprimés entre 1999 et 2002 à France Télécom.

● **CEA.** Des salariés du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) ont bloqué mardi l'accès à plusieurs sites, dans le cadre d'une journée d'action nationale pour protester contre l'application des 35 heures. A Cadarache (Bouches-du-Rhône), à Saclay (Essonne) et à Grenoble (Isère), plusieurs centaines d'agents se sont interposés à l'entrée des centres ou ont cadenassé les grilles des établissements pendant plusieurs heures, selon la CGT et FO.

Cette journée d'action, à l'appel de l'intersyndicale CGT-CFDT-FO-CGC-CFTC-SPAEN (autonome), coïncidait avec la réunion du comité national (comité central d'entreprise) du CEA, dont l'ordre du jour était la consultation sur le temps de travail. Les syndicats ont exigé et obtenu « le retrait du projet sur les 35 heures, pour lequel on n'avait pas donné d'avis puisqu'on ne l'a pas négocié », a déclaré Jean-Claude Loew, secrétaire général FO au CEA. Une partie du personnel du CEA avait manifesté le 7 décembre à Paris pour exiger notamment les 35 heures pour tous et des créations d'emplois dans le cadre de la réduction du temps de travail.

● **BHV.** Un appel à la grève a été lancé mardi par l'ensemble des syndicats du BHV à destination des 4 100 salariés du groupe de distribution. Ce mouvement concernera les magasins franciliens vendredi 17 décembre et les autres magasins,

samedi 18 décembre. Cette mobilisation, à l'appel des syndicats CFDT, CGT, FO, CFE-CGC et CFTC, a été décidée après le refus, en novembre, de la direction de continuer à lier les négociations sur la réduction du temps de travail avec celles sur les garanties sociales. Ces garanties ne sont plus assurées depuis juin, depuis la dénonciation de la convention collective par l'union du commerce de centre-ville (UCV, patronat). Les syndicats rejettent le projet de la direction sur les 35 heures, qui prévoit une annualisation du temps de travail et pas de création d'emplois. FO estime que le BHV devrait recruter 400 personnes, correspondant aux 400 départs entre 1985 et 1999.

● **FNAC.** Les syndicats CGT, CFDT, FO, CFTC et SUD des 39 magasins FNAC de province (4 000 salariés) ont appelé à une journée d'actions samedi 18 décembre pour demander à la direction « d'éclaircir certains points » concernant les 35 heures. Les syndicats réclament « la semaine de quatre jours, des embauches par magasin à hauteur de 8 %, l'arrêt du recours massif au travail précaire et une hausse du taux horaire pour tous afin de garantir les salaires ». La direction a indiqué que les discussions sur les 35 heures « avaient été arrêtées en septembre d'un commun accord, dans l'attente de la seconde loi sur les 35 heures ». Aucune date de réouverture de négociations n'a été fixée mais elle pourrait se situer « début janvier », selon la direction. Les quatre magasins FNAC de Paris avaient été affectés fin novembre par une grève de huit jours des services d'exploitation, dans le cadre des négociations sur les 35 heures.

● **Banques AFB.** La question des 35 heures est étroitement liée aux négociations sur la convention collective, qui entrent dans leur dernière ligne droite. La cour d'appel de Paris a jugé mercredi que les conditions n'étaient pas actuellement réunies pour prononcer, comme l'avait fait le tribunal de grande instance de Paris le 28 septembre, l'annulation de l'accord de branche sur les 35 heures dans les banques. Elle a donc ordonné un sursis à statuer jusqu'à la parution de la deuxième loi sur les 35 heures mais elle a aussi suspendu provisoirement les effets du premier jugement. L'accord qui avait été signé par le SNB-CGC est donc temporairement applicable. Cette situation va peser sur les trois semaines de négociations sur la convention collective qui se sont ouvertes mercredi. Les syndicats FO, CGT, CFDT, CFTC et SNB-CGC ont appelé mercredi à une grève nationale pour protester contre la remise en cause de certains acquis sociaux contenus dans l'ancienne convention, dénoncée par l'AFB en février 1998.

Monsanto accusé d'avoir monopolisé le marché des semences OGM

DES AGRICULTEURS américains et français ont déposé, mardi 14 décembre, devant la justice américaine, une plainte collective contre les fabricants de semences génétiquement modifiées qu'ils accusent de pratiques monopolistiques. Cette démarche, qui concerne les semences de maïs et de soja, vise en premier lieu l'américain Monsanto, mais elle met aussi en cause d'autres industriels comme DuPont, Hi-Bred, Dow Chemical, Novartis et AstraZeneca. « Les plaignants réclament des dommages pour violations des lois anti-trust, mais également de dommages compensatoires et punitifs contre Monsanto et son cartel », a expliqué Michael Hausfeld, leur avocat, lors d'une conférence de presse à Washington. Les producteurs de semences OGM sont également accusés de violer les droits de l'homme en commercialisant des produits insuffisamment testés.

M. Sautter précise le futur projet de loi sur la régulation économique

LE FUTUR PROJET de loi sur les « nouvelles régulations économiques » permettra « une meilleure implication des salariés dans la marche de leur entreprise », une plus grande « transparence » dans la vie financière et un renforcement de « l'efficacité des mécanismes de régulation », a assuré le ministre de l'économie Christian Sautter. Ce texte sera présenté au conseil des ministres fin février pour adoption avant fin juin, a-t-il déclaré, en conclusion des Entretien de l'assurance. La future loi sur les « nouvelles régulations économiques » pourrait comporter « des éléments sur l'épargne salariale », avait indiqué récemment le ministre.

COMMUNICATION

LE MONDE / JEUDI 16 DÉCEMBRE 1999

La publicité à la française ne se résigne pas à la domination américaine

Dans un entretien croisé au « Monde », Maurice Lévy, président de Publicis, 10^e groupe mondial de publicité, et Alain de Pouzilhac, président d'Havas Advertising, 6^e groupe mondial, s'expliquent sur la mondialisation, l'influence de la pub et l'hypothèse d'une alliance entre eux

EN CINQ ANS, deux groupes de communication d'origine française, Havas Advertising et Publicis, ont réussi à figurer dans le peloton de tête des géants de la publicité, historiquement dominé par les Américains. Publicis, créé par Marcel Bleustein-Blanchet, est un groupe familial habitué à fonctionner par réseaux sous la houlette du très politique Maurice Lévy. Havas Advertising, émanation du groupe Havas, dont le principal réseau est Euro RSCG, eut lui une croissance rapide à force de fusions tous azimuts, avant qu'Alain de Pouzilhac y mette bon ordre et engage le groupe dans la bataille mondiale. Farouches concurrents en Europe, MM. Lévy et de Pouzilhac se côtoient peu. Pour la première fois, ils ont accepté de croiser leurs points de vue dans un entretien au Monde.

« Depuis deux ans, on assiste à une explosion de la publicité, qui envahit notre quotidien. Ne craignez-vous pas que les Français soient saturés ? »

— **Maurice Lévy** : La France est extrêmement loin des niveaux d'investissements publicitaires connus aux Etats-Unis, en Angleterre ou en Allemagne. La France, actuellement au douzième ou treizième rang mondial, a probablement la capacité de doubler son volume publicitaire. Nous sommes donc loin de la saturation.

— **Alain de Pouzilhac** : Je pense que non. La publicité est nécessaire, c'est un agent économique qu'il ne faut pas prendre pour de l'art, mais comme le reflet de la consommation. Plus les marques seront ambitieuses sur le territoire français, mieux le pays se portera. Je pense, à l'inverse, qu'il faut souhaiter, même si la publicité arrive souvent par intrusion chez le consommateur, qu'il y en ait davantage. Cela voudra dire que l'économie française se portera aussi bien que l'économie américaine.

— **Pourtant, des contre-pouvoirs s'organisent pour dénoncer les abus d'une publicité qui influencerait négativement la société. Quelle lecture en faites-vous ?**

— **M. L.** : On a fait le vilain procès de la publicité depuis je ne sais combien d'années en pensant qu'elle pouvait manipuler les foules. En fait, son pouvoir est extrême-

ment limité. Elle permet d'influencer un peu le choix des marques, de faire préférer un produit à un autre. Mais elle ne façonne pas les esprits. La manipulation ne relève pas de la communication commerciale mais d'autres techniques utilisées, il y a peu, de l'autre côté du rideau de fer et qui n'appartiennent absolument pas à l'économie de marché. La contestation publicitaire est aujourd'hui à l'état quasi résiduel. Nous avons des populations éduquées qui savent très bien que la publicité est faite dans un but de séduction commerciale. Mais qu'on s'organise pour contester la publicité, je trouve cela sain et positif.

— **A. de P.** : Je ne crois pas qu'il y ait des casseurs de pub. Notre civilisation est seulement de plus en plus clanique. Chaque clan va avoir ses propres lois, ses propres motivations. Ce qu'on a vu à Seattle, c'est justement l'émergence de l'ère clanique. A l'avenir, il y a des gens qui rejettent plus que d'autres le monde de la consommation. D'autres rejettent la publicité et la communication. Il faudra simplement que le message publicitaire s'adapte et en tienne compte.

— **Pendant les fêtes de fin d'année, la stimulation publicitaire devient paroxystique. Certains estiment qu'elle est à l'origine de violences, à Strasbourg ou ailleurs, qu'elle exacerbe des frustrations chez ceux qui vivent mal de ne pouvoir consommer. En tant que publicitaires, n'êtes-vous pas un peu responsables ?**

— **M. L.** : Les cassages sont des actes désespérés de populations qui sont en totale perte, qui n'ont pas le minimum pour vivre. Que la frustration existe, qu'il soit insultant pour ces gens d'en voir d'autres chauffés, logés, nourris se réjouir de Noël, je le comprends. Mais là, c'est le problème de la société qui est posé, ce n'est pas celui de la communication. Il est de notre devoir à tous de faire en sorte que ces injustices se réduisent. Ce n'est pas celui d'un secteur particulier de l'économie.

— **A. de P.** : J'ai vu des gens violents dans le rugby, dans le football, la violence fait partie des faits de société, qu'il faut traiter comme tels. Ce n'est pas parce qu'il y a plus ou moins de publicité à la télévision qu'il va y avoir, ou pas, violence



MAURICE LÉVY



ALAIN DE POUZILHAC

dans les banlieues. Si ce principe était vrai, les plus grandes révolutions devraient d'abord avoir lieu aux Etats-Unis, puisque que la pauvreté y est plus grande et qu'il y a là-bas le plus de publicité. Il ne faut pas donner à la publicité plus de valeur qu'elle n'a. Alors, est-ce que la publicité ne crée pas des besoins artificiels, est-ce que ce n'est pas quelque chose de culturellement rejeta-ble, etc. Nous vivons dans un monde capitaliste, c'est un fait, dans lequel les marques se développent, notamment par le biais de la publicité. Si on veut être positif, on dira que la publicité, par sa compétitivité, conduit à des baisses de prix, et donc permet à un plus grand nombre d'accéder à des produits. Il est sûr que, si l'on n'a aucun moyen d'acheter, on doit se sentir frustré, mais pour moi il n'y a pas de corrélation avec la violence. Ce n'est qu'un alibi.

— **Vous concevez des campagnes publicitaires mondiales pour des entreprises, vos clients,**

Dans le Top 10 mondial

● **Havas Advertising, sixième groupe mondial, emploie 10 500 personnes dans 72 pays.** Le groupe a réalisé en 1998 une marge brute (chiffre d'affaires dégrèvé de l'achat d'espace) de 874,4 millions d'euros. Au premier semestre 1999, la marge brute s'est élevée à 531,2 millions d'euros (+26,8 %) et le résultat net part du groupe à 36,7 millions d'euros (+30,3 %). Coté à la Bourse de Paris, Havas Advertising est notamment détenu par le public (40 %), Havas (20,7 %) et des institutionnels (9 %).

PROFIL

ALAIN DE POUZILHAC

Ce Sétois de cinquante-quatre ans, autodidacte et père de trois enfants, n'est plus le « Petit Alain » de l'émission radiophonique Europe jeunesse qu'il animait sur Europe 1 quand il avait onze ans. En 1969, il débute sa carrière dans la pub comme assistant du trafic dans l'agence de Marcel-Bleustein Blanchet, Publicis Conseil, avant de passer dans la filiale française du groupe américain DDB. Il y est nommé chef de publicité, alors qu'au sein de Publicis, un diplômé d'HEC lui bloque la voie au motif, se souvient-il, qu'il n'avait pas fait d'études après le bac.

En 1975, il rejoint l'agence de publicité Havas Conseil que dirige Pierre Dauzier. Quand M. Dauzier, son ami, prend la direction générale d'Havas, en 1982, Alain de Pouzilhac lui succède à la tête d'Havas Conseil. Fan de foot et de rugby, il convainc Michel Platini de participer à sa première publicité et travaille pour certains clients comme Darty, dont il continue à

Fl. A.

— **Les ambitions sont planétaires. Les mises en scène occidentales que vous transportez d'un continent à l'autre ne conduisent-elles pas à construire une mono-culture universelle ?**

— **M. L.** : Il existe encore peu de campagnes mondiales. Lorsque nous concevons une campagne, il s'agit de donner à travers le monde la même idée du même produit. Mais notre origine française, à laquelle nous sommes extrêmement attachés, nous fait devoir de tenir compte des différences culturelles de chaque pays. La mondialisation, ce n'est pas l'américanisation. Quand on fait un film Lancôme, on vend une certaine idée de la femme vue par une marque française. On ne cherche pas à dire changez de culture, mais voilà la représentation de la femme telle qu'elle est vue par une marque qui se trouve être une marque française.

La publicité n'est pas un instrument politique, il s'agit de pro-

● **Publicis, dixième groupe mondial, emploie 10 000 personnes dans 130 agences, réparties dans 76 pays.** Le groupe a réalisé, en 1998, une marge brute de 851 millions d'euros en 1998. Sur les six premiers mois de l'année 1999, elle a été de 485,7 millions d'euros (+17 %). Le résultat net est, lui, en hausse de 37 %, à 33,5 millions d'euros. Publicis, coté à la Bourse de Paris, est notamment détenu par le public (54 %), la Somarel (environ 36 %), Elisabeth Badinter (8 %).

PROFIL

ALAIN DE POUZILHAC

s'occuper aujourd'hui. Pour grandir à l'étranger, Havas Conseil n'en finit pas de se métamorphoser au gré d'alliances plus ou moins fructueuses : elle devient Havas Conseil Marsteller, puis Havas Dentsu Marsteller, avant de se transformer en Eurocom en 1986.

Alain de Pouzilhac se maintient à la tête du frère esquis, d'où il œuvrera, en 1991, la fusion d'Eurocom avec Roux Séguéla Cayzac Goudard (RSCG). Lors de cette fusion douloureuse réalisée sur fond de crise, il obtient le poste de président d'Euro RSCG, puis celui de président du groupe Havas Advertising qu'il crée début 1996 — Euro RSCG n'étant plus que l'un des quatre réseaux du groupe.

Qualifié au départ d'« usine à gaz », Havas Advertising est rapidement réorganisé, et M. de Pouzilhac, désormais reconnu par ses pairs, ambitionne de le faire entrer dans les cinq premiers mondiaux avant 2001. Un objectif qu'il doit remplir sous l'œil vigilant de son nouvel actionnaire de référence, Jean-Marie Messier (Vivendi).

Fl. A.

mouvoir des marques et des produits, il ne s'agit pas de promouvoir un modèle de société. Ce qui donne une coloration à la culture mondiale, ce n'est pas la publicité, c'est le cinéma, ce sont les programmes de télévision, c'est la musique. James Bond unit davantage les populations que la publicité. Coca-Cola ou McDonald's, quelle que soit la magie du modèle projeté, ne pourront jamais battre *Easy Rider* ou *Sur les Quais*.

— **A. de P.** : Regardez les chiffres ! Douze pays réalisent 90 % des investissements publicitaires mondiaux, donc l'émetteur est très concentré. Mais seul un tiers des annonceurs diffuse la même publicité, traduite, dans tous les pays. On ne peut pas dire qu'il y ait une uniformité de la communication. Par contre, la disparition de marques locales est un fait réel. Les entreprises se concentrent et les marques sont moins nombreuses, donc chacune est plus puissante. Dans le contexte de la mondialisation — c'est un fait, qu'on l'aime ou pas —, le modèle américain est celui qui detracte, c'est le leader, le plus important. Mais il reste encore des marques conquérantes comme Peugeot, et beaucoup d'autres, qui ne véhiculent pas les valeurs américaines.

— **Aux Etats-Unis, les publicitaires ont fait une entrée en force dans les salles de classe. Pensez-vous qu'une telle évolution est possible, à court terme, dans les écoles françaises ?**

— **M. L.** : Une société américaine qui travaille avec les écoles nous a approché, mais nous avons renoncé à le représenter. Une partie de la pédagogie était financée par les entreprises qui apposaient leurs marques sur des livres, des fiches et de la vidéo. Ce qu'ils faisaient nous paraissait extrêmement dangereux pour nos chères petites têtes. Autant la présence de marques me paraît concevable sur des secteurs où les entreprises peuvent éventuellement apporter quelque chose — on peut, par exemple, imaginer des fiches sur l'automobile faites par les constructeurs —, autant il me semble inconcevable que ces

mêmes constructeurs puissent parler d'autres aspects de la société.

— **A. de P.** : Tout ce qui pourra créer un dialogue entre le monde d'aujourd'hui et le consommateur de demain est le bienvenu dès lors que ça respecte des règles éthiques. Or, que je sache, dans les écoles américaines, l'éthique est parfaitement respectée. Je ne vois aucun mal à ce que les enfants soient très tôt au contact des marques. Cela leur permettra au contraire de cultiver leur discernement.

— **Vos deux groupes sont actuellement à la recherche d'un partenaire pour faire partie des premiers groupes publicitaires au monde. N'avez-vous jamais envisagé, étant les deux seuls réseaux internationaux d'origine non américaine, de vous allier ?**

— **M. L.** : C'est un sujet que je n'ai personnellement jamais abordé et auquel je n'ai jamais réfléchi, tout simplement parce que, pour faire ce genre de démarche, il faut au minimum être deux. Il est clair que nous sommes sur le territoire français de grands concurrents, que nous gérons des marques très concurrentes. En même temps, le monde est en train de se globaliser et on voit des concentrations d'entreprises. Havas Advertising aura à fusionner un jour avec quelqu'un. Pour l'instant nos chemins sont totalement parallèles. Est-ce qu'ils se croiseront un jour ? Je n'en sais rien.

— **A. de P.** : On peut tout envisager dans la vie. Publicis est une société qui a très bien évolué. Qui est remarquablement dirigée. Mais ce n'est pas une chose que nous avons envisagée et que nous envisageons. Pour une raison simple : je pense que le monde sera multiculturel et que tous les deux nous avons le fantastique avantage et le remarquable inconvénient d'être français. A l'échelle mondiale, je refuse la domination américaine au même titre que je refuserai la domination française. Ce n'est pas le sens politique qui m'intéresse, c'est la stratégie tout court ».

Propos recueillis par Florence Amalou

« Le Monde » adopte le système rédactionnel d'Unisys

DANS LE CADRE de la modernisation de son processus de fabrication, *Le Monde* a adopté le système éditorial Hermès proposé par l'entreprise de services informatiques Unisys. La firme américaine a été choisie au terme d'un processus d'étude et de sélection qui a duré plus de dix-huit mois et auquel participaient trois fournisseurs potentiels.

Le système d'Unisys équipe déjà plus de 150 journaux dans le monde, dont le dernier en date est le *Wall Street Journal* aux Etats-Unis. Mais c'est en Europe que le département presse du groupe informatique connaît sa plus forte implantation. Depuis l'installation de son centre de développement à Milan en 1976, il a comme clients les plus importants quotidiens italiens, à l'exception de *La Repubblica*. Mais Hermès a également été adopté par *El País*, *ABC* et *La Vanguardia* en Espagne, le *Frankfurter Allgemeine* en Allemagne ou le *Times* en Grande-Bretagne.

En France, *Le Monde* est le premier quotidien national à choisir cette technologie. « Cela fait partie de nos quatre ou cinq journaux de

référence dans le monde, explique Gérard Perrier, directeur des ventes et des services pour l'Europe. *D'autant plus que la formule choisie intègrera à la fois la rédaction, la partie technique et la documentation.* » C'est précisément cette approche globale qui a séduit les responsables du *Monde* : tous les personnels qui concourent à la fabrication du journal se trouvent intégrés dans un système éditorial unique, y compris les ouvriers du Livre qui partageront les mêmes outils que la rédaction.

UNE MAÎTRISE ACCRUE

Convivial et facile d'accès pour les journalistes, Hermès donnera à la rédaction en chef une maîtrise accrue sur la réalisation du quotidien, qui s'en trouvera accélérée. La mise en place du nouveau système se fera progressivement à partir de la mi-juin. Elle devrait être terminée à la fin de l'année 2000. L'accord, signé le 16 novembre, comprend un contrat de partenariat aux termes duquel *Le Monde* sera associé à Unisys pour l'élaboration des développements futurs d'Hermès.

PROFIL

MAURICE LÉVY

Publicitaire par hasard, il est l'homme d'une entreprise. Cet autodidacte né à Oujda (Maroc) en 1942, entre à vingt-neuf ans à Publicis comme directeur de l'informatique. Il n'occupera pas longtemps ce poste. La légende, soigneusement entretenue, veut qu'à son entrée, le fondateur Marcel Bleustein-Blanchet ait lancé à Maurice Lévy : « *Jeune homme, vous serez un jour le patron de cette maison !* » La prédiction se réalisera seize ans et dix mois plus tard.

Maurice Lévy, ambitieux et discret, gravit à une vitesse vertigineuse les échelons du groupe familial : président de Publicis Conseil en 1984, vice-président de Publicis SA en 1986, il est nommé président du directoire en 1988. Avant de succéder, en douceur, au « Lion » décédé en avril 1996. Proche d'Elisabeth Badinter, présidente du conseil de surveillance du groupe depuis le décès de son père, Maurice Lévy mettra deux ans pour dénouer les nœuds entre les héritiers Bleustein-Blan-

chet qui entravent le développement de Publicis.

A l'international, le retard est certain. A peine arrivé à la tête du groupe en 1988, Maurice Lévy signe un accord avec l'Américain Norman Brown, alors patron de FCB, qui associe les deux groupes dans une même stratégie internationale au moyen de participations croisées. Publicis a la haute main sur l'Europe, FCB sur l'Amérique du Nord. Cet accord volera en éclats en janvier 1998 après un divorce tumultueux qui opposera, pendant cinq ans, Maurice Lévy à Bruce Mason, le nouveau patron de FCB (True North). L'expansion internationale de Publicis n'a pu véritablement commencer qu'à cette date. Mais au lieu de s'associer à un autre partenaire, Maurice Lévy, qui aime régner en maître dans sa maison, préfère multiplier les participations dans des agences aux quatre coins du monde. Fin lobbyiste, créateur du Cercle de l'industrie, il bataille aujourd'hui pour maintenir Publicis dans les dix plus gros groupes de publicité au monde.

Fl. A.



<http://www.lemonde.fr>

Enchères en ligne : tout vendre et tout acheter sur le net, des offres exclusives au site.

Avec



VALEURS EUROPÉENNES

Les valeurs des télécoms étaient à nouveau recherchées mardi 14 décembre. L'action Mannesmann a terminé sur un gain de 1,34 %, tandis que Deutsche Telekom repartait à la hausse après sa récente consolidation. La valeur a gagné 3,07 %. Le néerlandais KPN, qui a « soufflé » l'allemand E-Plus à France Télécom, gagnait encore 1,45 % après sa récente flambée. A Londres, l'action Vodafone AirTouch s'est octroyé 1,15 % et Cable & Wireless 2,51 %. Le producteur espagnol d'acier inoxydable Acerinox a bondi mardi de 14,3 %, les analystes estimant que le groupe pourrait tirer profit de la reprise de la croissance en Europe l'an prochain.

Les poursuites de rumeurs d'OPA sur les distributeurs Marks & Spencer et J. Sainsbury, ont favorisé ces titres mardi. Le premier a progressé de 3,74 % et le second de près de 7 % (lire page 21). Le titre Preussag a poursuivi mardi sur sa lancée de lundi et gagné 5,21 %. Le président du groupe industriel diversifié dans les loisirs avait déclaré lundi qu'il examinerait de près des propositions dans le tourisme au cours des prochains mois. L'action United Biscuits, dont le marché anticipait qu'elle sera au centre d'une bataille boursière entre Danone et Nabisco, s'est adjugé 8,51 % mardi (lire page 21).

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sections for AUTOMOBILE and BANQUES.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sections for PHARMACIE and CONGLOMÉRATS.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sections for BANQUES and TÉLÉCOMMUNICATIONS.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sections for ÉNERGIE and CONSTRUCTION.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sections for TÉLÉCOMMUNICATIONS and CONSTRUCTION.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sections for SERVICES FINANCIERS and HAUTE TECHNOLOGIE.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sections for CONSTRUCTION and HAUTE TECHNOLOGIE.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sections for SERVICES FINANCIERS and HAUTE TECHNOLOGIE.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sections for PRODUITS DE BASE and HAUTE TECHNOLOGIE.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sections for SERVICES FINANCIERS and HAUTE TECHNOLOGIE.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sections for PRODUITS DE BASE and HAUTE TECHNOLOGIE.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sections for SERVICES FINANCIERS and HAUTE TECHNOLOGIE.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sections for CHIMIE and HAUTE TECHNOLOGIE.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sections for SERVICES FINANCIERS and HAUTE TECHNOLOGIE.



Table listing various stocks and their performance metrics, including KUNTER DOUGLAS, HILTON GROUP, MOULINEX/ROM, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including ABB N, ADECCO N, ALSTOM, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including ASTRAZENECA, ELAN CORP, GLAXO WELLCOME, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including AKER MARITIME, BG, BP AMOCO, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including SHELL TRANS P, SMIERZAK, TOTAX FINA/RM, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including MAN AG, MANNESMANN N, METALLGESELLSCH, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including BOOTS CO PLC, CARREFOUR/RM, CASTRO.DUBOIS/R, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including AEROSPATIALE MA, ALCATEL/RM, ALTEC SA REG, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including AEGON NV, AGF/RM, AIRMAR ASS, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including ALLIED DOMECO, ASSOCIAT BRIT F, BASS, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including ALLIED DOMECO, ASSOCIAT BRIT F, BASS, etc.



Table listing various stocks and their performance metrics, including ROYAL SUN ALLIA, SAMPO -A-, SWISS RE N, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including AHHOLD, ATHENS MEDICAL, AUSTRIA TABAK A, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including BOOTS CO PLC, CARREFOUR/RM, CASTRO.DUBOIS/R, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including AEROSPATIALE MA, ALCATEL/RM, ALTEC SA REG, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including AEGON NV, AGF/RM, AIRMAR ASS, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including ALLIED DOMECO, ASSOCIAT BRIT F, BASS, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including ALLIED DOMECO, ASSOCIAT BRIT F, BASS, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including ALLIED DOMECO, ASSOCIAT BRIT F, BASS, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including ALLIED DOMECO, ASSOCIAT BRIT F, BASS, etc.

(Publicité)

www.lemonde.fr

FOOT EN DIRECT

Large advertisement for 'FOOT EN DIRECT' featuring a large graphic of a football player and the website URL www.lemonde.fr.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table listing various stocks and their performance metrics, including AIRSPRAY NV, ANTONOV, CTAC, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including ENVIPOCO HLD CT, FARDEM BELGIUM B, INTERNOC HLD, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including ENVIPOCO HLD CT, FARDEM BELGIUM B, INTERNOC HLD, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including ENVIPOCO HLD CT, FARDEM BELGIUM B, INTERNOC HLD, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including ENVIPOCO HLD CT, FARDEM BELGIUM B, INTERNOC HLD, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including ENVIPOCO HLD CT, FARDEM BELGIUM B, INTERNOC HLD, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including ENVIPOCO HLD CT, FARDEM BELGIUM B, INTERNOC HLD, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including ENVIPOCO HLD CT, FARDEM BELGIUM B, INTERNOC HLD, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including ENVIPOCO HLD CT, FARDEM BELGIUM B, INTERNOC HLD, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including ENVIPOCO HLD CT, FARDEM BELGIUM B, INTERNOC HLD, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including ENVIPOCO HLD CT, FARDEM BELGIUM B, INTERNOC HLD, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including ENVIPOCO HLD CT, FARDEM BELGIUM B, INTERNOC HLD, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including ENVIPOCO HLD CT, FARDEM BELGIUM B, INTERNOC HLD, etc.

Table listing various stocks and their performance metrics, including ENVIPOCO HLD CT, FARDEM BELGIUM B, INTERNOC HLD, etc.

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne - IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande - LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche - FI : Finlande - BE : Belgique.

★ CODES PAYS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark - GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

● Le titre CCF cédait 0,16 %, à 124,9 euros, mercredi 15 décembre, lors des premières transactions. Le président de la banque, Charles de Croisset, a estimé mardi que la situation du CCF était « clarifiée » après qu'ING eut renoncé à lancer une OPA sur l'établissement et que KBC eut indiqué qu'il ne lancerait pas d'offre.

● Le titre Neopost chutait de 6,67 %, à 42 euros, mercredi matin. Le deuxième fournisseur mondial d'équipements de traitement de courrier a réalisé au cours des neuf premiers mois de 1999 un chiffre d'affaires en hausse de 9,1 %. A taux de change et périmètre constants, la croissance de l'activité du groupe est de 6,6 %.

● L'action Sodhexo progressait de 3,81 %, à 187,9 euros, mercredi matin. Le groupe a annoncé mardi soir une hausse de 57 % de son résultat net sur l'exercice se terminant le 31 août et un chiffre d'affaires en croissance de 44 %. Pour l'exercice en cours, Sodhexo prévoit une hausse de 8 % de son chiffre d'affaires et de 20 % de son résultat net, avec une marge d'exploitation qui passerait de 5,1 % à 5,4 %.

● Le titre Usinor subissait mercredi matin des prises de bénéfice et reculait de 1,52 %, à 17,53 euros. Mardi, Usinor a affiché un cours record à 17,80 euros, en hausse de 7,16 %. En un mois, l'action a gagné près de 40 % : les analystes estiment que le sidérurgiste va bénéficier de la reprise de la croissance et de la hausse des prix de l'acier.

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 15 DÉCEMBRE Cours relevés à 09h50
Liquidation : 24 décembre

France	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Paiement dernier coupon (t)
B.N.P. (T.P.)	142,30	142,20	932,77	- 0,07	30/07
CR LYONNAIS(TP)	140,10	140	918,34	- 0,07	22/10
RENAULT (T.P.)	332,50	333	2184,34	+ 0,15	24/10
SANT GOBAIN(T.P.)	169	169	1135,51	0	15/07
THOMSON SA(T.P.)	148,10	148	970,82	+ 0,07	02/08
ACCOR	224,70	226	1482,45	+ 0,58	14/06
AEROSPATIALE MAT	21,20	21,19	139	- 0,05	
AGF	54,10	54,30	356,18	+ 0,37	08/06
AIR FRANCE GPE N	17,69	17,31	113,55	- 2,15	06/07
AIR LIQUIDE	144,90	145,20	952,45	+ 0,21	19/05
ALCATEL	217	213	1397,19	- 1,84	30/06
ALSTOM	32,85	33,89	217,06	+ 0,73	01/10
ALTRAN TECHNO	501	499,90	3270,13	- 0,22	29/09
ATOS CA	160	160	1049,53	0	
AXA	140,20	139,40	914,40	- 0,57	10/05
BAIL INVESTIS	130	129,50	849,46	- 0,38	15/07
BAZAR HOT.VILLE	122	123	806,83	+ 0,82	31/05

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 14 DÉCEMBRE
Une sélection. Cours relevés à 17h35

Valeurs	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ADL PARTNER	14,65	96,10	+ 1,03
ACCESS COMME	81,95	537,56	+ 6,71
ALGORIEL	24	157,43	- 4
ALPHAEDIA	13,50	88,55	+ 8
ALTIMAR & CI	187,90	904,56	0
ALTI	61	400,13	- 4,01
A NOVO	134	878,98	+ 14,53
APPLIGENE ON	2,40	15,74	- 7,69
ATN	5,00	36,08	0
AUTOMA TECH	18,05	118,40	+ 0,28
AVENIR TELECOM	170	1115,13	+ 7,59
BIDONNE	14,85	97,41	- 1
BOURSE DIRC	25,83	170,09	- 0,08
BRIME TECHNO	45,99	301,67	+ 2,20
BVRP EX DT S	54,85	359,79	+ 1,67
CAST	20,66	135,52	- 5,96
CEREP	15	98,39	- 1,64
COHERIS ATIX	170	1115,13	- 8,85
COIL MEDICAL	10,01	65,03	+ 11,22
COIL	41,70	273,53	+ 3,02
CONSODATA	43,50	285,34	+ 7,41
CROSS SYSTEM	193,70	1270,59	- 0,41
CROY INTERAC	36,90	242,05	+ 4,24
CYBER PRES.P	22,70	148,90	+ 0,44
DESK	12	78,71	+ 6,76
DMS	8,30	64,94	- 8,25
DURAN PALLIZ	4,94	32,40	+ 3,39
DURAN DUBOI	100,10	656,61	- 4,67
EFFIX	19,85	130,21	+ 10,28
EGIDE	73	478,85	0
ESKER	38	249,26	- 5
EUROFIN SCL	115	754,35	+ 1,05
EUROPARC S	8,39	55,03	+ 1,25
EUROSTAT	288	1889,18	- 11,44
FABMASTER	14	91,83	+ 9,29
FI SYSTEM	298,90	1960,66	- 0,13

SICAV FCP

Une sélection. Cours de clôture le 14 décembre

Émetteurs	Valeurs unitaires en euros	Date
AGIPI		
AGIPI AMBITION (AXA)	27,86	182,75 14/12
AGIPI ACTIONS (AXA)	30,13	197,64 14/12
DNP	3615	BNP
BNP ACTIONS EURO	141,49	928,11 14/12
BNP ACTIONS FRANCE	183,93	1206,50 14/12
BNP ACT. MIDCAP EURO	143,23	939,53 14/12
BNP ACT. MIDCAP FR	50,65	332,24 14/12
BNP ACTIONS MONDE	210,70	1382,10 14/12
BNP ACTIONS PEA EURO	228,91	1501,55 14/12
BNP EP. PATRIMOINE	62,85	214,17 14/12
BNP ÉPARGNE RETRAITE	36,63	240,28 14/12
BNP MONÉ COURT TERME	2315,95	15191,64 14/12
BNP MONÉTAIRE C	876,31	5748,22 14/12
BNP MONÉTAIRE D	794,76	5213,28 14/12
BNP MONÉ PLACEMENT C	12761,63	83710,81 14/12
BNP MONÉ PLACEMENT D	11684,85	78516,40 14/12
BNP MONÉ SÉCURITÉ	1756,57	11522,34 14/12
BNP MONÉ TRÉSORIE	144513,84	947948,65 14/12
BNP OBLIG. CT	166,81	1094,20 14/12
BNP OBLIG. LT	34,59	226,90 14/12
BNP OBLIG. MONDE	183,46	1203,42 14/12
BNP OBLIG. MT C	142,05	931,79 14/12
BNP OBLIG. MT D	135,25	887,18 14/12
BNP OBLIG. REVENUS	163,34	1071,44 14/12
BNP OBLIG. SPREADS	169,89	1114,41 14/12
BNP OBLIG. TRÉSOR	1829,55	12001,06 14/12
BNP SECT. IMMOBILIER	139,47	914,86 14/12

BIC	40,60	41,15	269,93	+ 1,35	07/07
BIS	88,05	88,05	577,57	0	01/07
B.N.P.	92,20	92,05	603,81	- 0,16	21/05
BOLLORE	186,50	187	1226,64	+ 0,27	01/07
BONGRAIN	317,20	318	2085,94	+ 0,25	11/05
BOUYGUES	512	511	3351,94	- 0,20	07/07
BOUYGUES OFFS	36,20	36,97	242,51	+ 2,18	23/06
BULL	7,43	7,39	48,48	- 0,54	
BUSINESS OBJECTS	121,80	118	774,03	- 3,12	
CANAL +	116,20	118	774,03	+ 1,55	01/07
CAP GEMINI	231	224,50	1472,62	- 2,81	23/04
CARBONE LORRAINE	46,11	46,50	305,02	+ 0,85	22/06
CARREFOUR	169,90	171	1121,69	+ 0,65	19/04
CASINO GUICHARD	117,90	119	747,92	+ 0,38	10/07
CASINO GUICHARD P	78,75	78,50	514,93	- 0,32	10/06
CASTORAMA DUB.(L)	130	315,50	2069,54	+ 1,77	17/05
C.C.F.	125,10	125	819,95	- 0,08	28/04
CEGID (LY)	198,90	197	1292,24	- 0,96	02/06
CERUS	7,45	7,46	48,93	+ 0,13	17/06
CIP	62,50	61,95	406,37	- 0,88	11/07
CHARGEUR	52,20	52,90	345,72	+ 1,34	05/07
CHRISTIAN DALLOZ	45,30	45,50	298,46	+ 0,44	02/07
CHRISTIAN DIOR	180,60	183,90	1206,30	+ 1,83	01/12
CIC - ACTIONS A	93	93	610,04	0	
CIMENTS FRANCAIS	60,60	61,70	404,73	+ 1,82	21/06
CLARINS	103	100,90	661,86	- 2,04	21/07
CLUB MEDITERRANEE	111	110	721,55	- 0,90	24/06
CNP ASSURANCES	60	60	382,25	0	
COFELIXP	73,15	73,70	483,44	+ 0,75	09/06
COLAS	204	203	1331,59	- 0,49	29/06
COMPTOIR ENTREPRE	1,99	1,99	13,05	0	15/07
CPR	41	41	268,94	0	01/06
CRED.FON.FRANCE	18,17	18,20	119,38	+ 0,17	24/08
CFR FERRELL	30,55	30,80	202,03	+ 0,82	30/03
CREDIT LYONNAIS	240,20	242,62	1592,08	+ 1,00	01/07
CS SIGNAUX(CSESE)	45,18	44,07	289,08	- 2,46	01/07
DAMART	79	79,70	522,80	+ 0,89	18/12
DANONE	221,70	223	1462,78	+ 0,59	26/05
DASSAULT-AVIATION	203	200	1311,91	- 1,48	07/05
DASSAULT SYSTEME	60	57,35	376,19	- 4,42	01/07
DE DIETRICH	150,30	150	969,06	- 0,72	21/04
DEVAULX(LY)	66	66,05	433,32	+ 0,08	01/07
DEV.R.N-P.CAL LI	14,11	14,11	92,56	0	18/06
DEXIA FRANCE	154,90	153,30	1005,58	- 1,03	20/09
DMC (DOLLFUS MI)	6,27	6,17	40,47	- 1,59	20/06
DYNACTON	26,80	26,61	174,55	- 0,71	12/07
EFFAGE	63,80	63,60	417,19	- 0,31	30/06
ELF AQUITAINE	150,30	150	969,06	- 0,72	21/04
ERAMET	53,50	53	347,66	- 0,93	07/06
ERIDANIA BEGHIN	108,20	107,10	702,53	- 1,02	13/07
ESSILOR INTL	285	283	1856,36	- 0,70	01/06
ESSILOR INTLADP	315	318,70	2090,53	+ 1,17	01/06
ESSO	73,70	74	488,03	+ 0,95	30/06
EURAFRANCE	585	580	3804,55	- 0,85	18/12
EURO DISNEY	0,95	0,94	6,15	- 1,05	08/07
EUROTUNNEL	1,21	1,20	7,87	- 0,83	
EUROTRON	64	64	419,81	0	30/09
FACOM SA	53,70	54,45	357,17	+ 1,40	06/05
FIMALAC SA	115	115	754,35	0	02/06
FIVES-LILLE	84,50	83,50	547,72	- 1,18	15/05
FONCLYON	129,90	129,90	852,09	0	01/07
FRANCE TELECOM	184,20	184,20	1150,50	0	01/06
FROMAGERIES BEL	177	176	4631,06	- 1,53	21/07
GALERIES LAFAYET	156	157	1029,85	+ 0,64	10/06
GAUMONT	57,85	57,95	380,13	+ 0,17	06/05
GAZ ET EAUX	52,50	51,90	337,82	- 1,90	01/07
GECINA	104,20	108	708,43	+ 3,65	02/07
GEDYPHYSIQUE	49,60	49,85	326,99	+ 0,40	12/07
GIEF AQUITAINE	120	118	757,63	- 0,88	16/06
ERAMET	53,50	53	347,66	- 0,93	07/06
ERIDANIA BEGHIN	108,20	107,10	702,53	- 1,02	13/07
ESSILOR INTL	285	283	1856,36	- 0,70	01/06
ESSILOR INTLADP	315	318,70	2090,53	+ 1,17	01/06
ESSO	73,70	74	488,03	+ 0,95	30/06
EURAFRANCE	585	580	3804,55	- 0,85	18/12
EURO DISNEY	0,95	0,94	6,15	- 1,05	08/07
EUROTUNNEL	1,21	1,20	7,87	- 0,83	
EUROTRON	64	64	419,81	0	30/09
FACOM SA	53,70	54,45	357,17	+ 1,40	06/05
FIMALAC SA	115	115	754,35	0	02/06
FIVES-LILLE	84,50	83,50	547,72	- 1,18	15/05
FONCLYON	129,90	129,90	852,09	0	01/07
FRANCE TELECOM	184,20	184,20	1150,50	0	01/06
FROMAGERIES BEL	177	176	4631,06	- 1,53	21/07
GALERIES LAFAYET	156	157	1029,85	+ 0,64	10/06
GAUMONT	57,85	57,95	380,13	+ 0,17	06/05
GAZ ET EAUX	52,50	51,90	337,82	- 1,90	01/07
GECINA	104,20	108	708,43	+ 3,65	02/07
GEDYPHYSIQUE	49,60	49,85	326,99	+ 0,40	12/07
GIEF AQUITAINE	120	118	757,63	- 0,88	16/06
ERAMET	53,50	53	347,66	- 0,93	07/06
ERIDANIA BEGHIN	108,20	107,10	702,53	- 1,02	13/07
ESSILOR INTL	285	283	1856,36	- 0,70	01/06
ESSILOR INTLADP	315	318,70	2090,53	+ 1,17	01/06
ESSO	73,70	74	488,03	+ 0,95	30/06
EURAFRANCE	585	580	3804,55	- 0,85	18/12
EURO DISNEY	0,95	0,94	6,15	- 1,05	08/07
EUROTUNNEL	1,21	1,20	7,87	- 0,83	
EUROTRON	64	64	419,81	0	30/09
FACOM SA	53,70	54,45	357,17	+ 1,40	06/05
FIMALAC SA	115	115	754,35	0	02/06
FIVES-LILLE	84,50	83,50	547,72	- 1,18	15/05
FONCLYON	129,90	129,90	852,09	0	01/07
FRANCE TELECOM	184,20	184,20	1150,50	0	01/06
FROMAGERIES BEL	177	176	4631,06	- 1,53	21/07
GALERIES LAFAYET	156	157	1029,85	+ 0,64	10/06
GAUMONT	57,85	57,95	380,13	+ 0,17	06/05
GAZ ET EAUX	52,50	51,90	337,82	- 1,90	01/07
GECINA	104,20	108	708,43	+ 3,65	02/07
GEDYPHYSIQUE	49,60	49,85	326,99	+ 0,40	12/07
GIEF AQUITAINE	120	118	757,63	- 0,88	16/06
ERAMET	53,50	53	347,66	- 0,93	07/06
ERIDANIA BEGHIN	108,20	107,10	702,53	- 1,02	13/07
ESSILOR INTL	285	283	1856,36	- 0,70	01/06
ESSILOR INTLADP	315	318,70	2090,53	+ 1,17	

TECHNOLOGIE Dans le domaine du livre électronique, chasse gardée des Américains, une jeune entreprise française, Cytale, s'apprête à commercialiser un produit de ce type au

printemps 2000. ● **PROPOSÉ** à 4 000 francs, 609,79 €, ce « cyberlivre » ne s'adressera, dans un premier temps, qu'aux technophiles et aux personnes qui ont du mal à lire les ca-

ractères sur le papier. ● **UN BREVET** déposé par Cytale permet en effet de grossir à volonté la taille des caractères de l'écran sans perdre la mise en page originale du texte. Une fonction

précieuse pour garantir le meilleur confort de lecture. ● **VÉRITABLE** ordinateur dissimulé derrière un écran plat au format vertical A5, le livre électronique permet de télécharger les ou-

vrages sous la forme de fichiers à partir d'un site Internet. Le paiement par carte bancaire sécurise le système qui crypte les textes afin de parer à toute tentative de piratage des œuvres.

Le premier livre électronique français mise sur le confort de lecture

Le mariage de l'informatique, de l'édition et d'Internet va permettre bientôt de télécharger des ouvrages sur l'écran d'un petit ordinateur portable consacré à la lecture. Ce produit devrait intéresser les mal-voyants et les amateurs de nouvelles technologies

AU PRINTEMPS 2000, Cytale doit commercialiser son livre électronique. L'entreprise française, créée le 9 avril 1998, se lance ainsi dans un domaine largement dominé par les Etats-Unis. Son projet constitue une première européenne qui ne manque pas de courage. Le livre électronique n'en est en effet qu'à ses balbutiements, même si son avenir ne semble guère faire de doute. A mi-chemin entre organisateurs de poche du type du PalmPilot et ordinateur portable, cet objet entièrement nouveau doit encore convaincre le public, les éditeurs et, même, les écrivains.

Olivier Pujol, PDG de Cytale, ne s'y trompe pas. « Dans un premier temps, nous visons le marché de ceux qui aiment la high-tech », reconnaît-il en an-

nonçant le prix de vente envisagé : 4 000 francs. Une somme importante, certes, mais qui ne pourra que baisser. Mais, pour l'instant, l'écran plat, pièce maîtresse du dispositif, interdit d'espérer un tarif plus abor-

dable. « Nous travaillons sur l'amélioration de la qualité d'affichage des textes », indique Olivier Pujol.

De fait, la grande différence entre un livre électronique et un ordinateur portable réside

essentiellement dans le confort de lecture que prétend apporter le premier.

Cytale a ainsi commencé son activité par le dépôt d'un brevet sur une technique d'agrandissement des pages. L'astuce se révélera particulièrement précieuse pour les lecteurs qui ont des problèmes de vue. Mais, avec les outils classiques d'affichage (traitement de texte), un texte dans lequel est intégré une image supporte mal des agrandissements.

Les paragraphes chassent et la mise en page originale vole en éclats. « Avec notre technique, les informations de formatage sont intégrées dans le fichier texte lui-même, explique Olivier Pujol. Cela permet de choisir la taille des caractères sans perturber la mise en page. » Le microprocesseur du

système calcule la mise en page lors de chaque affichage. Cette astuce rend ce dernier indépendant du rapport d'agrandissement. Le lecteur peut ainsi choisir un corps 32 sans problème. « La seule limite réside dans le nombre de caractères affichés dans une page. En dessous de 20, la lecture devient trop laborieuse. »

Le livre électronique, dont le nom de baptême n'est pas encore choisi, se présentera sous un format très proche de celui d'un ouvrage sur papier. Avec une diagonale de 10,4 pouces (260 mm), l'écran présente un format rectangulaire (rapport 4/3) vertical dont la taille correspond à peu près à une page A4 pliée en deux. Le fonctionnement recherche la simplicité.

La version la plus légère de l'Encyclopédie Universalis occupe plus de 500 mégaoctets...

Mais, avant d'en arriver là, Cytale peut défricher le vaste domaine de l'édition traditionnelle auquel elle apporte le confort informatique des liens hypertexte et de la navigation sur Internet. « Le contenu sera accessible exclusivement par téléchargement », déclare Olivier Pujol. L'acquéreur d'un livre électronique disposera d'un abonnement à Internet pour se connecter au site de Cytale, sur lequel il trouvera la liste des ouvrages disponibles.

Il suffira de régler par carte bancaire pour recevoir des fichiers cryptés (clé codée à

Prestigieux parrainage

Jacques Attali, écrivain, président de A et A et de PlaNet Finance, Jacques Lewiner, directeur scientifique de l'Ecole supérieure de physique et chimie industrielle (ESPCI) dirigée par le Prix Nobel de physique Pierre-Gilles de Gennes, et Marc Vasseur, cofondateur et directeur général de Genset, leader européen de la génomique, comptent parmi les actionnaires de Cytale, aux côtés de Sofinnova Partners, principal pourvoyeur du capital de l'entreprise qui a été porté à 5,6 millions de francs en juin 1999. La société fut baptisée initialement Cybook. Mais, « en voulant créer notre site sur Internet, nous nous sommes rendus compte que le nom était déjà pris », raconte Olivier Pujol, ingénieur centralien et PDG de Cytale. Malgré l'absence apparente d'activité de ce concurrent, l'entreprise a changé de dénomination en troquant le terme *book* (livre) pour *tale* (conte). Etonnante fidélité à l'anglais pour une entreprise bien française.



MOTOROLA

Young & Rubicam France 99

« Nous misons sur un objet à la fois, beau, pas fatigant et sur lequel on peut vraiment lire »

UN ORDINATEUR COMPLET

A l'allumage, un menu permet de choisir l'un des ouvrages contenus dans la mémoire. L'affichage reproduit fidèlement l'aspect d'une page sur papier. Il élimine toutes traces informatiques (règles, bandeaux, menus déroulants) pour présenter le texte plein écran. Une simple touche permet de « tourner » la page.

Sous cette apparence de livre, se cache un ordinateur complet avec un microprocesseur (Motorola MPC823) à 66 MHz, un système d'exploitation (Windows CE), une mémoire de 8 mégaoctets (RAM) et 32 mégaoctets (Flash) pour enregistrer les textes. S'y ajoutent un modem, un lecteur de cartes PCMCIA, une liaison infrarouge et USB, un haut-parleur et une prise casque. Cytale peut ainsi stocker le contenu, sous forme compressée, d'une centaine d'ouvrages dans son livre électronique qui pèse 1,2 kg.

Cette capacité chute rapidement si l'on intègre des images, du son ou de la vidéo. Car il s'agit bien là de la vocation du livre électronique, qui est un outil multimédia en gestation. Les cartes PCMCIA, encore coûteuses, apportent déjà un supplément de mémoire. Dans l'avenir, la capacité interne augmentera probablement pour faire place à de nouveaux

128 bits). Impossible, ensuite, de transférer ces derniers sur un ordinateur. Cytale fait grand cas de la protection des œuvres contre le piratage. De quoi rassurer les éditeurs qui craignent la diffusion incontrôlée de leurs produits sous forme électronique.

Outre la production littéraire, Cytale escompte mettre en ligne des guides, journaux, magazines et autres jeux comme les mots croisés. « Nous sortons d'une période de six mois largement consacrée à l'évangélisation », indique Olivier Pujol. Preuve que le caractère inédit du livre électronique doit commencer par convaincre. « Nous misons sur un objet à la fois beau, pas fatigant et sur lequel on peut vraiment lire. » D'ores et déjà, les tests réalisés auprès de trois groupes de neuf personnes semblent concluants, même s'il reste quelques perfectionnements à apporter.

Trois concurrents américains

Le lancement commercial du premier livre électronique au monde revient à l'américain Softbook. Son Reader a été annoncé le 15 juin 1998 et mis sur le marché à l'automne de la même année. Il est vendu 600 dollars (592 euros, 3 884 francs) ou 299 dollars (295 euros, 1 935 francs) plus 9,95 dollars (9,8 euros, 64,4 francs) par mois d'abonnement au site qui publie des bulletins d'information et des ouvrages gratuits. Presque en même temps, NuvoMedia a lancé son Rocket eBook, d'aspect similaire à celui du Softbook.

Actuellement, NuvoMedia est bradé 199 dollars (196,3 euros, 1 288 francs) au lieu de 330 dollars (326 euros, 2 136 francs). Un troisième larron, Everybook, doit entrer en lice au second trimestre 2000 avec un livre électronique très différent. Constitué par deux écrans dont le format approche le A4, l'Everybook affichera des fichiers au format PDF, particulièrement efficace pour reproduire fidèlement l'aspect des journaux imprimés. Destiné aux professionnels comme les médecins ou les avocats, il sera vendu 1 600 dollars (1 579 euros, 10 357 francs) avant le lancement d'une version grand public fin 2000.

UN RÔLE DÉCISIF

Au lieu de se cantonner dans un simple rôle d'intégrateur des différents composants du marché, Cytale a pris le parti de peser directement sur les fabricants. L'écran actuel produit par le japonais NEC dissipe 7 W. A puissance maximale, son autonomie ne dépasse guère les deux heures. « D'autres écrans nous permettraient d'atteindre de 5 à 8 heures, suivant la force de l'éclairage. » Cytale stimule également la fabrication d'écrans plus adaptés à l'usage nouveau qu'elle veut en faire et qui permettrait d'alléger encore son produit pour passer sous la barre du kilo.

Les premiers exemplaires seront présentés au Salon du livre en mars et la commercialisation doit suivre en avril ou en mai. Outre les technophiles invétérés, Cytale mise sur les personnes qui ont du mal à lire les caractères d'imprimerie, souvent de petite taille, des livres et des journaux sur papier.

Pour elles, l'électronique pourrait jouer un rôle décisif en leur redonnant accès à la lecture. Mais Cytale devra séduire un public plus large pour assurer son succès commercial. Pour cela, une baisse du prix de vente sera sans doute indispensable. Le coût de l'écran plat jouera alors un rôle décisif.

Michel Alberganti

Les produits de construction « bio » rencontrent un succès croissant

Les pollutions à l'amiante et la légionellose accélèrent le retour au « naturel »

Avec quelques années de retard, la France se met à la « bioconstruction ». La région parisienne compte depuis peu une maison « écolo-

gique », plus commune en Europe du Nord. Lors du salon Bâtimat, au mois de novembre, les produits « bio », ou prétendus tels, ont connu un

certain succès : artisans et industriels s'intéressent à ce nouveau marché alliant savoirs traditionnels et technologies modernes.

C'EST une maison « verte », accrochée à la colline pavillonnaire d'Igny (Essonne). Entre quatre voies et une ligne à haute tension, l'endroit ne correspond pourtant en rien à l'imaginaire écolo. Ladite maison non plus, d'ailleurs : la bâtisse en bois tranche sur ses sages voisins par son architecture plus moderne. Mais la révolution est moins dans la forme que dans le fond : tous les matériaux ayant participé à sa construction répondent à un souci environnemental.

A la mi-décembre, Annie et Daniel Samson ont emménagé dans « la première maison écologique d'Ile-de-France », selon ses promoteurs. Le couple Samson - lui, employé à la SNCF, elle, dans une banque - s'est converti depuis quelques années à la nourriture biologique et à la naturopathie. Cette inclination « naturelle » les a conduits à s'intéresser aux recherches de Pierre Thibaut, qui se définit comme « géobiologue et consultant en bioconstruction ». Ce Belge, qui a lancé une entreprise spécialisée, le Comptoir de la maison saine, travaille depuis dix ans sur l'usage de matériaux « bio » dans l'édification ou l'aménagement de bâtiments. L'homme a déjà élaboré une cinquantaine de maisons dans le plat pays. Il tente aujourd'hui de propager ses idées en France. « Ce n'est pas simple, tant les lobbys sont réticents ici », explique-t-il.

Briques de terre cuite isolées à la farine de bois, mortier à la chaux naturelle, panneaux de cellulose faits à partir de journaux recyclés et de jute comprimé, peinture naturelle à la caséine, torchis en chanvre, isolants en fibre de bois pressé au bitume végétal, vitricateur écologique, lasure naturelle, tenons et mortaises dans la charpente : la maison est une sorte d'inventaire des techniques écologiques. Jusqu'au schéma électrique, étudié afin d'éviter les pollutions électro-magnétiques.

Le bois « doit être coupé à la lune descendante, afin qu'il contienne moins de sève ». Son séchage se fait de manière artisanale et non dans des fours rapides (« Séché trop vite, le bois va rompre tout de suite l'humidité perdue. »). Le traitement fongicide s'effectue par un long trempage dans une eau où a été dilué du sel de bore. Les arbres, châtaignier, douglas ou mélèze, sont bien sûr certifiés non traités. Le mélèze russe a été proscrit, des études ayant démontré que certains avaient fixé les émanations de Tchernobyl...

Le poêle est importé de Finlande : la pierre qui entoure le foyer capte la chaleur qu'elle resti-

tue par rayonnement dans l'ensemble des pièces. La technique de combustion permet également de limiter à 5 % du bois brûlé les rejets, sous forme de fumée ou de cendres. « La maison est bioclimatique », explique son concepteur. Elle respire. Elle permet un échange permanent entre l'air, chaud ou froid, de l'intérieur et de l'extérieur. »

Pierre Thibaut fait appel aux savoirs oubliés des bâtisseurs de cathédrale comme aux dernières innovations techniques provenant d'Allemagne ou des pays scandinaves. En option, il applique également des techniques du Feng Shui chinois ou de son antécédent hindou, le Vastu Shastra, deux philosophies jouant sur « les énergies telluriques ou cosmiques ». La disposition des lieux est alors dressée en conséquence. Ainsi, dans la cuisine, l'eau ne saurait être en face du feu, sous peine de « dégager des ondes mauvaises ».

Les différents corps de métier impliqués dans la réalisation ont dû se plier à l'implétable cahier des charges, tout en gardant des prix équivalents à un chantier traditionnel (la maison d'Igny aura coûté environ 8 000 francs, 1 219 €, du mètre carré). Cela ne s'est pas toujours fait sans mal, les techniques employées rompant totalement avec le productivisme habituel. Le menuisier a ainsi été remplacé, l'homme ne compre-

nant pas notamment pourquoi il convenait d'utiliser une colle écologique mettant vingt-quatre heures à sécher plutôt que les habituels produits à prise rapide.

« La maison respire.

Elle permet un

échange permanent

entre l'air, chaud ou

froid de l'intérieur

et de l'extérieur »

Les autres ont peu ou prou respecté la règle du jeu, moins par conviction idéologique que par une intuition commerciale. « Il y a une demande grandissante dans ce sens. C'est un nouveau marché qui s'ouvre pour nous », admet Olivier Gesmier, le charpentier. « Il faut désormais que nous sachions appliquer ces techniques différentes, confirme Jean-Louis Hébert, le carreleur. Au début, mes gars ne comprenaient pas bien pourquoi ils ne devaient pas faire comme d'habitude. »

Ces petits artisans ne sont pas les seuls à avoir saisi l'intérêt d'introduire des considérations environnementales dans la construction. Lors du salon spécialisé Bâtimat, en novembre, les produits « bio » ou

prétendus tels ont connu le succès. Jusqu'aux grands cimentiers qui proposent aujourd'hui des ciments plus écologiques. Le 18 novembre, la Fédération française du bâtiment (FFB) a signé avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) un accord cadre, insistant notamment sur la maîtrise de l'énergie, la réduction des pollutions et la gestion des déchets de chantier. Le sigle HQE, haute qualité environnementale, est devenu un enjeu : il pourrait bientôt se transformer en norme.

Le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) s'affaire depuis une dizaine d'années à une évaluation technique de ces produits, censés répondre à de meilleures qualités sanitaires. « Les affaires de l'amiante, du plomb ou de la légionellose ont sensibilisé les gens, constate Philippe Duchêne-Marulaz, responsable du service environnement intérieur au CSTB. Mais la France a pris le train en retard. » Une récente étude démontrait pourtant que la pollution s'avérait plus forte à l'intérieur des habitations qu'à l'extérieur. Le ministère de l'environnement a d'ailleurs décidé de créer un Observatoire de la qualité de l'air intérieur pour affiner cette connaissance. La « maison écologique » d'Igny ne devrait pas tarder à avoir des petites soeurs.

Benoît Hopquin

Les forages offshore, providence des coraux menacés

DES MILITANTS de Greenpeace l'avaient occupée en 1995, pour empêcher la compagnie Shell de la couler dans l'Atlantique. Les écologistes estimaient alors que la plate-forme pétrolière Brent-Spar présentait un risque majeur pour l'environnement marin. Après plusieurs années d'exploitation, elle recelait dans ses flancs, affirmait-ils, 5 000 tonnes de pétrole brut et une grande quantité de métaux lourds et de déchets toxiques et radioactifs. Les responsables de la Shell trouvaient ces affirmations très exagérées, ce que confirma ultérieurement un audit indépendant. Greenpeace reconnut s'être trompé, mais la plate-forme fut ramenée dans une fjord norvégien pour démantèlement. En dépit de l'avis des experts de la Shell pour qui l'immersion restait la solution la plus raisonnable.

Une étonnante découverte pourrait relancer ce débat aujourd'hui bien oublié. Les ouvriers chargés du démantèlement des structures de Brent-Spar ont, en effet, eu la surprise d'y découvrir des colonies de *Lophelia pertusa*, un corail vivant dans les profondeurs de l'Atlantique et inscrit au catalogue de la Convention sur le commerce international des espèces menacées (Cites) ! Des branches, dont certaines atteignaient 20 centimètres de longueur, s'étaient développées sur les flancs et la partie inférieure de la structure. Quand Brent-Spar était au large, elles prospéraient entre 60 et 109 mètres de profondeur. Stupéfaits, les chercheurs sont allés examiner d'autres plates-formes. En mer du Nord, à l'est des îles Shetland, ils ont pu, expliquent-ils dans la revue scientifique *Nature* du 9 décembre, filmer à plus grande profondeur (entre 100 et 129 mètres) sur deux d'entre elles

des colonies présentant des rameaux de plus de 54 centimètres de long.

Les coraux semblent s'y trouver particulièrement bien, puisque c'est la première fois que l'on trouve en mer du Nord cette espèce présente en Atlantique. Mieux : leur développement semble dépasser celui des autres colonies observées dans un milieu plus « naturel ». Généralement, *Lophelia pertusa* croît de 5,5 à 25 millimètres par an. Or ces deux plates-formes sont en service depuis la fin des années 70, ce qui suppose un rythme de croissance supérieur à 26 millimètres.

DES PRÉCÉDENTS

C'est d'autant plus surprenant que le corail a été exposé, durant tout ce temps à des rejets - autorisés - « d'eau huileuse, de boues de forage » et à « des substances chimiques » suintant de piles de déblais situées en dessous des colonies, écritent Niall Bell et Jan Smith, membres d'un organisme indépendant (Cordah Environmental Management Consultants, d'Aberdeen, Ecosse) spécialisé dans les problèmes d'environnement marin.

Les plates-formes pétrolières, désaffectées ou non, deviendraient-elles des havres de paix pour corail en voie de disparition ? Des précédents de cette apparente hérésie écologique existent : en Méditerranée, l'immersion de carcasses de voitures, de vieux pneus ou de blocs de béton a prouvé son efficacité pour attirer à nouveau et fixer la faune sous-marine qui désertait les côtes...

Jean-Paul Dufour

L'effort de recherche et son impact régressent en France

Une érosion lente mais continue depuis 1990

LA RECHERCHE française donne des signes de faiblesse inquiétants. C'est ce qui apparaît à la lecture du 5^e rapport que vient de publier l'Observatoire des sciences et des techniques (OST). Cette étude biennale, qui présente un panorama chiffré aussi exhaustif que possible du potentiel de recherche national, européen et mondial, met en exergue quelques indicateurs-clés décrivant l'évolution récente de ce potentiel. Or, pour la France, plusieurs de ces indicateurs sont à la baisse.

L'effort national de recherche et de développement (dépenses civiles, militaires, publiques et privées confondues) avait doublé entre 1960 et 1990, pour atteindre 2,42 % du PIB. Il n'a cessé de décliner depuis, retombant en 1997 à son niveau de 1985, soit 2,26 %. Cette érosion lente mais continue s'explique, pour l'essentiel, par la diminution des crédits scientifiques militaires. Elle n'en est pas moins jugée « préoccupante » par le président de l'OST, Pierre Papon, et son directeur, Rémi Barré. Que l'Union européenne ait suivi, globalement, la même pente descendante (avec une baisse de 8 % de son effort entre 1990 et 1996) ne dissipe en rien leurs craintes. Car le Japon et les Etats-Unis, qui n'avaient que faiblement baissé la garde, redoublent aujourd'hui d'efforts.

Un autre signe alarmant est donné par le moindre niveau d'impact des publications scientifiques françaises. Les chercheurs de l'Hexagone se montrent toujours très productifs, avec 5,2 % des publications mondiales en 1997 (+11 % en sept ans) et 15,5 % des publications européennes. Mais la fréquence des citations de ces articles a reculé de 8 % en dix ans et se situe en dessous de la moyenne européenne. A ce fléchissement s'ajoute le décalage - déjà maintes fois souligné, mais qui continue de se creuser - entre recherche académique et applications industrielles. « La position technologique de la France, mesurée par sa part mondiale de brevets, se dégrade fortement, note l'OST. Entre 1990 et 1997, elle a chuté de 8,5 % à 6,8 % dans le système européen, soit une perte de 20 % ».

La comparaison des pôles scientifiques européens est une troisième source de préoccupation. Si Paris et sa petite couronne se classent au deuxième rang des « régions » européennes, après Londres, en nombre de publications, et au deuxième rang également, après Munich, en nombre de brevets, leur poids relatif ne cesse de décliner : entre 1987 et 1997, il est passé de 42,6 % à 39,8 % pour les publications, et de 46,5 % à 40,4 % pour les brevets européens. Par ailleurs,

8 pôles français seulement se hissent dans le palmarès des 50 premières régions scientifiques d'Europe, contre 14 allemands et 11 britanniques, tandis qu'au « top 50 » des régions technologiques ne figurent que 5 pôles français, contre 23 pour l'Allemagne et 6 pour la Grande-Bretagne.

La relative asthénie de la science française est à replacer dans un environnement scientifique mondial marqué par quelques inflexions, qui ne bouleversent toutefois pas ses équilibres, ou plutôt ses déséquilibres. La triade formée par l'Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada), l'Europe et l'Asie industrielle (principalement le Japon) conserve une domination écrasante, avec respectivement 36,7 %, 27,8 % et 20,2 % des dépenses de recherche et développement. Dans le reste du

Le poids des firmes

La part de la recherche et du développement financée par les entreprises françaises a dépassé pour la première fois, en 1997, celle financée par l'Etat (1,18 % du PIB contre 1,08 %). Cette inversion est due moins à un investissement accru de l'industrie qu'à une baisse de l'engagement public. A l'échelle mondiale, les multinationales jouent un rôle grandissant dans la production technologique, ce phénomène étant « facteur et symptôme à la fois de la globalisation des économies », note l'Observatoire des sciences et des techniques. Ainsi, en 1997, 13 % des brevets européens ont été déposés par des filiales de groupes extérieurs à l'Union européenne.

monde, la Chine et le Brésil font preuve d'une vitalité scientifique croissante, même si leur poids demeure extrêmement faible (respectivement 1,9 % et 0,6 % des publications), tandis que l'Inde perd du terrain (1,8 %) et que l'ancien bloc soviétique s'effondre (3,7 %, deux fois moins qu'en 1990).

L'Afrique et l'Amérique latine restent quasiment absentes de ce tableau : « Dans le domaine de la recherche aussi, la planète est de plus en plus duale, constate Pierre Papon. Des continents entiers sont exclus, malgré leur poids démographique, des sciences et des technologies. »

Pierre Le Hir

★ Science & Technologie Indicateurs - Edition 2000, Editions Economica, 512 pages, 450 (68,6 €).

Poursuite de l'étude de la couche d'ozone dans l'hémisphère Nord

LA COMMISSION EUROPÉENNE vient de décider de la poursuite du programme européen d'évaluation de la destruction de l'ozone au-dessus de l'Europe et de l'Arctique au cours de l'hiver 1999-2000. Ce programme, baptisé Theseo (Third European Stratospheric Experiment on Ozone), devrait conduire les chercheurs de l'Union européenne à coopérer étroitement avec les équipes américaine, canadienne, islandaise, japonaise, norvégienne, polonaise russe et suisse de l'expérience Sage III Ozone Loss an Validation Experiment (Solve).

L'objectif de cette nouvelle campagne : étudier la destruction de l'ozone (jusqu'à 50 % à certaines altitudes) qui s'est produite au cours de plusieurs hivers des années 90 et la diminution progressive de l'ozone, maximale en hiver, sur l'Europe. Ce programme, financé par la Commission européenne, l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) et le Centre national d'études spatiales (CNES), devrait conduire à la mise en œuvre de nombreux moyens aéroportés, complétés par les observations de plusieurs instruments satellitaires, dont celles fournies par le Global Ozone Monitoring Experiment (GOME) du satellite européen ERS-2.

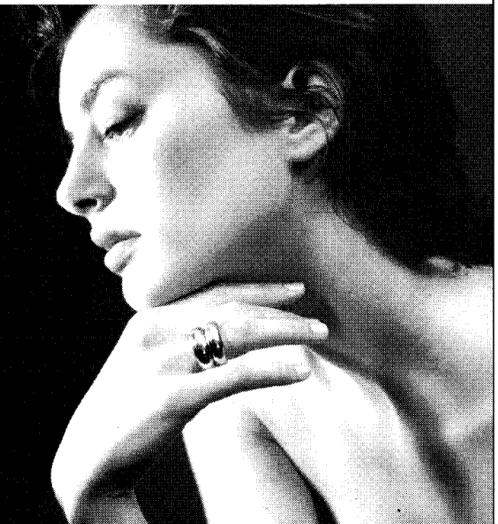
DÉPÊCHE

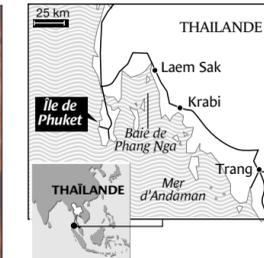
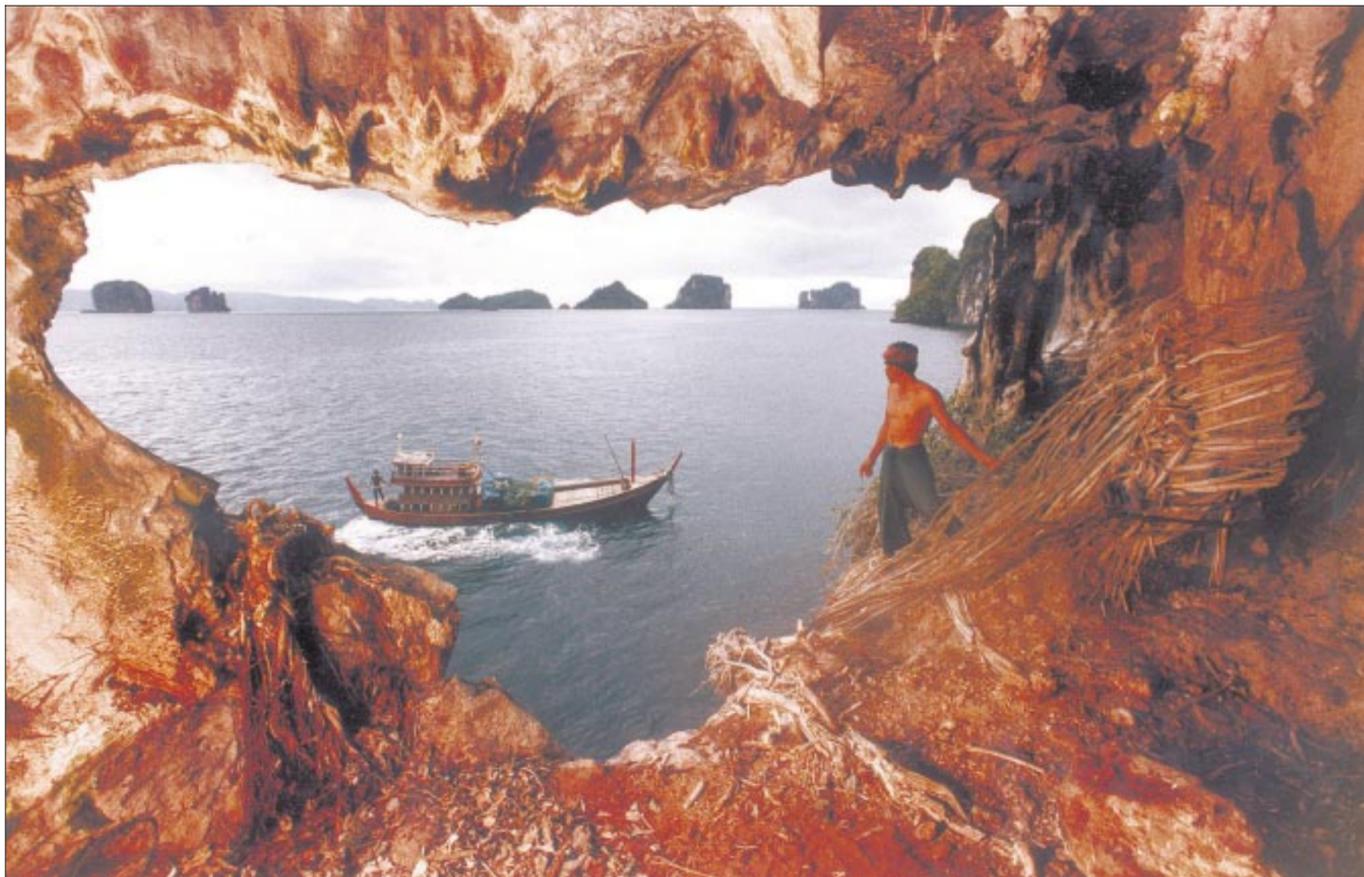
■ ESPACE : Le nouveau lanceur brésilien VLS-1 a été détruit en vol, samedi 11 décembre, environ 200 secondes après son lancement depuis la base d'Alcantara (Maranhao, Nord). Les ingénieurs de l'Institut de recherches spatiales brésilien (INPE) ont décidé de le faire exploser en raison de problèmes techniques dont l'origine n'a pas été précisée. C'est le deuxième échec de ce lanceur en deux ans. Entièrement conçu au Brésil, le VLS-1, emportait un satellite de télécommunications (SACI-2) de technologie entièrement brésilienne. - (AFP)

OUVERTURES EXCEPTIONNELLES

NOCTURNE JEUDI 16 JUSQU'À 22 H

DIMANCHE 19 DE 10H À 19 H





Carnet de bord

● **SAISON.** De décembre à mars : 35 degrés et ciel bleu. La mousson du Nord-Est qui frappe le golfe du Siam épargne la côte ouest de la Thaïlande et la mer d'Andaman.

● **ACCÈS.** Vol quotidien et sans escale Paris-Bangkok sur la Thai (tél. : 01-44-20-70-80). Correspondance dans la foulée, pour la côte sud, vers Trang, Krabi ou Phuket. Dans l'idéal, arrivée par Trang et départ de Phuket, ou vice versa. Du 31 décembre au 4 février 2000, Paris-Phuket ou Trang, tous les jours sauf samedis et dimanches, vendu chez Air Asia (tél. : 01-44-41-50-10) à 4 535 F (691 €).

● **CROISIÈRE À VOILE.** Les voiliers, grésés en sloop ou ketch, basés au Yacht-Club de Phuket se louent, à la journée ou à la semaine, avec ou sans équipage, pour des périples en mer d'Andaman. Ainsi le Meroja, ketch de 25 mètres, de construction récente, qui accueille confortablement 10 passagers répartis en cinq cabines, trois à lit double et deux à lits superposés, avec salles d'eau privées. A bord, un skipper français et trois membres d'équipage thaïlandais (dont un cuisinier « cordon bleu »). Forfait individuel à la cabine : 6 jours en pension complète : 7 770 F (1 184 €), par personne en cabine double, au départ de Phuket ou de Trang. Réservation chez Asia au 01-44-41-50-10 et dans les agences, comme d'ailleurs pour les jonques aménagées à propos, ou encore les monococosques 12-20 m proposés par Thai Marine Leisure, société partenaire du voyageur à Phuket (site Internet www.thaimarine.com), dont le Stormvogel, superbe coursier des années 60, 23 m pour 6 passagers. Sunsail, un des leaders du marché, a aussi une base nautique sur Phuket à Sapam Bay, les voiliers de 10-12 m pour 4 personnes sont affichés 13 000 F (1 980 €), la semaine, (tél. : 01-44-79-01-10).

● **LECTURES.** Trois guides, en anglais, *Thailand's Islands and Beaches* (Lonely Planet), *Diving Thailand and Southeast Asia* (Periplus), et une remarquable approche écologique avec *Reefs to Rainforests, a Guide to South Thailand's Natural Wonders* (Thom Henley), avec descriptifs et croquis de la faune et de la flore. Ainsi que les romans de Joseph Conrad.

Sous voiles en mer d'Andaman

LAEM SAK
de notre envoyée spéciale

M. Wirapa, l'air satisfait, boucle ses comptes dans un grand cahier ouvert sur la tablette qui lui tient lieu de bureau. Le combiné téléphonique en Bakélite vert cru, posé à sa portée, est prêt à transmettre l'ordre : les 2,3 tonnes de crevettes achetées ce matin aux bateaux de pêche seront livrées ce soir à Bangkok pour y être congelées. Cent jeunes filles et matrones s'activent en silence sous ses yeux. Les derniers rayons de soleil d'un après-midi en mer d'Andaman dorment les visages. Les cheveux emmaillotés dans des résilles de coton jaune, les doigts gantés de caoutchouc, elles n'ont qu'une préoccupation : en finir au plus vite avec ces bassines pleines de crustacés à nettoyer. Elles viennent à bout de 20 à 30 kilos de crevettes chacune, payés 4 à 5 bahts le kilo, soit à peine 1 franc, pour gagner quelque 30 francs par jour. Leur leur faut terminer avant la tombée de la nuit qui s'abat sans crépuscule, ici à l'extrême sud de la Thaïlande. En un tour de main, elles glissent la lame du couteau le long de la chair grise et tirent la peau qui vient d'un coup.

Navigation dans les baies de Phang Nga et de Krabi, semées de pitons et d'îlots karstiques, à la rencontre des pêcheurs de Thaïlande, gitans de la mer et chasseurs des ténèbres

Tout petit derrière son comptoir, le torse enguirlandé d'or, lourde chaîne au cou, gourmette et chevalière, le patron chinois ruisselle dans un débardeur blanc trop large. Tandis que M^{me} Wirapa, son épouse, qui siège à ses côtés, n'arrête pas de sourire. Il fait très chaud. Le hangar est ouvert à tout vent. Mais le soleil a, depuis l'aube, chauffé la tôle qui forme auvent sur le ponton. L'air humide de cet énorme chaudron

que sont les baies jumelles de Phang Nga et de Krabi force la température au point d'anéantir toute velléité.

A l'extrémité septentrionale du golfe fermant la mer d'Andaman, le village de Laem Sak, textuellement le cap du Teck, entièrement voué à la crevette, principale activité du coin, avec la pêche aux calmars, crabes et langoustes, ne reçoit pas le moindre touriste. On est ici loin des hordes qui débarquent quelques dizaines de kilomètres plus au sud sur l'île de Phuket, loin des pique-niques organisés pour 3 000 visiteurs par jour dans un pseudo-village de gitans des mers avec virée motorisée autour des îles Phi Phi.

Dans la grand-rue, les femmes, accroupies à l'ombre des vérandas, une bassine calée entre les mollets, « épluchent » le crustacé, tandis que la marmaille s'égalise à portée de voix. Les maisons, en dur, disent qu'il y a de l'argent. Le grand temple rouge sang, à l'escalier vertigineux, aux grues, au tigre et aux deux dragons mythiques, veille à la prospérité de la communauté chinoise, qui représente 20 % de la population locale aux côtés des pêcheurs, la plupart musulmans, qui vivent plus modestement autour de la mosquée. Pas le temps d'acheter du

whisky de contrebande dans le bar à filles du bout du quai. L'empressé de Cha, le jeune mousse d'un *kupang* en partance (sorte de sardonnier local), à ranger les cordages et les casiers avant de larguer les amarres, sonne le départ. La mer baisse à vue d'œil et il faut prendre le large sans attendre, au risque de l'échouage. Jusqu'à la marée basse, le niveau de l'eau descend de plus de 3 mètres.

LA LÉGENDE DU MAÎTRE DES EAUX

Des centaines de sampans ont déjà pris la mer pour une virée d'une semaine, leurs silhouettes se sont évanouies dans la brume. Il est aussi grand temps de retourner à bord du *Meroja*, un voilier de 85 pieds qui cale près de 4 mètres et attend ses passagers derrière Koh Khlui, l'île de la Flûte. Le bateau se révèle le moyen de transport le plus adéquat pour une exploration de la côte et des milliers d'îles et d'îlots coralliens qui s'égrènent le long de la péninsule thaïlandaise-malaise et plus au nord le long du rivage birman.

A peine le temps de sauter sur le pont, de fermer les écoutilles, de tendre le taud et de se mettre à l'abri, qu'une pluie torrentielle martèle le carré. Le mois de novembre reçoit les

derniers orages de la saison d'été. En hiver, de décembre à mars, la mousson du Nord-Est épargne la côte ouest de la Thaïlande, l'eau cristalline est alors propice à la plongée sous-marine et la brise, qui souffle quelques heures en fin de journée, permet de changer de mouillage sous voiles. La pluie a cessé comme elle est apparue. En un clin d'œil, le ciel se déchire, les nuages s'enflamment. L'aigle blanc fond sur sa proie et ressort de l'eau avec un poisson argenté.

Philippe Cathala, le skipper, quinze ans d'expérience dans les parages, a décidé de passer la nuit au mouillage. Le *Meroja* est ancré dans une passe, en plein courant, environné de pitons et de formes étranges qui émergent des flots dans les vapeurs de l'orage. Décor qui évoque la baie d'Halong au Vietnam, les pains de sucre des estampes chinoises ou encore les pourtours de Palawan aux Philippines.

L'endroit est habité de longue date, à en croire les innombrables peintures rupestres, dont certaines du néolithique, répertoriées dans les grottes et cavernes dérobées au pied des falaises qui entourent le cap du Teck, furent étudiées par Jean Boulbet (*Les Roches peintes, sites inédits de Thaïlande du Sud*). Ce Français érudit, qui a

ÉVA SION

Publicités

PARTEZ VERS L'AN 2000 A DES PRIX DINGUES...

DJERBA 8 JOURS Vol A/R + hôtel 2* 1/2 pension **1 490 F**

KENYA 10 JOURS Vol A/R + hôtel 3* 1/2 pension **3 390 F**

CUBA 9 JOURS Vol A/R + hôtel petit-déjeuner **3 790 F**

ET 1000 AUTRES VOYAGES DÉGRIFÉS

PROMOTIONS HEBDOMADAIRES PERMANENTES

3617 HORIZON

5,57 F TTC la minute - RES 41848703 - Lic. 075970052

3617 VAC 2000

LE SOLEIL EN DEGRIFÉ

3000 vols, séjours & week-ends

LE SKI A PRIX CANON

2000 séjours dans 50 stations

JUSQU'A 40% DE REDUCTION !

HAUTE SAVOIE

SOMMAND PRAZ-DE-LYS
1 500 M. Pied des Pistes - Fond. Alpin

HOTEL DU LAC 2*

Piscine, Sauna, SPA - Pens. comp. 245 F à 390 F

PROMO 5 jours minimum tout comp.

BASSE SAISON de 2 000 F à 2 200 F

(Matériel + Forfait ski + Pension)

NOËL PROMO 7 jours

Semaine et Week-End groupe

04.50.34.20.88

La bosse du voyage...

Des dunes de l'Érg

Quarantaine en Mauritanie aux tassils de l'Akakous lybien, des oasis des déserts égyptiens aux falaises du pays dogon, cet hiver, prenez un peu d'été en marche... ZIG ZAGUEZ

01.42.85.13.93

Minitel : 3615 ZIG ZAG VOYAGES.

<http://www.zig-zag.tm.fr>

AUSTRALIE AUTOTOUR 17 J/13 N

VOL RÉGULIER DÉPART PARIS et PROVINCE*

les Dimanches et Mercredis.

Avec MALAYSIA AIRLINES : **8770 F**

Prix base 3 personnes, en hôtel 2*

DÉP. PROVINCE : AIR FRANCE uniquement

Prix base 2 : 9695 F. Suppl. chambre single : + 3640 F. Taxes aéroport : à ce jour + 350 F.

Prix (à partir de) valable du 03/01 au 31/03/2000.

www.directours.fr

Minitel 3615 Directours 2,23 F/mn et 01.45.62.62.62 - Province 08.01.63.75.43

AGENCE ouverte 9/7 au 90 Av. des Champs-Élysées Paris 8e

Directours

Membre SNAV - Garantie APS

ANY WAY

Spécial An 2000

Réveillon à RIO 9 990 FF* taxes aéroport comprises

- Vol direct AR sur compagnie régulière, transferts
- 5 nuits en hôtel 4*, à 100m de la plage
- Croisière et déjeuner le 1er janvier, visite du Corcovado
- Départs les 27 ou 28/12 Retours les 2, 3 ou 4/01**

Croisière Caraïbes 5 990 FF* taxes aéroport comprises

- Vol direct AR sur cie régulière, transfert, port des bagages
- Croisière de 7 nuits en pension complète, dîner de gala du Commandant, animations à bord et mini-club
- Assistance à bord et assurance rapatriement
- Départs les 2, 9, 23 et 30 janvier

Et aussi nos vols à la carte, nos hôtels, locations de voiture...

0 803 008 008

Réservation en ligne sur **www.anyway.fr**

ANY WAY

* Prix par personne sur la base d'une double / d'une double, susceptible de varier sans préavis. Pour la réalité, sans engagement. ** Non applicable le 2 janvier - 8600F - 0,99F TTC la minute

Pour ceux qui parcourent le monde

LES VOYAGES SINDBAD

Oman
Yémen
Syrie
Jordanie
Iran
Ethiopie
Ouzbékistan

Les Voyages Sindbad
50 rue de Servan 75011 Paris
tél 01 43 38 19 94 / fax 01 43 38 93 56
e-mail : infos@sindbad-voyages.com

NOUVELLES FRONTIÈRES

les premiers **prix**

TAHITI 5728 F 873,23 €

ROME	704 F	107,32 €
LONDRES	711 F	108,39 €
BARCELONE	1001 F	152,60 €
TUNIS	1112 F	169,52 €
SAN FRANCISCO	2437 F	371,52 €
ABIDJAN	2947 F	449,27 €
BANGKOK	3062 F	466,80 €
MOMBASA	3539 F	539,52 €
TOKYO	3612 F	550,65 €

VOLS ALLER RETOUR
DÉPART DE PARIS
A CERTAINES DATES
PRIX TTC taxes et redevances comprises payables en France, susceptibles de modifications sans préavis

200 AGENCES EN FRANCE www.nouvelles-frontieres.fr

3615 NF
1,29F la minute et 0,65F en semaine de 19h à 8h, du samedi 12h au lundi 8h

AGENCE DE CONVOI EN FRANCE - 65.5000

PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE APPELEZ LE :

01.42.17.39.40

CULTURE

LE MONDE / JEUDI 16 DÉCEMBRE 1999

ARCHITECTURE La tour que l'architecte français Christian de Portzamparc a conçue à New York pour le groupe LVMH (Louis Vuitton-Moët-Hennessy) a été inaugurée

mercredi 8 décembre. ● L'IM-MEUBLE, situé à Manhattan, sur la 57^e Rue, est salué comme un événement architectural. Il échappe à la fois au vieux principe qui donnait un

piéd, un corps et une tête couronnée aux gratte-ciel de l'entre-deux-guerres, et à la pesanteur des volumes géométriques plus récents de Helmut Jahn ou de Philip Johnson.

Quatre grands pans de verre forment comme un piège à lumière. ● UN CERTAIN recul de l'innovation explique peut-être l'accueil inhabituel que cet ouvrage a reçu de la

part de la critique new-yorkaise. Pourtant, dans le quartier de Chelsea foisonnent les galeries d'avant-garde, dont plusieurs accueillent des expositions d'architectes.

Un architecte et un gratte-ciel français étonnent Manhattan

Entre toge s'enroulant sur elle-même et tulipe de verre, la tour construite à New York pour le groupe Louis Vuitton-Moët-Hennessy par Christian de Portzamparc renouvelle l'architecture des hauts immeubles de la ville

NEW YORK

de notre envoyé spécial

L'inauguration, mercredi 8 décembre, à New York, de la tour LVMH (Louis Vuitton-Moët-Hennessy) a été marquée par une explosion de paillettes dorées, par la chaleureuse présence d'Hillary Clinton et de tout ce que le monde compte de représentants de la beauté et du luxe. Toute la presse a salué la réussite de cette fête qui avait lieu, en fait, dans le grand hall d'IBM, et quelques journaux ont signalé la présence inhabituelle de plusieurs architectes de renom. L'immeuble, situé à Manhattan, côté cœur, comme tout portefeuille digne de ce nom, presque à l'angle de Madison Avenue et de la 57^e Rue, apparaît de

Portzamparc,

Paris - New York

Né en 1944 à Casablanca (Maroc), Grand Prix national d'architecture 1992, lauréat du prestigieux Pritzker Prize en 1994, Christian de Portzamparc s'est fait connaître par le château d'eau de Marne-la-Vallée (1974) et par un ensemble d'habitation construit avec Georgia Benamo (1979) rue des Hautes-Formes, à Paris (13^e). L'École de danse de l'Opéra, à Nanterre (1987), le Café Beaubourg (1985), la Cité de la musique (1984-1995), l'extension du Musée Bourdelle (1992) et l'extension du Palais des congrès (1999), à Paris, sont, avec la tour du Crédit lyonnais à Euralille (1995), ses principales réalisations françaises. Il a aussi construit au Japon (Nexus, à Fukuoka, 1989-1992). Il réalise actuellement l'ambassade de France à Berlin et la nouvelle salle du Philharmonique de Luxembourg. Une extension de la tour LVMH, à New York, pourrait lui être prochainement confiée.

fait comme le premier événement architectural new-yorkais depuis la Fondation Ford de Kevin Roche et John Dinkeloo (1967) pour les uns, voire depuis le Musée Guggenheim de Frank Lloyd Wright (1954) pour les autres. Il a été dessiné par le Français Christian de Portzamparc, lauréat du Pritzker Prize dont le travail a été une nouvelle fois célébré par la Municipal Art Society, fondation privée à vocation architecturale et urbaine.

Mais pourquoi tout ce beau monde s'agite-t-il autour d'un modeste immeuble de 24 étages (112 mètres de haut), et de 6 231 pieds carrés (580 m²) ? C'est que Portzamparc a tout bonnement réimaginé le principe du gratte-ciel,

figé depuis des décennies par les règlements et les normes des constructeurs, et qu'il a ainsi redonné un peu de feu à un monde architectural quasiment en voie d'extinction sur la côte Est, si l'on excepte quelques villas et, comme on le verra, une floraison de magasins superbement dessinés.

Un observateur français, habitué aux envolées lyriques de Portzamparc, mais aussi de Gaudin, Borel, ou Gehry, peut passer sans s'étonner devant l'étroite façade dont le sage rez-de-chaussée est habité par le magasin Dior, une des perles du groupe. Encore notera-t-il, de jour comme de nuit, l'élégance de ce grand bonhomme de verre qui semble s'enrouler sur lui-même, immeuble-toge, ou plutôt manteau compte tenu des premiers froids de la saison, qui est celle de Noël, des cadeaux et de l'essence même de LVMH.

L'amateur américain, lui, saisit d'emblée la nouveauté et la fraîcheur qui caractérisent la tour. Elle échappe totalement au vieux principe tripartite qui donnait un pied, un corps et une tête savamment couronnée aux gratte-ciel de l'entre-deux-guerres. Surtout, elle échappe à la pesanteur arrogante des dernières tours, volumes géométriques simplistes : un cube surmonté d'un cylindre, coiffé lui-même d'un cône (Helmut Jahn, 750 Lexington av.), le Lipstick Building, ainsi surnommé pour sa forme de tube de rouge à lèvres (Philip Johnson, 3^e avenue). Chez Portzamparc, les quatre grands pans de verre blanc ou sombre en retrait forment comme un piège à lumière dont la structure interne échappe à l'analyse.

C'est un procédé classique de l'architecte français et de sa progéniture intellectuelle, et qu'avait exploité souvent, avant lui, Le Corbusier. Que peut-on en effet déduire des façades de la Cité de la musique à Paris, de l'École de danse de Nanterre, de la Cité judiciaire de Grasse, ou du réaménagement du Palais des Congrès ? Des invitations au voyage et au rêve, et malgré tout l'assurance d'espaces inhabituels : pourquoi se casser la tête à briser les façades ? « Ce bâtiment est un corps, pas une façade, dit justement l'architecte, ces brisures n'ont pas été décrétées par un pur hasard de pliage. C'est un dispositif visuel. Une machine à guider la vision. C'est un bâtiment que j'ai travaillé comme une expression plastique tout en rusant avec le règlement new-yorkais. » Et le voici qui détaille son dispositif avec la même constante poésie qui anime son dessin : « De l'intérieur du bâtiment, la vue sur Manhattan a été rendue étrange et mystérieuse par une trame de lignes sablées sur un verre extra-blanc très rare, produit par Saint-Gobain, sablé au Canada et assemblé à Miami. »



NICOLAS BOREL

La tour LVMH, sur la 57^e Rue non loin de Madison Avenue

« Il s'agit, poursuit-il, d'un lignage à distances inégales capables de filtrer la lumière pour la restituer dans une tonalité de blanc bleuté. Les fenêtres étant très hautes, la transparence autorisant la visibilité est maintenue dans leur partie basse. Vers le haut, cette visibilité est dégradée et changée en lumière. On arrive à ce paradoxe que le moins transparent est le plus lumineux. » Il fallait bien ça pour éclairer les vingt-quatre petits niveaux, diversement cernés,

hors la façade sur rue, par des mitoyens de brique ordinairement opaques.

Il fallait aussi ce dessin perturbé pour créer à chaque niveau la variété d'espaces que commandait la diversité relative des marques du groupe : Dior, Lacroix, Guerlain, Vuitton, Céline, Givenchy pour ne citer que quelques-uns des étages entrevus, plusieurs d'entre eux étant encore inachevés. Une cage d'ascenseur heureusement fixe, une

cloison en biais et l'attribution aléatoire d'une ligne de façade permettent l'invention d'architectures intérieures à géométrie variable si l'on y retrouve trois constantes : une disposition façon crustacé, tournant vers la spirale, une compacité qui n'a d'égale que celles des parties communes de l'hôtel Pierre (le vrai chic new-yorkais n'aimerait donc pas l'espace ?), enfin une étonnante capacité à attraper le « style » de chacune des maisons.

Il faut en effet à doses variables de l'or et du Louis XV anesthésié de blanc, un peu de rouge framboise pour les plus sexy, un rien de vert tomate cueillie précocement pour les versions ascétiques du luxe. Ainsi Portzamparc et son équipe (Bruno Durbecq et Wilfrid Bellecourt, architectes assistants) ont-ils offert aux décorateurs les supports à surprises susceptibles d'accueillir tous ces vocabulaires.

« Ce bâtiment est un corps, pas une façade »

Portzamparc lui-même n'est pas venu tout d'un bloc à sa tulipe de verre blanc. Une exposition qui lui est consacrée à la Municipal Art Society (475 Madison Avenue) donne le détail de son évolution. En petit, tout petit, on le voit décliner toutes les formes possibles de tour, depuis le modèle avec étages en retrait jusqu'à l'idée de boîtes entassées qui sera le point de départ d'une réflexion plus élaborée pour sa tour, alors à l'enseigne Vuitton, en passant par tous les types de danse du ventre, tels que Philippe Starck s'y est essayé à Tokyo.

Les premières grandes maquettes de Portzamparc rappellent d'ailleurs un empilement de bagages un peu hétéroclites. L'acquisition d'une petite parcelle où se trouvait la galerie Finlay conduit l'architecte à un projet plus souple, et à passer peu à peu vers ces grands pans de verre qu'il imagine d'abord courbes. Les pesanteurs de la construction américaine lui interdisent alors cette liberté et le conduisent à passer aux lignes brisées des dernières épreuves. L'architecte dit y avoir trouvé l'occasion d'une amélioration. On verra dans ses prochains travaux si son abandon de la courbe était contraint ou si sa conversion aux prismes est sincère.

Bernard Arnault, le PDG du groupe LVMH, a fait une bonne affaire avec son Portzamparc. Un flair qu'il tient peut-être de sa première fonction, au sortir de Polytechnique : directeur de la construction pour l'entreprise Ferret-Savinell, le tremplin qui le conduira vers la Financière Agache puis Christian Dior. Ici, il a atteint directement le sommet : le ballet des musées architecturaux new-yorkais, classiquement chorégraphié par Philip Johnson, a accueilli Portzamparc à la fois comme le sauveur d'une architecture en déroute, et comme l'inspirateur d'une nouvelle tendance généreusement accueillie par la critique locale.

Frédéric Edelmann

Ruée vers Chelsea, far-west artistique

NEW YORK

de notre envoyé spécial

Où s'est réfugiée l'architecture new-yorkaise, pour que l'œuvre d'un Français rencontre pareille audience ? Bernard Tschumi, maître d'œuvre du Parc de La Villette, à Paris, et doyen de la faculté d'architecture de Columbia, vient lui-même d'achever pour cette université le Lerner Building, où, tout en composant avec les antiques standards de brique du campus, il est parvenu à mettre en œuvre les meilleures astuces de l'ingénierie à l'euro-péenne pour créer un vaste hall d'interconnexion, lumineux mais chaleureux, un de ces « entre-deux » dont il a le secret.

Il analyse clairement le repli de l'innovation, qui fut longtemps l'apanage de New York, comme la conséquence de plusieurs facteurs : refus des entreprises de sortir des modèles répétitifs, lourdeur des syndicats, poids croissant des juristes dans un univers dominé par la peur des procès. Mais où sont passés les architectes de talent, et que deviennent ses propres étudiants ? Ils

exposent d'abord puis, s'ils sont malins, ils se verront confier le dessin d'un restaurant chic, puis la maison d'un client généreux, qui sera peut-être « publiée ». Viendra alors la commande d'une ville planquée au fond du Middle-West, et il pourra alors revenir à New York, auréolé comme Frank Gehry, l'auteur du Guggenheim de Bilbao, ou reconnu comme Steven Holl qui a construit ici une étonnante galerie d'architecture dans Soho (Storefront, 97 Kenmare Street) et enseigne désormais... à Columbia. Plusieurs des anciens élèves de la faculté exposent actuellement à la galerie Max Protech, dans le nouveau quartier de Chelsea, tous des as de l'ordinateur (Max Protech, 511 W22nd St.).

DEUX CENTS GALERIES

Ils sont bien lotis. Dans ce quartier de Chelsea, entre l'Hudson River et la 7^e avenue, et de la 12^e rue, quartier des grossistes en viande, à la 28^e, quartier de garages, se regroupent depuis deux ou trois ans, à un rythme accéléré, tout ce que New York compte de galeries

d'avant-garde. Près de deux cents déjà, qui ont pris pour centre de gravité le Dia Center for the Arts (548, W. 22nd St.), méga-galerie spectaculaire de Dan Graham, conçue en collaboration avec des architectes.

Chelsea est encore un quartier d'osmose : autour du « marché », centre commercial dont la déco se la joue au marteau-piqueur, foisonnent maisons de production, galeries d'art, boutiques de mode (Comme des garçons, 601 W26th St., dessinée par le Japonais Yakao Kawasaka ; Jeffrey, 449 W 14th St.), boîtes ou restaurants (Bottino, Red Cat, Empire, Frank's, Luma), où l'on glane les noms d'architectes comme Rafael Vinoly, Thomas Leeser, Carle Lanes...

Le quartier s'ouvre et se clôt bizarrement par deux clubs très fermés pour « gentlemen », le Crazy Horse et le Privilège, où, en quittant ce far-west artistique, les messieurs sont assurés de rencontrer de belles Américaines.

F. E.



Muzzik

Tous les jours à 19h00, retrouvez

le classique :
“Les jeunes interprètes classiques”
 le jazz :
“Jazz - Autour de mes nuits”
 la danse :
“Les instantanés de la danse”
 et les musiques du monde :
“Zlika - Musiques de tout le monde”

Rediffusion à 22h30

Muzzik sur le Câble :
 08 36 67 60 60 (1,49€/min)
 et sur CANALSATELLITE :
 08 36 68 03 45 (2,23€/min)

la chaîne classique jazz danse musiques du monde

www.muzzik.net

Les Événements sur Muzzik :

Les Folies Offenbach
 avec Michel Serrault,
 le jeudi 16 et le vendredi 17 décembre à 19h30

Jazz Open 97 :
B.B. King, le vendredi 17 décembre à 16h30

Ray Barretto au Festival Jazz in Marciac Sweet 99, le vendredi 17 décembre à 21h00



La passerelle Solferino, pont-promenade sur la Seine

La jonction Orsay-Tuileries est ouverte au public

ARCHITECTE et ingénieur, Marc Mimram recevra le 11 janvier l'équerre d'argent qui lui a été décernée pour la passerelle Solferino, ouvrage d'art qui devait être inauguré mercredi 15 décembre par Catherine Trautmann, ministre de la culture, et Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement et des transports. Financé essentiellement par l'Etat (60 millions de francs, soit 9,15 millions d'euros), ce nouveau pont, réservé aux piétons, sera remis ensuite à la Ville de Paris.

Mais il n'était pas certain que le maire de la capitale, Jean Tiberi (RPR), se rende à cette cérémonie, dans l'attente d'un audit complémentaire concernant la sécurité des piétons sur le plancher de bois qui, selon l'entourage du maire, pourrait être glissant.

Sept ans après la sélection sur concours, en 1992, et après deux ans de chantier, le pont dessiné par Marc Mimram réussit, dans un site sensible, à établir un lien entre le musée d'Orsay et le quai des Tuileries et à retracer clairement un axe entre la rue de Solferino (7^e) et la rue de Castiglione (1^{er}) à travers le jardin des Tuileries. Silhouette légère, la passerelle (140 mètres de long, 106 mètres de portée) est constituée en fait de deux arches d'une seule volée, l'une unissant les

quais hauts, l'autre reliant les berges basses et qui n'en font plus qu'une au milieu du fleuve.

Ce dispositif géométrique a l'originalité de proposer au piéton d'emprunter, à partir de la berge basse, une sorte de rampe qui le conduit, à travers la structure, très évidée, très linéaire, et dégagée au maximum la vue sur le fleuve, jusqu'au point le plus haut, celui qui est commun aux deux courbes. Là, sur un plancher d'ébène vert de Guyane (ou ipé), et entre les rambardes de toile d'inox tissé qui laissent passer la vue vers l'eau, la promenade prend son ampleur et devient une sorte de place publique, suspendue dans un paysage exceptionnel.

TECHNIQUE EN PROGRÈS

Le premier pont de Solferino avait vécu centenaire mais il dut être démolé en 1961, et remplacé par une passerelle provisoire qui dura trente ans. Réalisé sous la conduite de l'Établissement public d'aménagement du grand Louvre, le nouvel ouvrage a tardé à trouver tous les financements nécessaires, mais il a profité des progrès de la technique durant ce temps.

« Je crois qu'il n'y a pas de solution parfaite indépendante du lieu », dit Marc Mimram, ingénieur qui a enseigné à l'École nationale des ponts et chaussées, et architecte aujourd'hui professeur à l'École d'architecture de Marne-la-Vallée. « Dans les années 60, les ingénieurs ont cru à l'abstraction, des modèles de ponts que l'on poserait ici ou là. A cette époque, on ne dessinait plus les ouvrages, on les expédiait. Je crois au contraire au regard que l'on porte sur un lieu, qu'il soit au cœur de Paris, ou à Saint-Denis (passerelle du Stade de France) ou qu'il s'agisse de franchir la Meuse à Chooz, projet à l'étude actuellement. »

Attentif à conserver la ligne définie lors des concours et à profiter de certains progrès techniques qui ont permis de découper des tôles très épaisses et d'éviter d'ajouter des diagonales en renfort, Marc Mimram se déclare attaché à l'idée d'espace public et d'urbanité partagée par tous. « Je pense que la modernité s'est déplacée. Elle tenait il y a quelque temps à l'idée du record. Elle est aujourd'hui dans la tension, dans l'attente portée à cet entre-deux, l'espace public. Aujourd'hui, la question du calcul a moins d'importance, les ordinateurs ont une puissance inouïe. Mais cela doit nous conduire à être encore plus attentifs à la matière, l'amour de la mise en œuvre que je partage avec ceux qui le font. »

LE RISQUE DE LA VIRTUALITÉ
« L'outil informatique, constate Marc Mimram, nous rapproche davantage du réel que du virtuel: je dessine, l'ordinateur calcule, je donne une disquette à l'usine qui s'en empare et, le lendemain, c'est découpé; mais il faut faire atten-



Entre le Musée d'Orsay et le quai des Tuileries, la passerelle de Solferino vue par Willy Ronis

Internet : accord entre la Sacem et un site francophone musical

FRANCEMP3, l'un des plus importants sites francophones d'écoute et de téléchargement de musique sur Internet en format MP3 a rendu public, mardi 14 décembre, un accord, valable pour une durée de six mois, portant sur les droits et les rémunérations des créateurs, signé avec la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) et la Sesam, qui fédère les sociétés de droits d'auteur pour le multimédia.

FranceMP3 s'engage à « ne distribuer que des fichiers porteurs d'enregistrements dont l'ensemble des autorisations (auteurs-compositeurs, artistes-interprètes, producteurs) ont été obtenues ». En outre, un taux de 12% du prix hors taxe sera acquitté par l'utilisateur téléchargeant un fichier dont l'auteur est membre de la Sacem. Un seuil minimum de 1,31 F (0,2 €) a été fixé. L'accord est limité géographiquement aux « territoires de compétence » de la Sacem (France, principauté de Monaco et Luxembourg). Quelque quatre cents artistes et mille sept cents titres devraient être disponibles fin décembre sur le site FranceMP3, qui permet d'écouter intégralement des morceaux et de les télécharger sur son ordinateur.

tion à cette rapidité qui amplifie aussi les erreurs. Ceux qui utilisent la virtualité comme une virtuosité prennent le risque qu'une fois construite, elle perde toute profondeur, sa qualité étant justement d'appartenir au monde du virtuel. Je suis pour que les ingénieurs soient plus ingénieurs et les architectes plus architectes. Que les ingénieurs passent plus de temps à la conception, au lieu de s'intéresser trop à l'administration des choses... et que les architectes ne se soucient pas seulement de l'apparence. »

Ligne de conduite de l'architecte-ingénieur : « Je suis un maximaliste du minimalisme, je veux un maximum d'attention pour un minimum d'effet. Et pas le contraire. »

Michèle Champenois

Vingt clubs pour une nuit de jazz dans toute la France

À MOINS de bénéficier du don d'ubiquité, il sera impossible d'être dans les vingt lieux qui participent, vendredi 17 décembre, à la journée Jazz en scènes organisée par la Fédération des scènes de jazz et de musiques improvisées (FSJ) un peu partout en France. Les plus aventureux pourraient toutefois quitter leur région pour une autre, et les plus imaginatifs liront le programme en s'essayant à entendre « en même temps » près d'une centaine de musiciens du jazz d'aujourd'hui. Une nuit, donc, pour souligner l'importance de l'activité des clubs dans le quotidien du jazz et son développement, une nuit pour attirer l'attention du public, des musiciens et des institutions sur un travail de fond. Il y a là de l'ambition, de l'énergie, de la volonté.

Au hasard de ce tour de France : le guitariste Marc Ducret en solo à la MJC Terre-Neuve de Dunkerque; le quartet du contrebassiste Christian Brazier au Cri du port, à Marseille; le trio du clarinetiste Denis Colin ou un trio de guitaristes au Vauban, à Brest; le saxophoniste Daunik Lazro avec la rythmique du Workshop de Lyon, Jean Bolcato (contrebasse) et Christian Rollet (batterie) au Guinguois de Montluçon; le clarinetiste Louis Sclavis au Charlie Free, à Vitrolles; et encore le trio de Jef Sicaud au Moulin de la vapeur d'Olivet; et Steve Lacy, Laurent Dehors, Keith Rowe, André Jaume,

le quartet d'Alban Darche, le PAO Quintet, le Collectif A plusieurs... et Les Instants chavirés de Montreuil, le Pannonica à Nantes, le CIAM à Bordeaux, L'Arrosoir à Châlon, la Cavajazz d'Alba-la-Romaine...

LABORATOIRES PERMANENTS

Fondée fin 1996, la Fédération des scènes de jazz (FSJ) compte aujourd'hui vingt membres, cinq devraient s'y ajouter en 2000. Ce qui représentera une bonne proportion de la soixantaine des lieux dotés d'une capacité d'accueil de 50 à 300 places qui programment régulièrement du jazz. Comparé aux près de 300 festivals étiquetés jazz - dans son acception large - qui occupent le terrain quelques jours par an, la vie des clubs peut sembler souterraine, fragile. C'est pourtant de là que sont partis tous les musiciens de jazz au contact du public, avec, dans les belles années, la possibilité de rester plusieurs jours, plusieurs semaines même, dans un endroit qui devient un laboratoire permanent; c'est là aussi que reviennent tous les musiciens.

Attentifs au jazz contemporain et à la création, relais et initiateurs de projets - pour des festivals notamment, la guerre n'est pas déclarée -, acteurs sur le terrain local, les clubs de la FSJ ne sont pas des garages à concerts. On y trouve des anciens (Les Trinitaires à Metz, lieu fondé en 1965, l'AJMI à Avignon), d'autres plus récents, qui té-

moinent que l'idée de diriger un club, avec des objectifs artistiques forts, est toujours de mise. « Un club, c'est quelque chose de modeste, explique Michel Audureau, président de la FSJ, directeur du Petit-Fauchoux, à Tours. On ne sera jamais dans le spectaculaire, mais cette journée montre une action commune, ce qui, dans une profession souvent considérée comme individualiste, est encourageant. »

Chaque lieu, avec ses moyens (à l'extrême, la Cavajazz reçoit 2 500 F de subventions annuelles, 382 €), proposera de un à trois concerts dans la même soirée. Une formation de renommée nationale (ou internationale), un ensemble local et un troisième d'une autre région seront ainsi présents dans la plupart des clubs. Un point sur les exigences de la FSJ : les cachets (entre 600 F et 1 500 F net, de 91,50 € à 228,65 €) sont déclarés, les charges sociales des personnels régies, les tarifs d'entrée non discriminants. Des évidences qui seront aussi rappelées à cette occasion.

Sylvain Siclier

★ Fédération des scènes de jazz, 23, rue des Cerisiers, 37000 Tours; tél. : 02-47-05-26-36.

Le Musée des arts et traditions populaires change de nom et s'installe à Marseille

« LE MUSÉE des arts et traditions populaires sera transféré de Paris à Marseille, où le fort Saint-Jean l'accueillera à l'entrée du Vieux-Port. » Le président du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Michel Vauzelle (PS), n'a pu tenir sa langue. Dès le 10 décembre, en confirmant les bruits qui couraient depuis quelques semaines (*Le Monde* daté 28-29 novembre), il a grillé l'annonce de la ministre de la culture, Catherine Trautmann, qui attendait le feu vert du ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, partie prenante dans l'opération. Le 13 décembre, Catherine Trautmann a donc confirmé le projet également soutenu par Jean-Noël Guérini (PS), président du conseil général, Jean-Claude Gaudin (DL) maire de Marseille et Renaud Muselier, député RPR, président de l'établissement public Euroméditerranée chargé du réaménagement de la zone de l'ancien bassin de la Joliette, à l'ouest du Vieux-Port.

Une belle unanimité s'est ainsi faite autour de la proposition de Michel Collardelle, le directeur du Musée national des arts et des traditions populaires (ATP) : transférer

son établissement des confins du bois de Boulogne aux rives de la Méditerranée. Un déplacement vers le soleil que l'on conseillait autrefois aux grands malades. Avec moins de 60 000 visiteurs par an, l'établissement créé par Georges-Henri Rivière en est un.

Le voyage suffira-t-il à lui redonner la santé ? Avec le démantèlement, Michel Collardelle entend faire subir aux ATP une mutation radicale. Ces derniers renaîtront, en effet, sous le nom de Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée. En s'ouvrant sur la ville et le monde industriel, sur les différentes composantes de la société française contemporaine, sur nos voisins proches et moins proches.

« CULTURES EUROPÉENNES »

« Il s'agit, indique Michel Collardelle, de donner aux citoyens du Vieux-Continent, qu'ils soient français ou venus d'autres pays, à la fois conscience de leur diversité et de la profondeur largement insoupçonnée de ce qui les unit. » Et Catherine Trautmann de préciser : « Ce musée national répondra aux initiatives allemande (*Musée des cultures euro-*

peennes de Berlin) et communautaire (*Musée d'histoire de l'Europe à Bruxelles*), et sera destiné à rendre compte de la parenté et de la diversité des cultures populaires européennes. » Pourquoi avoir choisi Marseille ? Parce que c'est une des rares villes de France qui ait à la fois un bassin de population suffisamment large et une stature internationale. « C'est aussi, ajoute le directeur des ATP, le lieu emblématique de la rencontre entre le Nord, par le couloir rhodanien et rhénan, et le Sud, espace méditerranéen fertilisé par l'Orient. C'est le site mythique de la naissance, en Gaule hellénisée puis romanisée, de la ville. Puis la porte d'un empire colonial qui a contribué, qu'on le veuille ou non, à bouleverser le monde. » Le nouveau musée s'appuiera sur les quelque 300 000 pièces du fond ATP et pourrait s'enrichir des collections européennes du département ethnologique du Musée de l'homme, avec lequel il doit engager des négociations.

Mais il doit aussi se loger à Marseille. Les ATP transférés ont besoin de 30 000 mètres environ. Le nouvel établissement aura à sa disposition les espaces remarquables, mais contraignants, du fort Saint-Jean, la forteresse médiévale construite pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à l'époque des Croisades. A côté de ce pôle prestigieux, il devrait disposer, sur le môle J4, d'un terrain de 4 hectares sur lequel pourra être construit un édifice abritant les collections permanentes, les expositions temporaires, les réserves et les diverses annexes désormais indispensables à un grand musée moderne. Michel Collardelle appelle de ses vœux « un grand geste architectural » - en songeant au centre d'art contemporain élevé par Frank Gehry à Bilbao, formidable moteur de développement pour la ville en crise.

Reste à définir, dans le détail, le profil exact de ce musée, qui devra nécessairement dialoguer avec ses homologues européens. Et le budget de ces grands travaux, qui, pour une fois, n'auront pas lieu à Paris. L'enveloppe financière devrait tourner autour du milliard de francs (152 millions d'euros) si l'on inclut la restauration du fort Saint-Jean et l'aménagement des abords - une estimation encore très approximative. Mais l'ensemble des collectivités territoriales devrait participer au financement. L'inauguration du nouvel établissement pourrait se faire entre 2006 et 2007.

Emmanuel de Roux

RENAISSANCE

Mariages Conséquences

de Alan Ayckbourn
adaptation Claire Nadeau
mise en scène Catherine Allary

« Une comédie irrésistible, drôlissime. » JDD.
« Un régal à partager. » VSD. « On rit beaucoup. » France 2.

01 42 08 18 50

ISMIC

INSTITUT SUPERIEUR DE MANAGEMENT CULTUREL

Formations courtes 2000 - janvier à septembre

- Politiques culturelles
- Développement culturel local
- Ingénierie culturelle
- Programmation artistique
- Ressources humaines
- Gestion culturelle
- Administration de production
- Fonction sociale de l'art

Contact : Marie-José MOLLARD
Téléphone : 01.42.76.09.22
Tél./fax : 01.42.76.02.74

6 rue de Braque - 75003 PARIS
Email : ismc.paris@wanadoo.fr

OPÉRA DE RENNES

Bizet Don Procopio

dimanche 26 décembre
mardi 28 décembre
jeudi 30 décembre 1999

Opéra de Rennes : 02 99 78 48 78

ouest france RENNES

Maurice Béjart, entre Dieu et Œdipe, mène l'enquête

CASSE-NOISETTE de Maurice Béjart. Par le Béjart Ballet Lausanne. Piotr Ilitch Tchaïkovski (musique). Anna de Giorgi (costumes). Clément Cayrol (lumière). Michaël Pierrard (images vidéo). Avec la participation exceptionnelle d'Yvette Horner.

THÉÂTRE DU CHÂTELET, 1, place du Châtelet, Paris 75001. Jusqu'au 31 décembre, à 20 heures, sauf les 19 et 26 décembre, à 17 heures. Tél. : 01-40-28-28-40. Prix des places : de 30 F à 345 F (4,6 € à 52,6 €).

Casse-noix ou casse-noisette ? Ce sont des noix que le chorégraphe Maurice Béjart dépose au pied du sapin de Noël de *Casse-Noisette*. Ces noix qu'il adorait briser, enfant, à Marseille. Ces noix dont son père, le philosophe Gaston Berger, lui avait montré que l'intérieur ressemblait à un cerveau humain. Mais ce soir, c'est sa mère qu'il veut évoquer, si jeune, si belle et qui mourut alors qu'il avait sept ans. Ce soir, Béjart n'a pas envie d'être sage. Il divague, fantasmie, s'émue sur son passé et s'offre un mirifique cadeau : un *Casse-Noisette* autobiographique dans lequel il ressuscite sa mère avec la bénédiction du chorégraphe Marius Petipa, le maître marseillais du ballet classique au Kirov, incarné par le danseur Gil Roman.

A soixante-douze ans, Béjart peut tout se permettre : apparaître en gros plan sur un écran pour raconter sa vie, se livrer sans l'ombre d'un doute à un psy-show. L'artiste Béjart met en scène l'impossible fusion mère-fils. Sous des auspices résolument kitsch ! Une colossale sculpture de femme nue met en extase une bande de scouts en gougette parmi lesquels le jeune Maurice (interprété par Damaas Thijis). Mais quand Maman (Elisabet Ros) jaillit pour de vrai de la sculpture, le fiston n'a plus qu'à lui tomber dans les bras. Couvé par deux anges, le duo glisse dans de longues étreintes puis s'en retourne main dans la main dans sa grotte ornée d'une image de la Vierge Marie et de Jésus. Encens et paillettes, Dieu et Freud, Yvette Horner (en *live* sur un traîneau) et Tchaïkovski, Marius, Méphisto et Félix le Chat (impeccablement campé par Juichi Kobayashi), ce *Casse-Noisette* est un hybride parfaitement représentatif de Béjart qui tout embrasse sans complexe aucun.

Dans le même registre contrasté, *Le Concours*, créé en 1985 pour le Ballet du XX^e siècle, entré au répertoire de l'Opéra de Paris le 27 novembre, fait chatoyer de multiples séquences au gré d'une enquête policière tirée par les cheveux. Lors d'une compétition de danse internationale, une jeune femme est assassinée. L'inspecteur Colombo-Gadget, clope au bec et imperméable battant le mollet, entre en chasse. Six suspects : la mère, la prof de danse, l'amoureux, un chorégraphe-vedette de la télé, un illusionniste, un punk à crête. Autant de prétextes pour des numéros de danse variés et étincelants qui font exploser le talent des danseurs à passer d'un style à l'autre. Béjart aime cette combustion de l'instant dans la jouissance du mouvement. Chez lui, c'est toujours la danse qui mène la danse.

Rosita Boisseau

Jean Echenoz

dédicace son dernier roman « *Je m'en vais* » (paru aux éditions de Minuit) Prix Goncourt 99

jeudi 16 décembre à 18h chez **Extrapole Montmartre** 5, bd Montmartre Paris 2ème (Tél. 01 40 13 72 13)



Une « Fiancée vendue », heureuse et légère à Strasbourg

Une œuvre emblématique du Tchèque Bedrich Smetana à l'Opéra du Rhin

La *Fiancée vendue*, chronique villageoise brillante, mélancolique et folklorique, est une œuvre « heureuse ». Transposant la pièce dans la Bohême d'après le Prin-

temps de Prague, Daniel Slater dose l'humour et la nostalgie par petites touches, loin des lourdes évocations du communisme « normalisateur ».

LA FIANCÉE VENDUE, de Bedrich Smetana, livret de Karel Sabina. Avec Barbara Haveman (Marenka), Jay Hunter Morris (Jeník), Walter Fink (Kecal), Dietmar Kerschbaum (Vasek), Vojtech Nalezenc (Krusina), Helen Cannell (Ludmila), Mario Brazitzov (Micha), Olga Gurkovska (Hata), les chœurs de l'Opéra national du Rhin, l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, Ratislav Stur (direction), Daniel Slater (mise en scène), Robert Innes Hopkins (décors et costumes), Simon Mills (lumière), Vanessa Gray (chorégraphie).

STRASBOURG : Opéra national, les 14, 18, 20, 22, 28 décembre à 20 heures, le 26 à 17 heures. Prix : de 70 F à 330 F (10,6 € à 50,3 €). Tél. : 03-88-75-48-00.

MULHOUSE : Théâtre de la Sinne, le 2 janvier à 15 heures, le 4 à 20 heures. Prix : de 120 F à 220 F (18,3 € à 33,5 €). Tél. : 03-89-45-26-96.

STRASBOURG

de notre envoyé spécial
Créée en 1866, *La Fiancée vendue* est considérée comme l'archétype de l'esthétique musicale tchèque. Le sujet est léger : un jeune homme et une jeune fille s'aiment, mais les parents veulent marier l'amoureuse à un autre. Par un tour de passe-passe, le premier prétendant parviendra à ses fins. Cette chronique villageoise plaît par le charme de sa partition, brillante, mélancolique, folklorique, et au-delà de l'histoire simplette, par la vérité des protagonistes. Bien que son succès ait agacé Smetana, plus soucieux de la pérennité de ses grands ouvrages

historiques, comme *Dalibor*, le compositeur la remania plusieurs fois, transformant l'opéra-comique original en un véritable opéra.

Fidèle à son orientation vers l'Europe centrale, l'Opéra national de Strasbourg a donc eu la bonne idée de coproduire, avec l'Opéra North de Leeds, une nouvelle version, en langue originale, de cette œuvre emblématique. Dès l'ouverture, le jeune chef slovaque Ratislav Stur adopte un tempo très rapide. Sa direction, qui manque de rondeur (l'acoustique sèche de la salle n'est guère gratifiante), vise avant tout à l'efficacité dramatique. Elle gomme les excès folklorisants dans les parties dansées, équilibre les chœurs et les ensembles et met en valeur la cohérence des cordes et l'agilité des bois, coloristes des sentiments.

Les chanteurs ont plus de voix que de coffre. Barbara Haveman force par moments la sienne, plus soucieuse – à juste titre – de composer un personnage (la jeune Marienka) avec ses espoirs, sa tristesse et ses révoltes, que de faire du « beau son ». Ce qui ne l'empêche pas d'émouvoir dans l'air du troisième acte, « *ce rêve d'amour* ». Jay Hunter Morris, son amant Jeník, est son juste pendant : un beau timbre de ténor, avec ce qu'il faut de gravité pour donner de la profondeur à son rôle. Dietman Kerschbaum (Vasek le bègue) compose une silhouette chaplinesque plus touchante que comique. Walter Fink prête son organe de basse wagnérienne aux intrigues de Kecal, le marieur.

La mise en scène de Daniel Slater transplante avec adresse le cadre historique de l'Empire autri-

chien dans la Tchécoslovaquie de l'après-Printemps de Prague. Voici donc un petit village de Bohême, le jour de la fête de la libération, le 9 mai 1972. Décor unique, une place occupée par un podium s'ouvre sur un large ciel bleu tacheté de nuages. La « *folle journée* » peut commencer.

La polka s'achève en twist, les chopos de bière s'entrechoquent, les corps et les cœurs aussi

Au gré des lumières qui rythment les heures, footballeurs, chorale kolkhoziennne, pionniers, artistes de cirque animent le lieu. Le marteau et la faucille ornent les guirlandes, la polka s'achève en twist, le « *furiant* » en bagarre, les chopos de bière s'entrechoquent, les corps et les cœurs aussi. Alors qu'on pouvait craindre, à la lecture du programme, une lourde évocation du communisme « normalisateur », Daniel Slater retrouve l'atmosphère des films tchèques des années 60 ou des premiers romans de Milan Kundera. Sa production dose l'humour et la nostalgie par petites touches, sans perdre de vue ce que Bohuslav Martinu disait de *La Fiancée vendue* : c'est une œuvre « *heureuse* ».

Pierre Moulinier

SORTIR

PARIS

Compagnie Annette Leday
Annette Leday est une femme à connaître. Passée par le théâtre d'avant-garde des années 70, c'est en Inde, et plus précisément au Kerala, qu'elle a trouvé sa voie, dans le kathakali, cette danse-théâtre a priori interprétée par des hommes. Depuis vingt ans, elle creuse un sillon unique entre tradition indienne et danse contemporaine. Sur le thème universel de Cendrillon (certains chercheurs situent l'origine du conte en Inde), elle a imaginé la rencontre d'une Cendrillon moderne avec un prince indien. Intitulé *Cendrillon ailleurs*, ce spectacle confronte quatre danseurs de kathakali et deux interprètes contemporaines. Sur une musique de Ghédalia Tazartès, un conte de fées dont l'exotisme résolument novateur a ravi le public indien.

Maison de la musique, 8, rue des Anciennes-Mairies, 92 Nanterre. RER C et D. Le 16, 14 h 30 ; le 17, 10 heures et 14 h 30 ; le 18, 16 h 30. Tél. : 01-41-37-94-20.

Giovanni Mirabassi Trio Hum Trio

Le jeune label Sketch a marqué son entrée chez les indépendants du jazz avec un coup d'éclat, la publication d'un coffret de trois CD du trio légendaire Hum, soit Daniel Humair (batterie), René Urtreger (piano) et Pierre Michelot (contrebasse). Un enregistrement tous les vingt ans (en 1960, 1979 et 1999), quelques concerts. Rare et précieux donc, les 17 et 18 décembre (deux concerts 20 h 30 et 22 heures). Sketch présentera, le 16 (21 heures), sa nouvelle gourmandise, le pianiste Giovanni Mirabassi, en trio avec le contrebassiste Daniele Mencarelli et le batteur Louis Moutin, qui viendra avec *Architectures* (tout nouveau CD sorti des presses). Exacerbation du romantisme,

Publicité

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

VERNISSAGES

Francis Bacon
Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran, Paris 8^e. M^o Miromesnil. Tél. : 01-45-63-13-19. De 10 h 30 à 18 heures ; samedi de 14 heures à 18 h 30. Ouverture exceptionnelle dimanche 19 décembre et les 9, 16, 23 et 30 janvier de 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 16 décembre au 30 janvier.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

La Serva padrona
de Pergolèse. Catherine Mistral (Serpina), Frédéric Ablou (Uberto), Christiane Mériel (Vespone), Pierre Müller (piano, direction), Christiane Meriel (mise en scène).
Théâtre du Tambour-Royal, 94, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 11^e. M^o Goncourt. Le 16, 21 heures ; le 18, 19 heures ; le 19, 17 h 30, jusqu'au 30 décembre. Tél. : 01-48-06-72-34. 100 F.

Doudou Gouirand Quartet
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10^e. M^o Château-d'Eau. Le 16, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Philippe Catherine, Aldo Romano, Emmanuel Bex
Sceaux (92). Sceaux-What, 49, avenue George-Clemenceau. M^o RER Bourg-la-Reine. Les 16 et 17, 21 h 30. Tél. : 01-46-61-36-67. 95 F.

Paul Rogers, Sophie Agnel, Erik M Montreuil (93). *Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. Le 17, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. 80 F.*

Slipknot, Kill II This
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18^e. M^o Anvers. Le 16, 19 h 30. Tél. : 01-55-07-06-00.

goût prononcé pour la mélodie, constructions d'histoires lyriques assumées comme telles caractérisent certaines des compositions de ce trentenaire né à Pérouse (Ombrie).

Au Duc des lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1^{er}. M^o Châtelet. Les 16, 17 et 18 décembre. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F (15,2 €).

Chants et musiques du Haut et Moyen-Atlas
Battements de mains, balancements des corps, percussions surchauffées... L'esprit de la fête, telle qu'elle se chante et danse dans l'Atlas à l'occasion de tous les événements qui rythment le quotidien, ici restitué par deux troupes originaires de ces régions, les Ahidous (Anti-Atlas) et les Ahwachs (Haut-Atlas). On lira, avant le spectacle ou pour prolonger le plaisir, le très instructif ouvrage de Miriam Rovsing Olsen, *Chants et danses de l'Atlas*, paru dans la collection Actes Sud, Cité de la musique.
Le Trianon, 80, boulevard Rochechouart, Paris 18^e. M^o Anvers. Le 16, 20 h 30. Tél. : 01-44-92-78-05. 50 F (7,6 €).

CHATEAUVALLON

Etats de fête
Le chorégraphe Christophe Haleb et sa compagnie la Zouze prennent d'assaut les six cents mètres carrés du théâtre couvert de Châteaувallon pour un soulèvement chorégraphique et musical baptisé « *Etats de fête* ». Fragments de danses, projections d'images (palpitant travail de Pierre Tournier), installations plastiques, musique électronique avec le groupe Pushy, un bain de sensations délicieusement perturbantes pour précipiter le spectateur dans une spirale infernale mais festive. Open bar pendant toute la soirée.
Théâtre couvert, 83 Châteaувallon. Le 17, 20 h 30. Renseignements : 0-800-089-090.

